SOMMAIRE

		Introduction	page 2
A.		La coordination du Gouvernement et des Institutions	page 3
B.		Les accents de la politique générale	page 4-8
C.		Les services et organes	
	1.	Le Service Information et Presse	page 9-16
	2.	Le Service des Médias et des Communications	page 17-47
	3.	La Commission d'Economies et de Rationalisation	page 48-51
	4.	Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes	page 52-58
		Robert Schuman	
	5.	Le Centre de Communications du Gouvernement	page 59-74
	6.	Haut-Commissariat à la Protection nationale	page 75-81
	7.	Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance	page 82-83
	8.	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé	page 84-92
D.		Annexes	
	-	Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre	page 93-96
		Jean-Claude Juncker	
	-	Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier	page 97-100
		Ministre Jean-Claude Juncker	
	-	Participation de Monsieur le Premier Ministre	page 101-103
		Jean-Claude Juncker à des événements et	
		rencontres sur le plan national	

Introduction

L'objet du présent rapport consiste à fournir une description succincte des principales activités du Ministère d'État pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Les informations sur l'activité des services gouvernementaux sont reprises en détail dans les rapports d'activité présentés par les différents Ministères, tandis que Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'État aura l'occasion d'exposer à la Chambre des Députés une vue globale de la situation du pays et de l'activité gouvernementale lors de sa déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays.

A. La coordination du Gouvernement et des Institutions

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

Sur le plan budgétaire, le Ministère d'État centralise les crédits affectés aux autres institutions de l'État (Cour Grand-Ducale, Chambre des Députés, Médiateur, Cour des Comptes, Conseil d'État, Conseil Economique et Social) qui, étant indépendantes du Gouvernement, ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

La collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales est nécessaire au bon fonctionnement d'un État démocratique. Il revient au Ministère d'État de coordonner les relations, d'une part, entre les différents départements ministériels, en organisant les travaux du Conseil de Gouvernement, et d'autre part, entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés, qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2009, 41 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2010.

* * * * * * * *

B. Les accents de la politique générale

L'année 2009 a constitué une année charnière fort intensive entre deux législatures qui fut marquée de surcroît par plusieurs événements notables : la demande d'organisation d'un référendum lancée par un comité de citoyens électeurs au sujet de la proposition de révision de l'article 34 de la Constitution portant abolition de la sanction grand-ducale des lois – la mise en place du plan de conjoncture et de relance du Gouvernement pour lutter contre la crise économico-financière – la tenue d'élections législatives et européennes – le déclenchement d'un dispositif de lutte contre la grippe A (H1N1).

L'initiative citoyenne lancée à la fin de l'année 2008, aux fins de demander au Gouvernement d'organiser un référendum sur la proposition de révision de l'article 34 de la Constitution, a constitué une toute première mise en application de la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national. Si l'initiative n'a pas abouti, cet exercice a cependant permis de faire le point et de tirer certaines leçons concernant l'utilisation du nouveau dispositif, conclusions qui ont révélé la nécessité de modifier la loi après 5 ans pour lui conférer davantage de précision et de clarté au profit de la sécurité juridique. La Chambre des Députés attend un projet de modification du Gouvernement au cours de l'année 2010.

Dans le contexte du plan de relance économique, le Conseil de Gouvernement a approuvé le 6 mars 2009 un ensemble de projets de loi et de règlements grand-ducaux discutés au sein du Comité de coordination tripartite et présentés à la commission parlementaire spéciale "crise économique et financière". Ces projets, déposés à la Chambre des Députés le 10 mars, s'ajoutent aux mesures prises par le Gouvernement depuis le début de la crise économique. Les mesures ont été complétées par des projets de texte visant à mettre en œuvre un certain nombre de décisions prises en matière de simplification administrative.

Le plan de conjoncture en vigueur est exécuté, pour l'essentiel, par les lois suivantes :

- Loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire d'aide au redressement économique (Doc. parl. 6003);
- Loi 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique (Doc. parl. 6004);
- Loi 29 mai 2009 portant modification de la loi du 17 février 2009 portant 1. modification de l'article L.511-12 du Code du Travail; 2. dérogeant, pour l'année 2009, aux dispositions des articles L.511-5, L.511-7 et L.511-12 du Code du Travail (Doc .parl. 6006);

- Loi 29 mai 2009 portant modification de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (Doc. parl. 6007);
- Loi 29 mai 2009 portant
 - 1. transposition en droit luxembourgeois en matière d'infrastructures de transport de la directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997 modifiant la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement
 - 2. modification de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement
 - 3. modification de la loi du 19 janvier 2004 sur la protection de la nature et des ressources naturelles (Doc. parl. 6008);
- Loi 29 mai 2009 modifiant la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2009 (Doc. parl. 6009);
- Loi 29 mai 2009 portant modification de l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'État (Doc. parl. 6011A);
- Loi 29 mai 2009 portant modification de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (Doc. parl. 6011B);
- Loi 29 mai 2009 portant abolition de l'obligation de fournir une copie certifiée conforme d'un document original (Doc. parl. 6012);
- Loi du 5 juin 2009 ayant pour objet
 - 1. la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
 - 2. les missions de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche
 - 3. la création d'un Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
 - et modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet
 - 1. le développement et la diversification économiques
 - 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie (Doc. parl. 6005) ;
- Loi du 11 novembre 2009 1. concernant certaines mesures temporaires visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes;
 2. modifiant certaines dispositions du Code du travail.

La propagation géographique d'un nouveau virus grippal, le virus A (H1N1), à tous les continents a conduit le Luxembourg à réagir et de se doter, sur le plan de sa politique sanitaire, d'un ensemble de mesures. Les actions préparatoires du Gouvernement en la matière ont été révélées au grand public le 10 septembre, coup d'envoi de la campagne de sensibilisation en matière de grippe A (H1N1).

Le Ministère d'État a également été en charge d'organiser et de coordonner les élections législatives et européennes qui ont eu lieu au Grand-Duché de Luxembourg le 7 juin 2009. Les électeurs ont été appelés à élire les 60 députés qui composent le Parlement national ainsi que les 6 représentants luxembourgeois au Parlement européen. Les résultats officieux détaillés ont été mis à la disposition du public sur le site Internet mis en place par le Centre informatique de l'État et le Service Information et Presse: www.elections.public.lu.

Au lendemain des élections législatives, le Ministère d'État a accompagné les différentes étapes (du 8 juin au 29 juillet) qui ont abouti à la formation du Gouvernement issu des élections. Il s'agit de tout un ensemble de travaux administratifs en relation directe avec la préparation de la dernière séance du Conseil de Gouvernement, la démission du Gouvernement sortant, l'expédition des affaires courantes et la prise des mesures urgentes, le soutien au formateur pour préparer et conduire les négociations en vue de la formation du nouveau Gouvernement, les négociations de coalition et l'accord de coalition, les <u>arrêtés grand-ducaux</u> relatifs à la formation du nouveau Gouvernement et l'élaboration du programme gouvernemental présenté à la Chambre des Députés.

A côté de ces événements plus ponctuels, l'année 2009 aura encore permis de faire avancer un certain nombre de chantiers législatifs dont le Ministère d'État et ses services ont la charge et de concrétiser sur plusieurs points la mise en œuvre du programme gouvernemental présenté à la Chambre des Députés en date du 4 août 2004, respectivement d'aborder la mise en œuvre du nouveau programme gouvernemental du 29 juillet 2009.

Ainsi, l'œuvre de refonte et de révision de la Constitution a-t-elle été poursuivie sous l'égide de la Chambre des Députés. Les travaux menés à ce niveau ont abouti au dépôt de la proposition de révision (Paul-Henri MEYERS) du 28 avril 2009 portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution (Doc. parl. 6030). En parallèle, la Constitution a subi une révision au niveau de son article 34, qui, dans sa nouvelle mouture du 12 mars 2009, ne confère au Grand-Duc que le seul pouvoir de promulgation des lois (Doc. parl. 5967). La révision a pour objet essentiel d'éviter que le Grand-Duc ne puisse être amené à donner son consentement à un texte de loi adopté par une majorité parlementaire alors qu'il désapprouve en tout ou en partie son contenu. Face à l'impossibilité du Grand-Duc de participer au débat politique, le Gouvernement avait en effet proposé d'enlever du texte constitutionnel la sanction grand-ducale de la loi.

En ce qui concerne les travaux menés à leur fin en relation avec d'autres initiatives législatives, il y a lieu de mentionner, tout d'abord le projet de loi relative à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale (Doc. parl.5955), devenu la loi du 22 mai 2009. Cette loi clarifie tant le statut que les missions de l'Œuvre afin de lui permettre, sans remettre en cause ses attributions traditionnelles, de répondre à de nouveaux défis. Les dispositions relatives à la Loterie Nationale sont notamment complétées dans la perspective de la nécessaire lutte contre la dépendance

au jeu. Cette loi a connu une première exécution suite à l'adoption du règlement grand-ducal du 24 novembre 2009 fixant les quotes-parts des offices sociaux communaux et du Fonds national de Solidarité dans le produit de à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. A signaler dans ce même contexte, que le Ministère d'État a joué un rôle moteur dans la création et la mise en œuvre d'un cadre moderne pour la promotion du mécénat et de l'engagement philanthropique privé. En effet, l'État est intervenu à côté de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte en tant que co-fondateur de la Fondation de Luxembourg, établissement d'utilité public dédié à la promotion de l'engagement philanthropique privé et reprenant notamment le rôle de fondation « abritante ».

Pendant l'année 2009, le Premier Ministre, Ministre d'État, a aussi déposé un certain nombre de projets de loi relevant du champ d'attribution du Ministère d'État.

Il en ainsi, tout d'abord, du projet de loi portant modification de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias (Doc. parl. 6037). Le projet propose quelques adaptations ponctuelles au niveau de la définition du journaliste, de la protection du titre de journaliste ainsi qu'au niveau de l'articulation des recours en matière de délivrance de la carte de presse. Par ailleurs, le Conseil de presse se voit doté de la personnalité civile.

Il s'agit, ensuite, du projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement (Doc. parl. 6075). Le projet a pour objet de créer une base légale pour le fonctionnement du Centre de Communications du Gouvernement (CCG), ainsi qu'un cadre pour son personnel et de fonctionnariser, dans la mesure du possible, le personnel en place lors de l'entrée en vigueur du nouveau texte. Le CCG constitue un élément clé pour le bon déroulement du travail gouvernemental. Il occupe en effet une place prépondérante dans le contexte du maintien de la fonction gouvernementale de par le rôle qu'il joue en matière notamment de gestion et d'exploitation des informations classifiées et non classifiées destinées au Gouvernement luxembourgeois ou générées à son niveau. Ainsi, tant la création d'une base légale que la fonctionnarisation du personnel qui traite jour après jour des données sensibles, se justifient aux yeux du Gouvernement.

Il s'agit, enfin, du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 23 juin 1972 sur les emblèmes nationaux (Doc. parl .6087), projet par lequel le Gouvernement propose de maintenir le drapeau national actuel et d'autoriser l'usage, sur le territoire national, d'un second drapeau au « Lion Rouge » et suggère par ailleurs de saisir l'occasion de la réforme pour intégrer, dans le texte de la loi de 1972, la définition des drapeaux de l'Armée luxembourgeoise et de la Police grand-ducale ainsi que de la cocarde de l'aviation militaire.

L'année 2009 a enfin permis de poursuivre les travaux de finalisation d'un certain nombre d'autres projets législatifs qui seront bientôt prêts pour être

introduits dans la procédure législative. Il en est ainsi de la révision en profondeur du projet de loi portant création de la structure de la Protection nationale, qui a été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 (Doc. Parl. 5347), et qui devrait aboutir à un nouveau projet de texte gouvernemental sur la structure du Haut-Commissariat à la Protection nationale ou encore de celui appelé à régler l'accès à l'information disponible au niveau de l'administration, respectivement l'accès aux documents administratifs.

A noter enfin que les services du Ministère ont continué à participer aux travaux du Comité de Coordination pour la Modernisation de l'État (CCME) créé en 2004 et placé sous l'autorité du Gouvernement en Conseil. Ledit comité a notamment pour objet de coordonner la politique en matière de gouvernance électronique.

* * * * * * * *

C. Les services et organes

1. Le Service Information et Presse (SIP)

1. Information gouvernementale et relations presse

Le département « Information gouvernementale et relations presse » du Service information et presse (SIP) a connu une année 2009 très chargée avec l'organisation du volet médiatique des élections législatives et européennes du 7 juin 2009 et avec de très nombreuses sollicitations au niveau de plusieurs dossiers d'actualité européenne, tels la nomination de président du Conseil européen, la nomination du président de l'Eurogroupe, la mise en œuvre du traité de Lisbonne ou encore les discussions communautaires sur la fiscalité en Europe.

1.1 Les élections législatives et européennes du 7 juin 2009

L'intervention du département « Information gouvernementale et relations presse » au niveau de l'organisation de la campagne électorale pour les élections législatives et européennes fut triple.

D'abord, le département était partenaire du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) pour la mise en place d'un dispositif de collecte et de transmission électronique des résultats du scrutin en temps réel vers les médias luxembourgeois et étrangers ainsi qu'à d'autres intéressés, tels les partis politiques.

Ensuite le département a élaboré, en concertation avec les partis politiques et les médias concernés par la campagne médiatique officielle, les lignes directrices de ladite campagne.

Sous la présidence du directeur du Service information et presse du gouvernement, des réunions composées de représentants des partis politiques ainsi que des médias concernés par la campagne médiatique officielle, à savoir RTL Radio Lëtzebuerg, RTL Télé Lëtzebuerg et Radio 100,7, ont eu lieu à intervalles réguliers et furent finalisées, le 27 novembre 2008, par un document esquissant l'organisation de la campagne médiatique. Ce document a été adopté par le gouvernement en Conseil, le 2 février 2009.

Finalement le SIP a encore intensément collaboré avec de CTIE en vue de la mise en place du site www.elections.public.lu regroupant des informations de base sur le système électoral et renseignant, le jour des élections, sur l'évolution du résultat du scrutin en temps réel.

Au niveau de la collecte des résultats, le département était représenté au sein du Bureau centralisateur pour les résultats des élections qui fut présidé par le

directeur du Service information et presse du gouvernement et composé de fonctionnaires du ministère d'État, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Finances et du Centre des technologies de l'information de l'État.

Le 7 juin 2009, le département fut en charge du contrôle de la transmission des résultats officieux des scrutins national et européen vers les médias et a constitué des dossiers avec les résultats complets qui furent remis le matin du 8 juin 2009 aux membres du gouvernement sortant ainsi qu'à la Cour grand-ducale.

1.2 Relations presse et demandes d'interview

Le département « Information gouvernementale et relations presse » est le premier point de contact pour la presse nationale et internationale sollicitant des interviews avec les membres du gouvernement luxembourgeois ou encore des informations générales ou ponctuelles sur divers dossiers nationaux et internationaux.

Les demandes d'interviews de la part de la presse internationale furent particulièrement abondantes en 2009, non seulement en raison des élections législatives et européennes du 7 juin 2009, mais encore en raison des dossiers européens émargés plus haut. Les interviews réalisées couvrent un très large éventail de médias européens, de grands quotidiens nationaux et internationaux, des hebdomadaires ainsi que des stations de radio et de télévision. Le département a été particulièrement sollicité par les correspondants européens d'une multitude de médias basés à Bruxelles, ceci dans le cadre des positions luxembourgeoises concernant divers dossiers en relation avec la mise en œuvre du traité de Lisbonne, la présidence du Conseil européen ou encore la présidence de l'Eurogroupe.

Le département a établi les contacts nécessaires, voire transmis des demandes d'informations spécifiques de la part de la presse internationale aux ministères compétents. Ces demandes étaient axées sur divers sujets d'intérêt international.

La plupart des demandes d'interview de la part des médias nationaux et internationaux reçues par le département s'adressent au Premier ministre. Ainsi, en 2009, le Premier ministre a accordé 90 interviews, qui ont tous été organisées, suivies et archivées par le département. En tout, le département a reçu quelques 300 demandes d'interview à l'attention du Premier ministre.

Il est à noter que des membres du département participaient à chaque déplacement international du Premier ministre, président de l'Eurogroupe, au cours de l'année. Les activités médiatiques au cours de ces déplacements ont été organisées par les membres du département, c'est-à-dire les demandes d'interview ad hoc, les conférences de presse, la couverture photographique, la communication publique ainsi que l'organisation et la transcription des discours et autres interventions.

1.3 Monitoring audiovisuel et revues de presse

En 2009, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale et internationale.

Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'information de la radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midis. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement qui le souhaitent.

Le SIP réalise par ailleurs des transcriptions verbatim de reportages, interviews et commentaires politiques jugés intéressants, diffusés tant par les radios et télévisions nationales qu'internationales. Ces transcriptions sont transmises aux membres du gouvernement, hauts fonctionnaires et missions diplomatiques luxembourgeoises qui le souhaitent.

Ponctuellement, le SIP réalise également des transcriptions de discours et de conférences de presse de membres du gouvernement jugés particulièrement importants.

Afin de donner une meilleure visibilité aux activités des membres du gouvernement, les transcriptions de discours et d'interviews sont publiées sur le site Internet www.gouvernement.lu.

Le département a également assuré l'enregistrement systématique des émissions de radio et de télévision (interviews, reportages, tables rondes) relatives aux élections législatives et européennes du 7 juin 2009.

Le SIP a mis quotidiennement à la disposition des ministres ainsi qu'aux fonctionnaires trois revues de presse distinctes sur le site Internet http://www.extranet.sip.etat.lu/revuepub/ (réseau informatique de l'État) ainsi que sur le site http://extranet.sip.lu/revuepub (accessible seulement avec Login et Password).

La revue de presse nationale, qui se base sur une grande partie de la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle luxembourgeoise, reprend tous les articles d'intérêt pour les membres du gouvernement. Ces articles sont complétés par des articles et commentaires parus sur des sites des médias luxembourgeois, tels que www.wort.lu, www.tageblatt.lu, www.rtl.lu, etc.

La revue de presse internationale 1 est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux quotidiens, hebdomadaires et mensuels, ainsi que d'articles sélectionnés dans des bases de données telles que Factiva ou GoogleNews. Cette revue de presse vise avant tout à reprendre tous les articles de la presse étrangère traitant du Luxembourg ou citant des membres du gouvernement. Hormis cela, la revue de presse internationale 1 fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale, des relations internationales, de la politique européenne, ainsi que de la situation des entreprises luxembourgeoises à l'étranger. En plus, cette revue

de presse recueille tous les articles susceptibles d'intéresser les membres du gouvernement luxembourgeois, tels que des articles traitant de la politique européenne, de la situation politique et économique de nos pays voisins, ainsi que des grands sujets de la politique internationale.

La revue de presse internationale 2 se base également sur une trentaine de journaux internationaux, des quotidiens, hebdomadaires et mensuels, ainsi que sur des bases de données. Contrairement à la revue de presse internationale 1, la revue de presse internationale 2 ne dépend pas de l'actualité et reprend essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Le département a en outre rédigé le communiqué résumant les travaux du Conseil de gouvernement, ceci en étroite collaboration avec le Secrétariat général du Conseil de gouvernement.

2. Grippe A (H1N1)

Dès l'annonce par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fin avril 2009, de l'imminence du passage au stade d'une pandémie de grippe A (H1N1), le SIP a conseillé le ministère de la Santé en matière de communication et d'information au grand public.

À partir du mois de juin 2009, le SIP a assuré la conduite centrale de la communication et de l'information destinées aux médias et à la population, telle que prévue par le plan gouvernemental « pandémie grippale ».

Présidant la Cellule communication/information (CCI), prévue par le plan gouvernemental, le SIP a élaboré au mois de septembre, avec ses partenaires, la campagne de sensibilisation « Halte à la grippe A (H1N1): Des gestes simples et efficaces qui nous protègent! ». Cette campagne avait pour objectif d'inciter les citoyens à respecter les règles d'hygiène élémentaires afin de limiter la transmission du virus de la grippe. Les supports utilisés pour cette campagne grand public étaient un dépliant en langue française, allemande et portugaise, un spot TV, un spot radio, des annonces dans la presse écrite et des affiches.

Cette première grande campagne a été suivie au mois d'octobre 2009 d'une campagne d'information sur la vaccination, comportant dans un premier temps un toutes-boîtes en trois langues (français, allemand et portugais). Des spots radio et TV ainsi que des annonces dans la presse écrite ont également été réalisés. La deuxième phase de cette campagne a informé sur la mise en place des différents centres de vaccination installés à travers le pays.

Un numéro gratuit (Infotelefon zu der Gripp), via lequel les citoyens pouvaient poser des questions au sujet de la grippe et des centres de vaccination, a aussi été mis en place lors de la campagne d'information sur la vaccination. Le volet opérationnel a été assuré par les services de l'Administration des

services de secours (ASS), alors que le volet de l'information a été préparé par le SIP et validé par la CCI.

Par ailleurs, le SIP a mis en place et géré au quotidien le site www.grippe.public.lu permettant aux citoyens de s'informer sur tous les aspects de la grippe. L'équipe du SIP a également répondu aux nombreuses questions des citoyens envoyées par courriel via le site. Il est à souligner que les questions-réponses publiées sur le site, disponibles en trois langues, étaient continuellement mises à jour.

Outre son rôle primordial dans la communication externe, le SIP a régulièrement informé ses partenaires en interne sur l'évolution de la grippe par le biais de dépêches, de revues de presse et d'un monitoring des médias nationaux et internationaux. Il a également assisté le ministère de la Santé dans sa politique de communication lors des Conseils de l'Union européenne. Les conférences de presse du ministre de la Santé ont été également préparées par les collaborateurs du SIP.

Dans le cadre de la communication de crise sur la grippe A (H1N1), le département « Édition » du SIP a assuré les services suivants :

- co-rédaction des Questions/réponses pour le site www.grippe.lu;
- gestion des traductions en allemand et anglais, vérification du contenu et mise en ligne;
- mises à jour du site dans les trois langues.

Il est à noter que la gestion du dossier grippe a eu d'importantes répercussions sur le fonctionnement interne du SIP, étant donné que tous les départements étaient impliqués. Le SIP, qui devait assurer en parallèle ses missions quotidiennes dans le cadre de la communication gouvernementale, atteint dans des situations pareilles très vite les limites de ses capacités et est obligé de réduire de façon sensible ses activités notamment de moyen et long terme.

3. Internet

Le SIP a assuré, dans le domaine de la communication Internet, la rédaction en chef de trois présences web, à savoir le portail de l'actualité gouvernementale www.gouvernement.lu, le portail faisant fonction de porte d'entrée au Grand-Duché de Luxembourg www.luxembourg.lu, ainsi que le site consacré aux élections au Grand-Duché de Luxembourg www.elections.public.lu.

Le portail <u>www.gouvernement.lu</u> est quotidiennement mis à jour et reprend l'ensemble des activités des membres du gouvernement. Y sont publiés les communiqués de presse des ministères, les discours et les interviews des ministres, de même que les articles rédigés par le SIP.

Le portail <u>www.luxembourg.lu</u> a été lancé au début de l'année 2009 et offre une porte d'entrée unique pour toutes les informations non commerciales et d'ordre général liées au Grand-Duché. Vu l'importance et la complexité de

son contenu, ce portail est appelé à subir des adaptations constantes qui vont de pair avec l'évolution de l'image de marque du pays. Différents partenaires et acteurs promouvant le pays à l'étranger sont invitées à collaborer avec le SIP afin d'assurer la mise à jour et l'exactitude des informations diffusées via ce portail.

4. Film de promotion sur le Luxembourg

Sur l'initiative du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, le SIP a coordonné la réalisation du film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg. Le ministère des Classes moyennes et du Tourisme, les agences de promotion Luxembourg for Finance et Luxembourg for Business, la Chambre de commerce, la Commission de promotion des vins et crémants, et les villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette se sont jointes à cet ambitieux projet.

Ce film est composé de 10 clips thématiques et présente les multiples facettes du pays. Disponibles en version anglaise, les clips mettent en évidence l'économie performante, la situation géographique stratégique, la stabilité politique et sociale, la population multilingue, l'infrastructure et la richesse culturelle et naturelle du Grand-Duché. Une plateforme Internet a également été mise en place afin de rendre le film accessible à un maximum de personnes. www.promoteluxembourg.com qui permet à toute personne intéressée de visualiser et de télécharger les divers clips. Une diffusion via les réseaux communautaires interactifs a également été entamée. Des réflexions en vue d'une collaboration plus stratégique et continue dans le domaine de la promotion de l'image de marque voire du « nation branding » sont en cours.

5. Campagnes de communication

Le SIP a continué d'offrir son aide en matière de campagnes de communication aux ministères et institutions qui en ont fait la demande (ministère de l'Égalité des chances, ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration, ministère de la Justice, ministère de la Santé, Centre de communications du gouvernement, diverses ambassades).

6. Groupe des chargés des relations publiques des départements ministériels, dit « groupe Mondorf »

Le groupe des chargés des relations publiques des départements ministériels, dit « groupe Mondorf », présidé par le directeur du SIP, s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2009.

L'objectif du groupe est de mettre en place un circuit d'information performant entre les différents ministères et le SIP, dans le but d'amener à un niveau d'excellence la qualité, la rapidité et la fiabilité de l'information gouvernementale. C'est dans cette optique que le SIP a élaboré un vade-

mecum destiné aux membres du groupe, qui présente les différents services offerts par le SIP dans le cadre de leurs missions de communication.

Partager les mêmes principes et lignes directrices, et avoir des échanges réguliers sur les différents aspects de la communication gouvernementale, tels sont les éléments à la base d'une politique d'information cohérente du gouvernement.

En 2009, le groupe a également accueilli deux orateurs externes qui ont exposé les thèmes de la propriété intellectuelle et de la signature électronique aux membres du groupe.

Bien que le SIP regrette le fait que tous les ministères ne soient pas encore représentés au sein du groupe, il continuera à œuvrer dans ce sens afin de développer une collaboration avec tous les partenaires au sein du gouvernement.

7. Activité éditoriale

En 2009, le département « Édition » a procédé aux publications nouvelles suivantes :

à propos... de la Cour des comptes européenne

Brochure de 12 pages, éditée en français, allemand et anglais, sur les différentes missions dont est chargée la Cour des comptes européenne et ses procédures de travail.

à propos... de la musique classique au Luxembourg

Brochure de 20 pages, éditée en français, allemand et anglais, qui retrace le chemin parcouru par la musique classique depuis son apparition au Luxembourg au cours du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

La nationalité luxembourgeoise. Loi du 23 octobre 2008.

Brochure de 72 pages, éditée en français, allemand et anglais, qui explique au citoyen les modalités de la loi sur la nationalité luxembourgeoise. La publication comporte aussi bien des fiches pratiques reprenant les principales informations que des annexes reproduisant e.a. l'intégralité des textes législatifs et réglementaires.

Les demeures de la justice. Du Palais de justice à la Cité judiciaire.

Beau livre de 200 pages dans lequel un collectif d'auteurs raconte l'histoire aussi riche que mouvementée des différents bâtiments occupés par les services de la justice à Luxembourg-Ville au cours des deux siècles passés. L'ouvrage relate par ailleurs le cheminement que fut celui de la justice pour aboutir en 2008 à la construction de la Cité judiciaire au plateau du Saint-Esprit, site lui-même chargé d'histoire.

Rétrospective 2004-2009

Album-souvenir de 216 pages destiné aux membres du gouvernement après la fin de la législature 2004-2009 et qui retrace l'activité gouvernementale par des photos hors du commun.

Charte d'accueil et de service

Dans le cadre de la réforme administrative, il est prévu que les administrations se dotent d'une charte d'accueil et de service, dans laquelle ils définissent toute une série d'engagements à l'égard du citoyen. La Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance dépendance est la première administration à s'être dotée d'une telle charte, en étroite coopération avec le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, le CRP Henri Tudor et le Service information et presse. Ce dernier a financé la réalisation de la charte graphique et a assuré conseil et suivi pour ce qui est de la déclinaison des engagements sur différents supports (brochure bilingue, banners, affiche, etc.).

En 2009, le SIP a diffusé en tout près de 25.500 brochures et ouvrages de promotion du Luxembourg et de son gouvernement, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre des élections législatives, le SIP a édité deux publications y relatives.

- Bulletin d'information et de documentation spécial élections 2009
 Cette édition du Bulletin informe sur les résultats des élections
 législatives du 7 juin 2009, la formation du nouveau gouvernement, les
 membres du gouvernement, la constitution des ministères et reproduit
 la déclaration et le programme gouvernementaux. La publication
 renseigne en outre sur la composition de la Chambre des députés ainsi
 que sur les résultats des élections européennes ayant également eu
 lieu le même jour.
- Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg 2009 Publiée en versions française et anglaise (resp. 88 et 56 pages), cette brochure présente le nouveau gouvernement issu des élections législatives de juin 2009. La publication informe sur la composition de la Chambre des députés depuis 1945, les différentes étapes ayant conduit à la formation du nouveau gouvernement, la constitution des ministères et les membres du gouvernement.

2. Le Service des Médias et des Communications

Introduction

Tout au long de l'année 2009, le ministre en charge des Communications, appuyé par le Service des médias et des communications, a consacré d'importants efforts aux discussions menées au niveau européen au sujet du cadre réglementaire de l'Union européenne pour les réseaux et services de communications électroniques (« Paquet Télécom »). Il s'agissait notamment de faire valoir les intérêts du secteur luxembourgeois des médias et des communications et de sauvegarder les droits fondamentaux des citoyens dans l'environnement numérique.

Le Luxembourg a pu défendre ses intérêts avec succès : L'accord trouvé sur le Paquet Télécom en novembre 2009, après deux ans de négociations entre la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen, traduit des avancées majeures, dont une meilleure protection du citoyen, une plus grande sécurité juridique et prévisibilité réglementaire pour les entreprises ainsi qu'un renforcement du marché intérieur.

Par ailleurs, les activités du Service des médias et des communications ont été caractérisées par le renforcement des efforts de promotion à l'étranger suite au lancement de l'initiative de promotion « Luxembourg for ICT ».

1. Le paysage des médias en 2009

1.1. La télévision

En date du 4 juin 2009 a été signé l'accord de coopération entre la Communauté française de Belgique et le Luxembourg en matière de services de médias audiovisuels et visant plus particulièrement les programmes de la CLT-UFA à destination du public francophone belge, à savoir RTL TVi, CLUB RTL et PLUG RTL.

Il s'agit du premier accord de coopération qui a été conclu par référence à la procédure de coopération prévue à l'article 1^{er}, 5) de la directive 2007/65/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne modifiant la directive 89/552/CEE dite « Télévision sans frontières ».

Cet accord confirme que les programmes visés, diffusés depuis le Luxembourg sous la responsabilité éditoriale de la CLT-UFA, relèvent de la compétence et de la surveillance exclusive du Luxembourg. L'accord encourage la CLT-UFA à continuer à respecter un certain nombre de règles spécifiques en matière de protection des mineurs, de la promotion de la santé et du dispositif électoral. Il se réfère également aux engagements pris par la CLT-UFA en 2006 envers les producteurs belges en matière de coproduction d'œuvres audiovisuelles.

Par ailleurs, après la conclusion en 2007 des accords entre le Gouvernement et la CLT-UFA visant le renouvellement du dispositif de concessions de cette dernière et la signature en mars 2008 des nouvelles concessions et permissions, la Convention avec le Broadcasting Center Europe portant sur l'exploitation et l'entretien d'une infrastructure technique audiovisuelle a été renouvelée en 2009 pour une durée venant à échéance le 31 décembre 2017.

1.1.1. Le programme RTL Télé Lëtzebuerg

Le programme de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par la CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement en 1995, engagement qui a été renouvelé dans le cadre du nouvel accord signé en 2007, d'assurer un service public de radio et de télévision en langue luxembourgeoise.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du programme étant supporté par la CLT-UFA en contrepartie des concessions lui accordées par le Gouvernement pour ses autres programmes.

Les recettes publicitaires sont plafonnées. En 2009, le plafond prévu, qui augmente de 6% par an jusqu'en 2010, a atteint 8.109.000 € de recettes publicitaires brutes. Le plafond est appliqué avec une certaine flexibilité et les recettes excédentaires ont été mises en réserve afin de permettre, en cas d'éventuelles insuffisances de recettes publicitaires futures, à financer la production du programme ainsi qu'à réaliser les investissements techniques nécessaires de manière à ce que l'équipement technique soit à tout moment à la pointe du progrès.

Le programme principal et sa déclinaison sont diffusés en numérique terrestre par le canal 27 et sont repris par les différents opérateurs de télédistribution ou d'IPTV.

Le programme RTL Télé Lëtzebuerg comporte entretemps un sous-titrage en langue française et allemande.

1.1.2. Les programmes luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA

Cette catégorie de programmes comprend ceux qui visent, outre le public résidant, également un public d'un ou de plusieurs autres pays. Les programmes relevant de cette catégorie sont diffusés par la CLT-UFA à partir du Luxembourg moyennant une fréquence terrestre luxembourgeoise.

En 2009, l'offre a été élargie par un nouveau programme en langue néerlandaise RTL Lounge, qui s'adresse de par sa programmation principalement à un public féminin.

1.1.3. Les programmes luxembourgeois par satellite

Relèvent de cette catégorie de programmes, les programmes qui bénéficient d'une concession pour programme par satellite accordée par les autorités luxembourgeoises et qui sont en conséquence diffusés par un système de satellite qui ne doit pas nécessairement être celui opéré par la SES.

Au courant de l'année 2009, deux programmes généralistes en langue turque, Euro D et Euro Star, ont enrichi cette catégorie de programmes.

1.1.4. Les programmes luxembourgeois par câble

En 2009, aucune nouvelle concession pour programme luxembourgeois par câble a été accordée.

1.2. Les réseaux de communication télévisuelle

1.2.1. La distribution par câble et par ADSL

Le Luxembourg fait partie des pays où la pénétration du câble comme moyen de réception des programmes de télévision est parmi les plus élevées en Europe. Quelque 80% des ménages sont abonnés à un réseau câblé.

Le passage au numérique dans le câble est également en cours. Depuis 2008, tous les réseaux importants offrent la télévision numérique. L'offre de base comprend normalement plus de 70 programmes. L'arrêt de l'analogique dans le câble ne devrait pas intervenir avant la fin 2011. Le Gouvernement avait en effet demandé aux câblo-opérateurs, qui ont accepté, de prévoir une phase de transition et d'offrir encore au moins les 20 à 30 chaînes les plus importantes en analogique jusqu'à la fin 2011.

Depuis 2008, une partie croissante des ménages a en outre la possibilité de recevoir la télévision par le biais de l'ADSL et peut dès lors choisir entre deux offres concurrentes pour la réception d'une gamme complète de programmes télévisés.

1.2.2. La diffusion numérique terrestre

Le passage au numérique terrestre a été largement mené à bien au Luxembourg en 2006, quand la CLT-UFA a fait passer au numérique les principaux canaux utilisés pour la télévision terrestre. Le pays garde une réserve suffisante pour les éditeurs de programmes autres que la CLT-UFA, ainsi que pour de nouvelles applications telles que la télévision mobile ou la télévision à haute définition. Une partie du spectre traditionnellement réservé à la télévision à savoir la bande de fréquences 790 MHz - 862 MHz sera cependant ouvert aux services de communications électroniques dans le contexte du « dividende numérique ».

1.2.3. Les réseaux satellitaires

La société SES Astra, ayant son siège à Betzdorf, bénéficie d'une concession de l'État luxembourgeois pour l'exploitation d'un système de satellites luxembourgeois servant principalement à la transmission de programmes de télévision et de radio. Au 31 décembre 2009, 12 satellites Astra étaient en orbite dans l'arc géostationnaire à quatre positions différentes. En outre, SES Astra opère deux satellites Astra en orbite inclinée et exploite deux satellites suédois Sirius par le biais de sa filiale suédoise SES Sirius.

Les satellites Astra servent ensemble plus de 53 millions de ménages pour la réception directe de la télévision par satellite dans 35 pays d'Europe et d'Afrique. 122 millions de ménages reçoivent des programmes d'un satellite du groupe Astra si on inclut la réception par l'intermédiaire du câble.

Ensemble avec les satellites Sirius, les satellites de SES Astra diffusent près de 2500 programmes de télévision, de radio ou interactifs. De nouveaux programmes en haute définition sont venus s'ajouter, confirmant Astra comme la plus importante plateforme de distribution de télévision haute définition en Europe, avec quelque 80 chaînes diffusées en fin d'année 2009. Le nouveau service ASTRA2Connect, permettant l'accès aux communications à large bande grâce à un terminal satellitaire interactif à prix abordable, est désormais offert dans 14 pays européens et est utilisé par 50.000 abonnés. Depuis peu, le service est également offert dans une dizaine de pays d'Afrique de l'Est. Il constitue un outil remarquable pour lutter contre la fracture numérique dans les régions rurales.

Notons encore qu'SES Astra poursuit sa diversification avec succès et a notamment signé deux contrats avec la Commission européenne pour accueillir sur ses satellites des charges utiles pour le service EGNOS (European Geostationary Navigation Overlay Service).

1.3. La radio sonore

La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit différentes catégories de programmes de radio dont certaines relèvent de la compétence de la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR), à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les programmes à émetteur de haute puissance, mais aussi les programmes radiodiffusés à rayonnement international, les programmes luxembourgeois par satellite et les programmes luxembourgeois par câble.

1.3.1. Les programmes de radio à rayonnement international

Deux programmes de radio diffusés par la CLT-UFA font actuellement partie de cette catégorie : le programme de radio francophone RTL transmis par l'onde longue (234 KHz) et le programme germanophone RTL Radio transmis par les fréquences d'onde moyenne 1440 KHz et par les fréquences FM 93,3 MHz et 97.0 MHz.

La CLT-UFA a également remis en service des émetteurs d'ondes courtes afin de diffuser ses programmes francophone et germanophone ainsi qu'un nouveau programme anglophone dans la nouvelle norme numérique DRM (Digital Radio Mondiale). Les transmissions numériques se font également pendant une partie de la journée en ondes moyennes.

1.3.2. Les programmes de radio à émetteur de haute puissance

1.3.2.1. Le programme RTL Radio Lëtzebuerg

Le service public à assurer par la CLT-UFA depuis le 1^{er} janvier 1996, en contrepartie de ses concessions, concerne non seulement le programme de télévision, mais aussi le programme de radio en langue luxembourgeoise, à savoir le programme RTL Radio Lëtzebuerg. La permission pour la diffusion du programme par les fréquences 92,5 MHz et 88,9 MHz a été renouvelée le 3 mars 2008, jusqu'au 31 décembre 2020.

1.3.2.2. La radio socioculturelle

L'établissement de radiodiffusion socioculturelle, acteur du paysage radiophonique luxembourgeois depuis sa création en 1991, diffuse maintenant depuis 17 ans son programme composé d'émissions à finalité socioculturelle qui remplissent à la fois une vocation culturelle, d'information et de divertissement.

La particularité de cette radio réside dans le fait qu'elle est financée par une subvention de l'État qui lui permet de diffuser un programme exempt d'interruptions publicitaires.

1.3.3. Les radios à émetteurs de faible puissance

1.3.3.1. Les radios à réseau d'émission

Les quatre radios à réseau d'émission, qui émettent leurs programmes depuis 1992/93, sont largement complémentaires dans leur contenu. Radio Latina, diffusée par la Société européenne de Communication sociale s.à r.l., est une radio qui s'adresse principalement à la population immigrée. DNR, diffusée par la Société de Radiodiffusion luxembourgeoise, est une radio généraliste. Radio ARA, diffusée par la s.à r.l. ALTER ECHOS, est une radio de type associative. Enfin, Eldoradio, diffusée par la société Luxradio s.à r.l., est une radio essentiellement musicale. Les permissions ont une durée de dix ans. En 2002, elles ont toutes été renouvelées par la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR) au profit des mêmes bénéficiaires pour une nouvelle durée de dix ans. Le Gouvernement a également renouvelé les autorisations d'émettre.

1.3.4. La radio numérique

Le Service des médias et des communications, en coopération avec l'Institut luxembourgeois de Régulation (ILR) et en association étroite avec les radios luxembourgeoises, a suivi de près l'évolution en matière de radio numérique terrestre en Europe.

A côté de la norme DAB introduit dans différents pays européens avec un succès variable, les normes DAB+, DMB, HD Radio et DRM (Digital Radio Mondiale) présentent chacune leurs particularités. Au Luxembourg, le Broadcasting Center Europe a mis en place différents émetteurs DRM en ondes courtes et en ondes moyennes permettant une couverture internationale et la CLT-UFA diffuse désormais son programme RTL germanophone en numérique en ondes moyennes et courtes. Pour une couverture nationale en numérique, il sera intéressant de suivre les développements en cours dans les pays avoisinants.

1.4. La presse écrite: la promotion de la presse écrite

Onze organes sont actuellement bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

Organe	Editeur
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg S.A.
La Voix du Luxembourg	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Tageblatt	Editpress Luxembourg S.A.
Le Quotidien	Lumédia S.A.
Lëtzebuerger Journal	Editions Lëtzebuerger Journal S.A.
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	Zeitung S.A.
Télécran	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Revue	Editions Revue S.A.
Le Jeudi	Editpress Luxembourg S.A.
D'Lëtzebuerger Land	Editions d'Lëtzebuerger Land s.à r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence 2009 a été fixé par règlement grand-ducal du 8 janvier 2010 à un montant de 420.950 €, dont résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 140.317 € complétée par une subvention par page rédactionnelle de 120,70 €.

Voici les montants alloués en 2009 aux différents organes, part fondamentale et subventions par pages rédactionnelles confondues :

Luxemburger Wort	1 524 658	€
La Voix du Luxembourg	933 221	€
Le Jeudi	358 005	€
Le Quotidien	1 197 239	€
Lëtzebuerger Journal	540 421	€
Lëtzebuerger Land	259 954	€
Revue	321 984	€
Tageblatt	1 659 554	€
Télécran	375 763	€
Woxx	230 417	€
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	353 281	€
Total	7 754 499	€

1.5. La révision de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias

Au moment de l'adoption de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias, ayant pour objet de remplacer le cadre légal existant par un texte moderne, la Chambre des Députés avait adopté une motion invitant le Gouvernement de dresser, trois ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, un bilan de la nouvelle législation et de proposer le cas échéant d'éventuelles modifications. Même si la loi de 2004 a, de façon générale, fait ses preuves, quelques adaptations ponctuelles se sont avérées nécessaires. Le Gouvernement, sur base de l'avis du Conseil de presse, a déposé en avril 2009 un projet de loi ayant pour objet de modifier la définition du journaliste, de prévoir en matière de refus de délivrance d'une carte de presse une procédure d'appel, de doter le Conseil de presse de la personnalité civile et de mettre en place une protection légale du titre de journaliste.

Suite à l'avis du Conseil d'État de en juillet 2009, la Commission parlementaire a formulé un certain nombre d'amendements afin de tenir compte des observations et oppositions de la Haute Corporation.

Le Conseil d'État est maintenant appelé à rendre un avis sur ces propositions d'amendements.

1.6. L'évolution du marché publicitaire

Le Service des médias et des communications met à disposition des acteurs de la communication un outil de recensement des investissements publicitaires bruts relevés sur le marché luxembourgeois, à savoir la « pige publicitaire » ou « Luxembourg Ad' Report ».

Fin 2008 1, selon la pige publicitaire, les investissements publicitaires bruts dans les médias classiques au Luxembourg s'élèvent à 134,25 millions €, ce qui représente une augmentation des investissements publicitaires de 3,8% par rapport à l'année précédente.

Les recettes publicitaires des quotidiens ont pu croître de 6%. La télévision enregistre une augmentation de 14%. Par contre, les recettes publicitaires des radios ont baissé de 1%.

La répartition des investissements publicitaires et la variation des parts de marchés entre 2008 et 2007 se présentent comme suit:

	Total 2008 (en millions)	%	Total 2007 (en millions)	%	Δ 2008- 2007
Quotidiens	€ 52,777 millions	39%	€ 49,577 millions	38%	6%
Radios	€ 26,172 millions	19%	€ 26,567 millions	21%	- 1%
Hebdomadaires	€ 14,027 millions	10%	€ 15,674 millions	12%	-10%
Télévision	€ 13,848 millions	10%	€ 12,125 millions	9%	14%
Périodiques	€ 11,859 millions	9%	€ 10,805 millions	8%	10%
Folders	€ 9,313 millions	7%	€ 8,787 millions	7%	6%
Affichage	€ 4,753 millions	4%	€ 4,412 millions	3%	8%
Cinéma	€ 1,497 million	1%	€ 1,352 million	1%	11%
Total	€ 134,245 millions		€ 129,299 millions		3,8%

1.7. L'étude Plurimédia : évolution du lectorat et des audiences

En juillet 2009 ont été publiés les résultats de la quatrième édition de l'étude « TNS Ilres Plurimédia ».

L'étude comporte les chiffres clés au sujet du lectorat de la presse écrite et de l'audience des médias audiovisuels.

		2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009
Quotidiens	D'Wort	47,10%	46,50%	44,40%	43,20%
	Tageblatt	16,40%	15,10%	14,10%	13,85%
	Le Quotidien	7,10%	7,30%	7,10%	7,30%
	La Voix du	6,80%	6,50%		
	Luxembourg			6,60%	5,10%
	Letzebuerger	2,80%	3,10%		
	Journal			3,10%	2,60%
	Zeitung vum	0,80%	0,90%		
	Lëtzebuerger				
	Vollek			0,60%	0,50%
	L'Essentiel	-	-	23,70%	26,70%

¹ Les données de fin d'années 2009 ne sont pas encore disponibles lors de la rédaction du présent rapport annuel.

_

	Point 24	_	_	12,00%	14,90%
				,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Hebdomadaires	Télécran	34,30%	33,60%	31,80%	31,50%
	Lux-Post	25,00%	26,30%	29,10%	24,80%
	Revue	23,80%	23,00%	22,20%	21,50%
	Lux Bazar	14,90%	14,20%	14,20%	11,30%
	De Neie	_	12,90%	,	, , , ,
	Feierkrop		,	11,90%	9,30%
	Contacto	10,70%	10,60%	10,50%	11%
	Le Jeudi	7,20%	7,70%	8,10%	7,10%
	D'Lëtzebuerger	2,90%	3,30%	·	
	Land		,	2,80%	2,90%
	De Letzebuerger	3,30%	2,90%		
	Bauer			2,60%	3,20%
	Woxx	1,50%	1,80%	1,90%	1,30%
Bimensuels	Correio	3,20%	3,00%	3,10%	2,50%
2	OUTCIO	0,2070	0,0070	0,1070	2,5070
Mensuels	De Konsument	-	25,10%	24,00%	22,80%
	Auto Revue	23,00%	23,70%	22,30%	20,80%
	Auto Moto	19,40%	20,50%	21,20%	17,00%
	Musel Zeidung	10,40%	10,30%	9,10%	10,30%
	Agenda Lux	6,10%	6,80%	7,70%	9,70%
	Graffiti	6,60%	6,30%	4,80%	4,50%
	Femmes	5,20%	5,50%		
	Magazine			7,40%	7,10%
	Nightlife	-	-	5,00%	4,80%
	PaperJam	5,00%	5,30%	5,80%	8,20%
	Rendez-vous	3,20%	4,10%		
	Lëtzebuerg			4,90%	5,30%
	Sauer Zeidung	3,50%	3,90%	3,80%	3,90%
	Auto-Loisirs	2,40%	2,80%	2,60%	2,30%
	Merkur	3,00%	2,80%	2,50%	1,80%
	Ardenner	-	-		
	Express	0.4604	0 = 667	2,10%	2,40%
	Horesca	3,10%	2,70%	2,70%	2,50%
	D'Handwierk	2,60%	2,30%	2,00%	2,00%
	Echo de	1,90%	1,50%	4.000/	0.000/
	l'Industrie			1,30%	0,80%
	Business Review	-	-	1,10%	1,00%
	Agefi	-	-	1,00%	0,90%
Périodiques	Autotouring	28,80%	31,90%	32,50%	30,80%
•	Gaart an Heem	15,20%	13,70%	11,20%	11,20%
	Foyer de la	8,60%	8,20%	11,2070	1.,2070
	Femme	0,5070	0,2070	6,60%	6,30%
	Regulus	8,20%	7,90%	6,80%	6,30%
	Flydoscope	7,20%	5,20%	5,30%	6,80%

	Ugda	4,50%	4,50%	4,10%	3,60%
	Fëscher a Jeeër	3,20%	3,70%	2,90%	2,00%
	Check In	2,70%	2,40%	3,00%	4,10%
	Elan	2,40%	1,30%	1,10%	1,10%
	Wunnen	-	-	2,70%	3,80%
	De Keisecker	-	-	2,30%	2,00%
	Made in Luxe	-	-	2,30%	2,40%
	Entreprises	-	-		
	Magazine			1,70%	1,00%
Dépliants					
publicitaires	I-Mail	55,40%	54,50%	58,20%	52,80%
	Dépliants				
	distribués	48,00%	48,90%		
	avec Lux-Post			47,30%	44,60%
	Autres dépliants	47,60%	49,70%	50,00%	46,10%

		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
		12 ans	15 ans	ans 12 ans 15 ans		12 ans 15 ans	
		et plus	et plus	et plus	et plus	et plus	et plus
Radio	RTL Radio Lëtzebuerg	46,20%	47,00%	41,70%	42,50%	43,20%	44,00%
	Eldoradio	14,30%	14,10%	16,00%	15,70%	17,80%	17,70%
	DNR	10,70%	10,70%	10,50%	10,80%	10,10%	10,30%
	Radio Latina	4,90%	5,00%	5,40%	5,50%	5,30%	5,40%
	Radio 100,7 (Radio socioculturelle)	4,20%	4,40%	3,90%	4,10%	4,10%	4,20%
	Radio Ara	1,20%	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%
TV (chaînes luxembourgeoises)	RTL Télé Letzebuerg	35,10%	35,80%	32,90%	33,70%	33,90%	34,60%
	Den 2.ten RTL	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	2,20%	2,20%
	Luxe.tv			0,30%	0,30%	0,60%	0,70%
TV (chaînes étrangères)	TF1	16,80%	17,20%	16,10%	16,40%	16,90%	17,20%
	ARD	15,00%	15,50%	13,30%	13,90%	14,20%	14,70%
	Pro 7	13,20%	12,70%	13,50%	12,80%	13,60%	13,10%
	RTL Television	13,00%	12,70%	13,90%	13,70%	15,10%	14,90%
	ZDF	11,60%	11,90%	14,40%	14,90%	11,80%	12,20%
	M6	7,90%	8,00%	10,00%	10,00%	9,90%	10,10%
	France 2	7,80%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,20%
	Sat 1	7,30%	7,30%	7,60%	7,50%	6,90%	6,80%
Cinéma				9,90%	9,50%	9,50%	9,10%
Télétexte		20,50%	20,10%	22,00%	21,70%	21,30%	21,10%
Internet		44.60%	44,30%	49,20%	48,90%	54,90%	54,70%
	www.rtl.lu	6%	6%	6%	6%	9,60%	9,90%
	www.wort.lu	- · ·				4,70%	4,80%
	www.lessentiel.lu					2,50%	2,50%
	Administration publique en ligne					5,90%	6,20%
	Autres sites d'actualité					14,80%	15,20%

1.8. Les travaux réglementaires en matière de médias électroniques

1.8.1. Les activités au plan national

1.8.1.1. Modification de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques

Le Gouvernement a déposé, le 26 novembre 2008, un projet de loi ayant pour principal objet de doter le Conseil national des programmes de compétences supplémentaires, notamment de ses propres moyens de sanction. Le projet de loi prévoit une panoplie graduée de moyens de sanction permettant à l'organe de surveillance de proportionner son intervention à la gravité de l'infraction constatée. Les mêmes moyens sont prévus pour la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR).

En outre, au niveau des programmes de radio, le projet prévoit que la limite de 25%, pour ce qui est des participations dans les radios à réseau d'émission, est supprimée. Il en va de même de la restriction qui prévoyait que ces radios devront obligatoirement prendre la forme de sociétés à responsabilité limitée. Les règles en matière de publicité radiophonique seront adaptées. Finalement, le projet prévoit que la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR) se verra attribuer une plus grande flexibilité en matière de gestion des fréquences réservées aux radios à émetteur(s) de faible puissance.

Dans son avis, le Conseil d'État a cependant critiqué que la transposition de la nouvelle directive ne soit pas réalisée en même temps que cette réforme partielle de la loi.

En ce qui concerne les programmes de télévision, une grande partie des dispositions de la nouvelle directive européenne ont déjà été transposées par la voie du règlement grand-ducal du 24 juin 2008 portant modification du règlement grand-ducal qui fixe les règles applicables en matière de publicité, de parrainage, de téléachat et d'autopromotion.

Il reste cependant à élargir le champ d'application de la loi également aux services offerts à la demande.

1.8.2. Les activités au plan communautaire

1.8.2.1. Le Conseil Culture/Audiovisuel et le groupe de travail « Audiovisuel »

Les activités au plan communautaire ont été marquées par les sujets à l'ordre du jour des Conseils Audiovisuel des 12.05.2009 et 27.11.2009, à savoir le programme communautaire Media MUNDUS, les contenus créatifs en ligne et l'éducation aux médias dans un environnement numérique.

Le programme Media Mundus : Adopté en 1ère lecture, le programme communautaire Media Mundus vise à intensifier les relations culturelles et commerciales entre la cinématographie européenne et les créateurs de pays tiers. L'Union consacrera ainsi 15 millions € à des projets soumis par des professionnels de l'audiovisuel provenant de l'Europe et de pays tiers au

cours de la période 2011-2013. Media Mundus se fonde sur le succès de l'action préparatoire Media International, dont un des 18 projets sélectionnés était un projet luxembourgeois.

- Les contenus créatifs en ligne: Un échange de vues sur les contenus créatifs en ligne a eu lieu entre les ministres en charge des affaires audiovisuelles. Les ministres ont souligné l'importance que revêt le développement d'une offre légale en ligne diversifiée, de qualité, accessible, simple d'utilisation et attractive pour les consommateurs, d'une part, et la prévention et la lutte contre le piratage, d'autre part. Le Luxembourg, de son côté, a insisté sur le problème de l'accès à l'offre légale de contenus créatifs en ligne, surtout pour les consommateurs de petits marchés.
- L'éducation aux médias: Le Conseil a adopté des conclusions sur l'éducation aux médias, c'est-à-dire la capacité d'accéder à tous les médias, de comprendre et d'évaluer de manière critique les différents aspects des médias et ses contenus. Les points principaux abordés dans ces conclusions concernent par conséquent l'utilisation critique des nouveaux médias, le rôle que peut jouer le système scolaire dans cette éducation, les besoins différents de différents groupes de la société (personnes âgées, personnes handicapées) et le potentiel de partenariats privé-public. La Commission européenne élaborera des méthodes pour mesurer l'éducation aux médias dans les différents États membres.

1.8.2.2. Le Comité de contact de la Directive « Services de médias audiovisuels »

Suite à l'adoption le 17 décembre 2007 des modifications apportées à la directive n° 89/552/CEE, dite « Télévision Sans Frontières », cette directive est désormais intitulée Directive Services de médias audiovisuels et s'applique également aux services audiovisuels offerts « à la demande ». Le Comité de contact mis en place dans ce contexte, présidé par un représentant de la Commission européenne et composé des représentants des États membres, s'est réuni plusieurs fois pour discuter les différentes questions qui se posent en relation avec la transposition de la nouvelle directive.

La directive s'applique aux services de médias audiovisuels fournis par les entreprises établies dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, mais également à ceux fournis par des entreprises établies dans des pays tiers et utilisant, soit une liaison montante située sur le territoire d'un État membre, soit une capacité satellitaire d'un État membre. Or dans le cadre de la modification de la directive, la hiérarchie entre ces deux critères a été inversée. La liaison montante primant désormais sur la capacité satellitaire. Suite à cette modification, la juridiction sur certains programmes de pays tiers a été transférée d'un État membre vers un autre. Le Comité de contact a organisé ce transfert de juridiction. Dans ce contexte, le Luxembourg a cédé à d'autres États membres la juridiction sur les programmes de tiers qui avaient relevé de sa juridiction parce qu'ils étaient transmis par Astra.

1.8.3. Le Conseil de l'Europe

1.8.3.1. Le Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communications (CDMC)

Le CDMC est un comité directeur établi dans le cadre des activités interGouvernementales du Conseil de l'Europe qui examine des questions relatives à l'indépendance et au pluralisme des médias, ainsi qu'à la libre circulation et la diversité de leurs contenus.

Le 8 juillet 2009, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation CM/Rec (2009) 5 du Comité des ministres aux États membres sur des mesures visant à protéger les enfants contre les contenus et comportements préjudiciables et à promouvoir leur participation active au nouvel environnement de l'information et de la communication.

Une autre activité du comité en 2008 a visé la préparation de la Conférence ministérielle de Reykjavik, qui s'est tenue les 28 et 29 mai 2009. La conférence ministérielle était placée sous le thème « Une nouvelle conception des médias », avec trois sous-thèmes : « Nouveaux médias — nouvelles régulations ? », « Faire confiance au contenu — faire confiance aux médias » et « Relations médias et individu, médias et communauté(s) ».

Les ministres ont adopté une déclaration politique et une résolution intitulée « Vers une nouvelle conception des médias » ainsi qu'un plan d'action dans les domaines suivants :

- vers une nouvelle conception des médias et les conséquences de cette évolution ;
- service public;
- l'individu et les services de communications de masse médiatiques et les services apparentés aux médias.

Deux autres résolutions ont été adoptées par les ministres, l'une portant sur « La gouvernance de l'Internet et les ressources critiques de l'Internet », et l'autre sur les « Développements en matière de législation contre le terrorisme dans les États membres du Conseil de l'Europe et leur impact sur la liberté d'expression et de l'information ».

1.8.3.2. Le Comité permanent sur la télévision transfrontière

Le Comité Permanent sur la Télévision Transfrontière a finalisé en 2008 la révision de la Convention européenne sur la Télévision Transfrontière. La convention sera modernisée et adaptée, notamment pour tenir compte de la nouvelle directive européenne Services de médias audiovisuels. Le champ d'application de la convention sera ainsi également élargi pour inclure les services offerts à la demande.

2. Les services de communications électroniques

2.1. Les activités au plan national

Un nouveau plan d'investissement dans les infrastructures de communications électroniques a été présenté en février 2009. Ce plan fait partie des initiatives dont la réalisation a été avancée par le Gouvernement pour répondre aux défis posés par la crise actuelle et pour en sortir renforcé. Il s'agit de l'extension du centre de données de Bettembourg, de la réalisation d'un deuxième centre d'hébergement ("data center") et du développement de la connectivité nationale et internationale.

En octobre 2009 a été inauguré un nouveau point d'échange Internet commercial du Luxembourg, Lu-Cix (Luxembourg commercial Internet exchange), que le Service des médias et des communications soutient activement. Le Service des médias et des communications est d'ailleurs membre du comité exécutif de Lu-Cix GIE.

Lu-Cix permet aux différents fournisseurs de services Internet (FSI) d'échanger du trafic Internet entre leurs réseaux, et de se connecter ainsi directement aux fournisseurs de contenu et aux opérateurs Internet internationaux présents au Luxembourg.

LU-CIX représente un atout supplémentaire pour le Luxembourg qui lui permettra de renforcer davantage son bon positionnement dans le secteur des TIC (technologies d'information et de communication).

2.1.1. Les réseaux fixes

Le centre international d'hébergement et de communication LuxConnect, créée par l'Etat luxembourgeois en décembre 2006 en réponse aux demandes d'acteurs nationaux et internationaux du secteur des communications électroniques, est devenu opérationnel au printemps 2009.

2.1.2. Les réseaux radio et réseaux mobiles

Au niveau du plan luxembourgeois des fréquences, le règlement grand-ducal du 28 juillet 2008 déterminant le plan d'allotissement et d'attribution des ondes radioélectriques (Plan de fréquences) a été modifié par le règlement grand-ducal du 23 mars 2009 afin de tenir compte des nouvelles décisions prises par la Commission européenne.

2.1.3. La disponibilité et l'usage des nouvelles technologies de communication

Quant à Internet haut débit, le Gouvernement avait fixé comme objectif un taux d'accessibilité au haut débit de 95% dans son plan d'action « Haut Débit » de 2004. Cet objectif est largement atteint. Comme le signalait l'OCDE dans son édition 2005 des « Perspectives de Télécommunications », le Luxembourg a été le premier pays de l'OCDE à offrir une couverture DSL universelle.

Parallèlement, la présence de réseaux câblés performants (environ un tiers étant bidirectionnels et de capacité suffisante pour offrir des services à haut débit) permet de développer la concurrence au sein du marché des services et des

communications à haut débit. La téléphonie mobile représente également un cadre pour le développement de réseaux haut débit complémentaires, notamment UMTS, encouragé par le Gouvernement.

Au Luxembourg, le taux de pénétration du haut débit est passé de 9,8% en 2004, 11,8 % en 2005, 19,7% en 2006, 24,6% en 2007 à 31,2% en 2009. Le Luxembourg se situe désormais à la quatrième place dans l'Union européenne.

2.2. Les activités au plan communautaire

2.2.1. Le réexamen du cadre réglementaire de l'UE applicable aux communications électroniques, les services mobiles par satellite et l'itinérance

Les activités étaient dominées par les sujets à l'ordre du jour des Conseils Télécommunications des 31.03.2009, 11.06.2009 et 18.12.2009, dont le réexamen du cadre réglementaire de l'Union européenne applicable aux communications électroniques (« Paquet Télécom »), présenté par la Commission européenne en novembre 2007.

Le Conseil et le Parlement européen ont négocié pendant 18 mois l'ensemble des mesures visant à réformer le secteur européen des télécommunications. Le réexamen de la législation-cadre sur les communications électroniques – téléphonie fixe et mobile, radiodiffusion, internet fixe et sans fil - visait à renforcer les droits des consommateurs et la protection de la vie privée, à encourager les investissements dans les infrastructures de prochaine génération (haut débit), à coordonner davantage les règles nationales pour un marché intérieur plus cohérent (via, entre autres, la création d'une agence) et à moderniser l'utilisation du spectre radioélectrique.

Si les négociations n'ont pas pu être conclues en deuxième lecture – un compromis informel a été rejeté par la plénière du Parlement européen en mai 2009 – un comité de conciliation a dû être convoqué en automne 2009. Le désaccord portait sur un seul point relatif à la protection des droits fondamentaux des internautes. La conciliation a débouché sur un succès et le nouveau cadre réglementaire est entré en force le 18.12.2009.

Parmi les nouveautés à relever, à noter tout d'abord la mise en place du ORECE (Organe des régulateurs européens des communications électroniques, BEREC en anglais). Il s'agit d'un organe de conseil et d'expertise indépendant qui regroupe les régulateurs nationaux. L'ORECE prête assistance à la Commission européenne et, sur demande, au Parlement européen et au Conseil. Il peut également fournir un soutien et une expertise aux régulateurs nationaux.

Le marché intérieur se voit renforcé par le nouveau cadre réglementaire. La Commission européenne peut désormais prendre des mesures, en consultation étroite avec l'ORECE, pour remédier à un obstacle au marché intérieur ou une incohérence dans les approches réglementaires nationales.

De par sa clarté et prévisibilité, le nouveau cadre réglementaire fournit une sécurité juridique à l'industrie des télécommunications, avec l'objectif de stimuler l'innovation, la concurrence et les investissements. Ces dispositions visent à accélérer le déploiement des réseaux d'accès de nouvelle génération basés sur la fibre optique en clarifiant les mécanismes destinés à répartir les risques liés aux investissements entre les investisseurs et les demandeurs d'accès et permet des arrangements coopératifs entre plusieurs investisseurs. Rappelons que cette infrastructure de réseaux d'accès de nouvelle génération permettra de livrer aux consommateurs les nouveaux services du futur à volumes importants et les multi-utilisations au sein d'un même foyer.

Le consommateur bénéficiera à l'avenir davantage de protection et de transparence dans ses relations avec les opérateurs de télécommunications. Parmi les nombreuses avancées pour le consommateur avec le nouveau cadre législatif, citons les suivants : la portabilité du numéro dans la téléphonie mobile doit se faire endéans 1 jour ouvrable, le niveau de détail des informations fournies au consommateur dans les contrats avec les opérateurs est renforcé, les données à caractère personnel du consommateur sont davantage protégées (obligation pour les opérateurs de signaler si ces données ont été compromises à la suite d'une violation de la sécurité du réseau), les utilisateurs voient leur protection renforcée contre le pourriel (« spam ») et les utilisateurs handicapés sont garantis un accès équivalent aux communications électroniques. A souligner également que les droits et libertés fondamentales de l'utilisateur sont respectés lors d'éventuelles restrictions de son accès à Internet.

Une des priorités du Luxembourg lors des négociations était le maintien des compétences nationales en ce qui concerne la gestion du spectre radioélectrique et le respect du principe de subsidiarité en matière de fréquences. En effet, le Luxembourg a su, dans le passé, user de sa souveraineté dans le domaine du spectre pour développer un pôle d'excellence pour les activités internationales de communications, de médias et de commerce électronique. Une gestion habile des fréquences au niveau national a notamment contribué à l'essor du secteur satellitaire du Luxembourg. Cela n'aurait pas été possible si le Luxembourg n'avait pu solliciter les positions orbitales et les fréquences associées directement auprès de l'UIT (Union Internationale des Télécommunications). L'accord final ne prévoit pas de transfert de compétences vers les instances communautaires et respecte le cadre légal international de l'UIT indispensable pour régler et coordonner l'utilisation du spectre. Une coordination stratégique au niveau européen est prévue par le biais de programmes stratégiques pluriannuels en matière de spectre élaborés en codécision.

Le nouveau cadre réglementaire a été publié au journal officiel de l'Union européenne le 18.12.2009 et le délai de transposition en droit national est de 18 mois.

Le règlement sur l'itinérance internationale adopté en première lecture en mai 2009 prolonge la durée et étend le champ d'application du premier règlement « roaming », en vigueur depuis 2007. Les nouvelles mesures d'application depuis le 1^{er} juillet 2009

• une réduction progressive des plafonds tarifaires pour les SMS envoyés depuis l'étranger (0,11 € à partir du 01.07.2009) ;

- la continuation de la baisse des tarifs des appels vocaux en itinérance ;
- plus de transparence pour le consommateur en matière des tarifs applicables pour le transfert de données en itinérance (data roaming): un mécanisme de coupure automatique s'active lorsque la facture atteint 50 € ou tout autre montant choisi par le consommateur. Un tarif de gros plafonné à 1 €/MB vise également la réduction des coûts de navigation sur internet ou de téléchargement avec un téléphone mobile depuis l'étranger.

L'année 2009 était également marquée par les conclusions à tirer de la stratégie i2010_adoptée en 2005 et les préparatifs de son programme successeur. La stratégie visait à renforcer la position de l'Union européenne dans le domaine des TIC (technologies d'information et de communication) et d'exploiter les atouts de la société de l'information pour la croissance et pour l'emploi. Il s'agissait de renforcer le marché intérieur pour les entreprises et les utilisateurs, ainsi que de favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine des TIC. Au cours de l'année 2009, les ministres en charge des télécommunications ont eu l'occasion à plusieurs reprises de discuter les axes principaux d'une future stratégie pour une « Union numérique » d'ici 2015. Des conclusions ont également été adoptées qui ont mis l'accent, entre autres, sur le rôle des TIC pour une économie durable à faibles émissions en carbone, la création d'une société et d'une économie connectées à 100% via un Internet très rapide et ouvert à tous, l'importance d'une Europe championne de l'innovation, de la recherche et du développement et la consolidation du marché intérieur numérique.

Les ministres en charge des télécommunications ont également adopté des conclusions sur le dividende numérique. En passant de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, des fréquences terrestres sont libérées. L'ensemble des fréquences dégagées est appelé « dividende numérique ». Une partie du spectre radioélectrique devient ainsi disponible pour d'autres applications, comme par exemple la télévision mobile, la télévision en haute définition ou encore l'accès à Internet à haut débit. Suite à une communication de la Commission européenne qui esquisse une feuille de route pour mettre en œuvre de façon efficace le dividende numérique à travers l'Union européenne, et suite à une recommandation plus concrète pour accélérer la transition vers le numérique, les conclusions adoptées par le Conseil identifient à la fois les défis et les opportunités que présente le dividende numérique. A relever notamment le besoin de coordination intracommunautaire entre États membres et une approche européenne coordonnée non contraignante.

Au niveau de la gouvernance de l'Internet, l'année 2009 a vu le renouvellement du projet d'accord bilatéral (*Joint Project Agreement*, JPA) entre les États-Unis d'Amérique et l'ICANN. ICANN2 est une société privée établie en droit californien qui assure la coordination globale des ressources dont elle est en charge, entre autres l'assignation des noms de domaines. Cette structure réunit l'industrie, les Gouvernements et la société civile. Jusque septembre 2009, ICANN n'était responsable de ses décisions que vis-à-vis du Gouvernement américain dans le cadre du projet d'accord bilatéral, responsabilité unilatérale par rapport au Gouvernement américain qui posait toujours problème aux Gouvernements européens et à l'Union européenne. C'est donc en perspective du renouvellement de cet accord qu'une troïka européenne a rencontré les responsables de

² Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

l'administration américaine fin juillet 2009 pour discuter du sujet (sur initiative de la Commission européenne). Le résultat est une *Affirmation of commitments* (AoC), accord qui remplace le contrôle unilatéral de l'autorité américaine par un contrôle externe au moyen de quatre commissions d'examen indépendantes, dont feront partie également des représentants européens. L'Union européenne a donc pu assurer un mécanisme de responsabilité multilatérale de ICANN.

Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg dans le High Level Group of Internet Governance et le Comité consultatif des Gouvernements GAC.

2.2.2. Programme d'appui stratégique TIC du Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (CIP TIC)

Le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité CIP a été lancé le 24 octobre 2006 par la décision n° 1639/2006/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, pour la période 2007-2013. Il s'articule autour de trois programmes pluriannuels spécifiques:

- le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise;
- le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et des communications (ci-après programme d'appui « CIP TIC»);
- le programme Énergie intelligente Europe.

Le Service des médias et des communications se concentre sur le 2^e volet mentionné, le programme d'appui CIP TIC, en représentant le Luxembourg dans le Comité de gestion du programme communautaire en question. Ce comité a comme tâche principale d'approuver les programmes annuels de travail du programme d'appui stratégique - volet TIC - du CIP (CIP ICT) inhérent aux appels à propositions successifs.

En 2009, cinq organismes luxembourgeois ont participé à des projets retenus pour un financement dans le cadre du troisième appel à propositions CIP TIC.

2.3. Les activités au plan international

2.3.1. L'Union internationale des télécommunications (UIT)

A sa session annuelle qui s'est tenue à Genève du 20 au 30 octobre 2009, le Conseil, organe directeur de l'UIT, a étudié et adopté le budget biennal 2010-2011 ainsi que les plans stratégiques opérationnels (2010-2013), qui sont conçus pour répondre aux demandes d'un environnement des télécommunications en évolution constante. Le Conseil a discuté des initiatives futures à prendre dans le domaine de l'Internet pour mieux répondre aux intérêts et besoins des États membres dont notamment ceux des pays en voie de développement. Il s'est également penché sur les questions de cyber sécurité et de la protection de l'enfance en ligne. Pour ce qui est de la création d'un environnement en ligne plus sûr pour les enfants, l'UIT vise à établir une liaison étroite avec les autres institutions et entités des Nations Unies afin de mettre en place un référentiel mondial contenant des informations, des statistiques et des outils utiles et actualisés sur la protection de l'enfance en ligne. Un groupe de travail créé à cet effet est chargé d'accompagner cette initiative et de

faire rapport des premiers résultats obtenus à la Conférence de plénipotentiaires de 2010. Le Conseil s'est également prononcé en faveur d'une collaboration étroite avec les organismes chargés des questions environnementales afin de fournir des informations et d'élaborer des propositions communes pour réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre des TIC. Pendant les sessions des mois d'octobre 2009, le Conseil a entamé ses travaux préparatifs de la prochaine Conférence de plénipotentiaires qui se tiendra au Mexique du 4 au 22 octobre 2010.

2.3.4. EUTELSAT

Le Luxembourg a participé à la 36ème réunion de l'Assemblée des Parties d'EUTELSAT Organisation interGouvernementale (« AP 36 ») qui a eu lieu à Paris les 13 et 14 mai 2009. Le sujet le plus discuté fut celui de la nouvelle loi française relative aux opérations spatiales.

2.3.5. Les activités du SMC dans le cadre de l'OCDE

Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg au niveau du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (ICCP) auprès de l'OCDE ainsi qu'aux groupes de travail mandatés par ce comité.

En 2009, le Luxembourg a contribué aux travaux en ce qui concerne:

- les moyens à mettre en œuvre à travers les investissements en services et en infrastructures TIC pour soutenir la reprise économique ;
- le recensement par l'OCDE des politiques TIC au sein des pays membres afin de rédiger son « IT Outlook » (Perspectives des Technologies de l'Information) à paraître sur une base biannuelle;
- la fourniture des chiffres clés sur Internet et surtout Internet à haut débit et les ménages et les entreprises pour alimenter la deuxième grande publication de l'OCDE le « Communications Outlook » (Perspectives de télécommunications) à paraître sur une base biannuelle.

3. Les activités de promotion du secteur des médias et des communications électroniques

Ces activités s'inscrivent dans les efforts constants du Service des médias et des communications de promouvoir le Luxembourg en tant que centre d'excellence en matière de nouvelles technologies.

3.1. L'initiative « Luxembourg for ICT »

Le Service des médias et des communications s'est vu confier par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques le rôle de « favoriser (...) la promotion du Grand-Duché comme un centre européen pour les activités de l'audiovisuel et de la communication ». Cette promotion était réalisée sous le sigle de « Mediaport Luxembourg » depuis les années 1990. En janvier 2009 a été lancée l'initiative de promotion «Luxembourg for ICT», qui remplace l'ancienne dénomination de «Mediaport Luxembourg». Cette adaptation trouve sa source dans un élargissement

du champ d'action qui englobe désormais non seulement les médias mais également les services de communications électroniques. Dans un souci de cohérence de la promotion du Luxembourg, il a été opté en faveur de la dénomination « Luxembourg for ICT ». Les supports de promotion élaborés par « Luxembourg for ICT » sont un site Internet, un film de promotion, ainsi qu'une brochure avec le titre « ICT and e-business : be global from Luxembourg ».

Sur initiative du Ministre des Communications Jean-Louis Schiltz, une conférence publique sur «Les futures tendances de l'Internet» s'est tenue le 28 janvier 2009 au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster, organisée par « Luxembourg for ICT », en collaboration avec l'Université du Luxembourg.

Une dizaine de conférenciers de réputation internationale, dont la Commissaire européenne Viviane Reding, ont discuté des chances et des opportunités que présente l'Internet de l'avenir tant pour les utilisateurs que pour les entreprises.

La conférence a également prêté le cadre au lancement de la section luxembourgeoise du Conseil international IPv6 par le Ministre Jean-Louis Schiltz, suivi d'une table ronde sur les défis et opportunités du protocole IPv6 avec des participants luxembourgeois. Le Service des médias et des communications est représenté dans le Conseil IPv6.

Pour informer sur le Luxembourg, entrer en contact avec de nouvelles sociétés et découvrir en même temps de nouveaux modèles d'affaires et les technologies les plus récentes, « Luxembourg for ICT » était présent sur la foire spécialisée CeBIT à Hanovre en mars 2009.

3.2. Les missions à l'étranger

Comme dans les années passées, le Ministre des Communications Jean-Louis Schiltz s'est rendu aux États-Unis pour une mission de promotion et de prospection en janvier 2009.

Cette mission avait pour objectif de rencontrer les dirigeants des entreprises déjà établies au Luxembourg, de sensibiliser de nouvelles sociétés aux atouts du Luxembourg dans le cadre du développement de leurs activités en Europe, de s'informer sur les nouvelles tendances du marché en visitant des sociétés dont l'activité est tellement innovante qu'il a été estime intéressant d'en comprendre le modèle.

4. La Protection des Données

4.1. La protection des données au niveau national

Le Conseil de Gouvernement a adopté le projet de loi portant modification des articles 5 et 9 la loi modifiée du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques et de l'article 67-1 du Code d'instruction criminelle ainsi que le projet de règlement grand-ducal déterminant les catégories de données à caractère personnel générées ou traitées dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques ou de réseaux de communications publics.

Les deux textes transposent en droit luxembourgeois la directive 2006/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 sur la conservation des données générées et traitées dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou de réseaux publics de communication. La directive 2006/24 se situe dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée et a pour objet de garantir, au niveau européen, la conservation pendant un certain délai des données traitées et générées par les fournisseurs de communications électroniques dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou d'un réseau public de communication.

Le principe de l'obligation de conservation des données relatives au trafic et des données de localisation a été introduit dans la législation luxembourgeoise par la loi du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications. Le projet de loi a pour objet principal de réduire de manière substantielle le champ des infractions pénales pour lesquelles il est permis de recourir aux données conservées. Le texte reformulé permet ainsi de trouver un juste équilibre avec le droit au respect de la vie privée.

Le projet de règlement grand-ducal précise l'obligation de conservation des données dont le principe est inscrit dans la loi du 30 mai 2005 précitée. Il détermine notamment les catégories de données à conserver conformément à la loi du 30 mai 2005. Les deux textes seront déposés à la Chambre des Députés début 2010.

4.1. La protection des données au niveau communautaire

Comme indiqué *supra*, le « Paquet Télécom » est entré en vigueur le 18 décembre 2009. Parmi les directives qui ont été modifiées figure la directive 2002/58 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques qui a été transposée en droit national par la loi du 30 mai 2005 portant le même intitulé. Parmi les principales modifications figure l'introduction d'une procédure de notification en cas de violation de la sécurité et de mise en péril des données personnelles. Cette mesure souligne l'importance d'informer les personnes concernées lorsque leurs données personnelles sont compromises ou risquent de l'être. Il s'agit d'une réponse communautaire aux cas de vol, perte et détérioration de données personnelles. La directive modifiée laisse désormais au législateur national le choix entre « l'opt in » ou « l'opt out » pour régir l'envoi des communications non sollicitées (« spam »). Les deux solutions doivent être gratuites pour l'abonné ou l'utilisateur.

5. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi, il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), du régime des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV), des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que la promotion, les accords de coproduction, les certificats de nationalité des œuvres, etc.

Le Conseil d'administration du Fonds est composé de représentants des membres du Gouvernement ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel, la culture, les finances, l'économie, ainsi que d'un représentant de l'Administration des Contributions directes et d'une personnalité reconnue pour ses compétences en matière cinématographique et audiovisuelle. La gestion journalière du Fonds est assurée par une équipe de huit personnes.

5.1. Aides financières sélectives

Le Fonds a bénéficié en 2009 d'une dotation budgétaire de 6,5 millions €, soit une dotation identique à l'année précédente.

Le Conseil d'administration du Fonds a statué sur 35 demandes (pour 51 en 2008) d'aides financières sélectives (demandes d'aide à l'écriture et/ou au développement, demandes d'aide à la production, aides à la distribution).

31 projets ont bénéficié d'une aide financière sélective (pour 35 en 2008) pour un montant total de 5.386.240 € (pour 6.251.950 € en 2008).

Le montant de ces aides financières sélectives se répartit comme suit :

- 10 aides à l'écriture et/ou au développement pour un montant total de 420.000 €, ce qui représente une diminution d'environ 20% par rapport à l'année 2008 (524.500 €);
- 21 aides à la production pour un montant de 4.943.000 € soit une diminution de plus au moins 13% par rapport à l'année 2008 (5.727.450 €).

5.2. Les certificats d'investissement audiovisuel

Au niveau du régime des certificats d'investissement audiovisuel, 63 demandes ont été examinées par le Fonds.

Les estimations du montant total des certificats d'investissement à émettre pour l'année 2009 s'élèvent à 31.422.491 €. La contribution financière du Gouvernement au secteur de la production audiovisuelle, par le biais du régime des certificats d'investissement audiovisuel, s'élèverait donc à 9.426.747 € (soit 30% du total du montant investi) contre 5.994.150 € en 2008.

5.3. Promotion et autres activités du Fonds

Dans le cadre de sa mission de promotion du développement du secteur de la production audiovisuelle, le Fonds a participé à plusieurs manifestations et festivals internationaux.

Le Fonds a renouvelé sa présence à Cannes à l'occasion du Marché du Film (du 13 au 24 mai 2009) avec un pavillon situé au Village International. Le long-métrage d'animation « Panique au Village » réalisé par Vincent Patar et Stéphane Aubier, et coproduit par Melusine Productions (Stéphan Roelants) a figuré dans la sélection officielle « Les séances de minuit » de la 62^{ème} édition du Festival ainsi que le thriller psychologique « Ne te retourne pas » réalisé par Marina de Van et produit par Samsa Film (Jani Thiltges).

Par ailleurs, le Fonds a accordé une bourse à des jeunes réalisateurs et scénaristes luxembourgeois (Jacques Molitor, Ben Andrews et Frédéric Zeimet) afin de leur permettre de participer au Marché du Film.

Le Marché International du Film d'Animation à Annecy s'est déroulé du 8 au 13 juin 2009. Sept sociétés d'animation luxembourgeoises étaient inscrites sous l'ombrelle du pavillon luxembourgeois. « Panique au Village », à nouveau à l'honneur, a fait l'ouverture du Festival. Les étudiants du Lycée Technique des Arts et Métiers (LTAM) sont une fois de plus venus nombreux pour rencontrer les professionnels de l'animation.

5.4. Nominations et Prix internationaux

Le long-métrage « Universalove » du réalisateur autrichien Thomas Woschitz coproduit par Red Lion, a remporté le « Max Ophüls Preis 2009 » lors du Max Ophüls Film Festival à Sarrebruck. Une autre coproduction luxembourgeoise (Iris Productions) « Tausend Ozeane », réalisée par Luki Frieden et coproduit par Iris Productions était en compétition officielle à ce même Festival. Par ailleurs « Tausend Ozeane » a également remporté le Prix « Etzetera » pour le meilleur scénario et la meilleure régie au Festival de Emden (Nordernay) en Allemagne.

Le film « Luftbusiness » de la suissesse Dominique de Rivaz, coproduit par Iris Productions, a été sélectionné en compétition officielle dans les Festivals suivants : $62^{\grave{e}^{me}}$ Festival international du film de Locarno (Suisse) dans la catégorie « Ici et ailleurs » ; $25^{\grave{e}^{me}}$ Festival international du film d'Alexandrie (Egypte) ; $29^{\grave{e}^{me}}$ Festival du film de Cambridge (Royaume Uni) et au $24^{\grave{e}^{me}}$ Festival international du cinéma de Mar del Plata (Uruguay) dans la section « Panorama ».

Notons que le premier long-métrage de Bernard Bellefroid « La Régate » coproduit par Samsa Film a été sélectionné au 4^{ème} Festival international du film de Rome dans la section « Alice Nella Città ».

Succès également pour « Dust », premier long-métrage du jeune luxembourgeois Max Jacoby produit par Red Lion, qui était en compétition au 14ème Festival international de Pusan (Corée) dans la section « Flash Forward ».

Lors de la cérémonie de remise des « European Film Awards » le producteur luxembourgeois Jani Thiltges de la société Samsa Film s'est vu attribuer le prestigieux prix de la coproduction « Prix Eurimages » pour son « rôle décisif dans le développement et la promotion du cinéma européen ».

5.5. Filmpräis

La cérémonie de remise du quatrième « Lëtzebuerger Filmpräis » a eu lieu le 4 décembre à la LuxExpo. Le Palmarès :

- « Routine » réalisé par Saesa Kiyokawa et produit par Samsa Prix du meilleur court-métrage
- « Fog » réalisé par Thierry Schiel et produit par Iris Productions Prix de la meilleure animation (court-métrage)

- « Panique au Village » réalisé par Vincent Patar et Stéphane Aubier, coproduit par Melusine Productions - Prix de la meilleure animation (longmétrage)
- Beryl Koltz et Armand Strainchamps (scénario et la réalisation) « 100 Joër Diddeleng » - Prix de la meilleure contribution artistique.
- Carlo Thiel (caméraman) Prix de la meilleure contribution technique.
- « inTHIERRVIEW », réalisé par Andy Bausch et produit par Paul Thiltges Prix du Public.
- « Bride Flight », réalisé par Ben Somboorgaart et coproduit par Samsa Film Prix de la meilleure coproduction.
- « House of Boys » réalisé par Jean-Claude Schlim et produit par Delux Productions – Prix du meilleur film luxembourgeois.
- Christina Schaffer (Décors) Prix spécial du jury

5.6. Autres activités

Le Fonds a contribué financièrement à EAVE (Les entrepreneurs de l'audiovisuel). EAVE est un programme de formation professionnelle destiné aux producteurs de films, télévision, fiction et documentaire. EAVE est une initiative soutenue par le Programme MEDIA de l'Union européenne.

MEDIA est le programme de soutien de l'Union européenne pour l'industrie audiovisuelle, géré conjointement par la Direction Générale Société de l'information et médias sous l'autorité de la Commissaire Viviane Reding (jusqu'en janvier 2010) et par l'Agence Executive Education, Audiovisuel & Culture. MEDIA intervient à la fois en amont et en aval de la production en cofinançant la formation continue des professionnels, le développement de projets de production, la distribution et la promotion des œuvres européennes.

Le Fonds héberge le MEDIA Desk Luxembourg depuis 1992. Le MEDIA Desk Luxembourg a un rôle d'interface entre le programme MEDIA et les producteurs luxembourgeois. Afin de participer aux programmes MEDIA, les professionnels de l'audiovisuel sont invités à soumettre des projets suite aux appels à propositions qui sont régulièrement publiés au Journal officiel de l'Union européenne.

Annexe 1 : Les organes créés par la loi sur les médias électroniques

La Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR)*

Au cours de l'année 2009, la Commission indépendante de la radiodiffusion (la « CIR ») s'est réuni pour évacuer des questions d'actualité.

Une entrevue avec le nouveau directeur d'une station de radio à réseau d'émissions était organisée lors de la réunion du 10 juillet 2009.

La CIR a rendu deux avis positifs en relation avec l'octroi de concessions pour programme luxembourgeois radiodiffusé à rayonnement international.

Dans la réunion du 18 septembre 2009, la CIR décide d'émettre un avis au sujet d'une demande visant l'octroi d'une concession pour un programme luxembourgeois par satellite en soulevant des précisions quant à l'effectivité des activités sur le territoire luxembourgeois et des informations complémentaires concernant le Conseil d'Administration de la société.

En matière de radios locales et radios à réseau d'émission, la Commission a procédé à différentes adaptations des cahiers de charges pour tenir compte de modifications dans la programmation ou dans la composition des organes dirigeants. Quant aux problèmes d'interférence de certaines radios la CIR propose d'attendre l'adoption du projet de loi en cours d'instance qui prévoit d'accorder plus de moyens à la CIR pour régler les problèmes des radios, victimes d'interférences.

* Ce chapitre a été rédigé par la CIR, organisme indépendant.

Le Conseil national des programmes

Le Conseil national des programmes, organe de surveillance des médias audiovisuels, a été mis en place par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. Il émet son avis sur le contenu des programmes audiovisuels. Il est le garant de la dignité humaine, veille à la protection des mineurs et des minorités et intervient aussi sur demande expresse du public. Son rapport d'activité se trouve sur son site Internet www.cnpl.lu.

Annexe 2 : Liste des programmes luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2009

TELEVISION

Programmes radiodiffusés à rayonnement international

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL TVi	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Club RTL	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Plug TV	Terrestre numérique Canal 24	CLT-UFA S.A.
RTL 9	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français ASTRA bouquet Canal Sat	CLT-UFA S.A.
RTL Shopping	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français ASTRA bouquet CanalSat	CLT-UFA S.A.
RTL4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
Téléshop 8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.

Numérique DVB-Hvia réseaux mobiles néerlandais	CLT-UFA S.A.	
Numérique DVB-Hvia réseaux mobiles néerlandais	CLT-UFA S.A.	

Programme radiodiffusé visant le public résidant

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL Télé Lëtzebuerg (den 2tenRTL)	Terrestre numérique canal 27 Satellite ASTRA en numérique réseaux câblés Terrestre numérique canal2 réseaux câblés	CLT-UFA S.A.

Programmes luxembourgeois par satellite

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordliicht TV	Satellite ASTRA en numérique	Nordliicht s.à r.l.
Chamber TV	Satellite ASTRA en numérique	Chambre des Députés
Luxe TV en langue française	Satellite ASTRA en numérique	DVL TV S.A.
Luxe TV en langue allemande	Satellite ASTRA en numérique	DVL TV S.A.
Luxe TV en langue anglaise	Satellite ASTRA en numérique	DVL TV S.A.
Setanta Sports 1*	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Setanta Sports 2*	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Setanta Golf*	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Celtic TV*	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Rangers TV*	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Setanta Ireland*	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Current TV	Satellite ASTRA en numérique	Current Media Europe s.à r.l.

Footschool TV	Satellite ASTRA en numérique	Premium to Home S.A.
Ciné First	Satellite Eutelsat en numérique	AB Luxembourg S.A.
Current TV (Italie)	Satellite Eutelsat en numérique	Current Media Europe s.à r.l.
em24*	Satellite ASTRA en numérique	Eupromedia S.A.

Programmes luxembourgeois par câble

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordliicht TV	Certains réseaux câblés	Nordliicht s.à r.l.
Uelzechtkanal	Certains réseaux câblés	Uelzechtkanal a.s.b.l.
DOK	Certains réseaux câblés	DOK TV S.A.
Chamber TV	Certains réseaux câblés	Chambre des Députés
TEST (Television Steesel)	Réseau câblé de la Commune de Steesel	Luxembourg Movie Production
TOPTV Store	Certains réseaux câblés	TEK Distributions s.à r.l.
Luxe TV	Certains réseaux câblés	DVL TV S.A.

^{*}Les programmes de télévision marqués ne sont plus diffusés à la date actuelle du rapport.

RADIO SONORE

Programmes radiodiffusé à rayonnement international

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL	234 KHz OL 5990 KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.
RTL Radio	1440 KHz OM 93,3 FM 97,0 FM 6095 KHz OC en numérique Par satellite	CLT-UFA S.A.

Programmes de radio à émetteur de haute puissance

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL Radio Lëtzebuerg	92,5 FM CLT-UFA S.A. 88,9 FM	
Honnert,7 De soziokulturelle Radio	100,7 FM	Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, établissement public
Den Neie Radio	107,7 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à.r.l.

Programmes de radio à réseau d'émission

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
Radio Latina	101,2 FM 103,1 FM	Société européenne de communication sociale s.à r.l.
Den Neie Radio	102,9 FM 104,2 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l.
Radio ARA	103,3 FM 105,2 FM	Alter Echos s.à r.l.
Eldoradio	105,0 FM 107,2 FM	Luxradio s.à r.l.

Programmes de radios locales

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RADIO LORA	102,2 FM	Association pour la création et l'exploitation d'émissions radiophoniques par antenne et par câbles a.s.b.l.
RADIO LNW	102,2 FM	Coraly a.s.b.l.
RADIO DIDDELENG	103,6 FM	Radio locale de la Ville de Dudelange a.s.b.l.
RADIO INTERCULTURELLE	103,9 FM	Radio Interculturelle de Gilsdorf a.s.b.l.
LRB	103,9 FM	Radio locale Réiserbann- Bétebuerg a.s.b.l.
RCB	106,1 FM	Radio Classique Bergem a.s.b.l.
RADIO GUDD LAUN	106,1 FM	Radio Gudd Laun a.s.b.l.
RADIO AMIZADE	106,1 FM	Radio Amitiés a.s.b.l.
RADIO R.S.RECKENG	106,5 FM	Radio Sympa a.s.b.l.
RADIO ACTIF 106,5 EECHTERNOACH	106,5 FM	Info Loisirs a.s.b.l.
ROM –LOKALRADIO VU MIEDERNACH	106,5 FM	Radioorganisatioun Medernach a.s.b.l.
RADIO BELLE VALLEE	107,0 FM	Lokal Radio Bieles, Suessem, Zolver, Eilereng a.s.b.l.
CITY FM	100,2 FM	Imagine Music Luxembourg a.s.b.l.
LRB2	105,7 FM	LRB 2 a.s.b.l.

3. La Commission d'Economies et de Rationalisation

En 2009, les activités principales de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

1. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2010 (numerus clausus).

Comme le Gouvernement, en raison de la situation budgétaire précaire, a décidé de poursuivre une politique de développement des effectifs prudente avec comme corollaire un numerus clausus fortement limité, le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la Commission d'Economies et de Rationalisation, a retenu 265 nouveaux engagements à opérer en 2010, dont 50 postes d'enseignants pour les besoins de l'enseignement postprimaire et 95 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental. La réserve de 120 postes, destinée à couvrir les besoins les plus urgents et prioritaires des différents administrations et services de l'Etat, sera répartie par le Conseil de Gouvernement sur le vu de l'avis de la Commission d'Economies et de Rationalisation.

Les statistiques reproduites ci-après documentent l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 1970 :

	Numerus	Clausus		Hors numerus clausus	
Exercice	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement Postprimaire	Autres Engagements		Total
1970	100			n.d.	100
1971	100			n.d.	100
1972	100			n.d.	100
1973	100			n.d.	100
1974	100			n.d.	100
1975	100			n.d.	100
1976	75			n.d.	75
1977	100			n.d.	100
1978	100			n.d.	100
1979	75	75		n.d.	150
1980	75			n.d.	75
1981	75	33	1	n.d.	109
1982	30	30	29	n.d.	89
1983	45	35	6	n.d.	86
1984	76	35	50	n.d.	161
1985	83	40	10	n.d.	133
1986	108	30	20	n.d.	158
1987	83	30	16	n.d.	129
1988	65	30	25	n.d.	120
1989	136	35	10	n.d.	181

1990	139	30	10	6	185
1991	139	30	20	15	204
1992	122	35	5	1	162
1993	121	30	5	76	232
1994	44	10	6	13	73
1995	108	42	1	24	174
1996	109	26	6	25	166
1997	94	20	6	86	206
1998	56	44	1	16	116
1999	77	40	50	220	387
2000	210	40	50	115	415
2001	191	50	50	50	341
2002	250	90	50	45	435
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽³⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽⁴⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽⁵⁾	399
2008	225	50	50	154 ⁽⁵⁾	479
2009	200	50	50	589 ⁽⁶⁾	889
TOTAL	4.781	1.210	756	2.346	9.093

⁽¹⁾ y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

Le présent relevé ne comprend pas les régularisations de postes entreprises depuis 1999, ni les renforcements dits « hors numerus clausus » d'avant 1990.

2. L'élaboration de 1.396 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel.

Ces 1.396 avis se décomposent comme suit :

- 1. 505 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)e) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2009, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental.
- 2. 538 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc...).

⁽²⁾ y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et 270 ouvriers forestiers à tâche complète.

⁽³⁾ y compris 80 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

⁽⁴⁾ y compris 40 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

y compris 20 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.

3. 353 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques cidessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

3. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2009.

Sur base de l'article 9(3)g de la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi, a accordé 2000 hommes-heures/semaine pour la création de postes réservés à des personnes handicapées.

Compte tenu de la formation, du handicap, des contre-indications et de l'activité proposée par le Service des Travailleurs handicapés, ainsi que des besoins annoncés par les administrations, la Commission a proposé l'engagement des candidats avec les affectations suivantes :

Affectations	Heures/semaine
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	40
Ministère de la Famille et de l'Intégration	40
Administration de la Nature et des Forêts	160
Administration judiciaire	120
Administration des Ponts et Chaussées	80
Administration de l'Emploi	40
Administration des Services de Secours	40
Administration du Personnel de l'Etat	30
Administration des Services techniques de l'Agriculture	10
Police grand-ducale	240
Education différenciée	80
Laboratoire national de Santé	80
Direction de la Santé	40
Service national de la Jeunesse	40
Institut national des Langues	40
Service des Restaurants scolaires	40
Archives nationales	40
Service Information et Presse	40
Bureau des Passeports, Visas et Législations	40
Service central de Législation	20
Inspection du Travail et des Mines	20
Centre national de Littérature	20
Fonds national de Solidarité	80
Lycée technique Mathias Adam	200
Lycée technique de Bonnevoie	80
Lycée de Garçons Luxembourg	40
Lycée technique pour Professions de Santé	40
Lycée technique du Centre	40
Lycée technique Michel Lucius	40
Neie Lycée	20
Uelzecht-Lycée	40
Lycée du Nord	40

Nordstad-Lycée	40
Lycée technique d'Esch	40

Total: 2000 hommes-heures/semaine

4. Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman

Le Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman (CERE) a son siège dans la maison natale de l'ancien ministre français des Affaires étrangères et père fondateur de l'Europe.

Devenue entre-temps trop exiguë pour contenir la bibliothèque et les fonds d'archives récupérés au fil des années, la bâtisse recevra une extension moyennant le réaménagement de l'ancien presbytère de Clausen qui se situe en contrebas de notre propriété. La réalisation des premières esquisses de plans d'architecture donne lieu d'espérer que dans deux ou trois ans nos problèmes liés au manque de place seront résolus et que la maison sise au 4 rue Jules Wilhelm pourra enfin retrouver son ancien caractère «représentatif» comme lieu de rencontre avec des visiteurs et des hôtes de marque.

Colloques, conférences, rencontres et séances d'information

Les collaborateurs du CERE ont organisé/assisté aux colloques scientifiques, conférences, rencontres internationales, etc. suivants:

- conférence sur la politique européenne du Luxembourg au Club Soroptimist de Luxembourg ville;
- conférence sur la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde et les pouvoirs constitutionnels à la Maison de l'Architecture;
- interview accordée au Journal télévisé de FR 3 Lorraine sur Robert Schuman;
- conférence devant un séminaire de doctorants à l'Institut Pierre Renouvin (Sorbonne) sur le rôle du Grand-Duché dans les efforts de réconciliation franco-allemande des années 1920;
- conférence devant l'association des anciens du Lycée Charlemagne à Thionville sur la vie et l'œuvre de Robert Schuman;
- interview accordée à la journaliste Susanne Hehm de la Deutsche Welle (Cologne) sur la réunification allemande et sa perception à l'étranger;
- interview accordée à la journaliste Inge Hedström sur l'histoire et l'économie du Grand-Duché au XX^e siècle;
- conférence sur le Luxembourg et la construction européenne à l'hémicycle du Kirchberg à l'occasion d'une visite des Rotary Club réunis d'Orléans et de Bochum;
- conférence sur le rôle européen d'Émile Mayrisch au Centre Prince Henri à Walferdange dans le cadre de la Formation permanente pour adultes;
- conférence sur les chemins de fer et leur impact sur le développement économique du Grand-Duché à la Maison de l'Architecture;
- workshops avec des groupes de journalistes turcs, croates, macédoniens et monténégrins invités par le ministère des Affaires étrangères;
- interview accordée à Jérôme Quiqueret au sujet de la mémoire vive des ouvriers et ingénieurs sidérurgistes;
- etc.

Par ses collaborateurs le Centre Robert Schuman est représenté à l'Institut grandducal – section historique, à la Fondation Pierre Werner, au Cercle des Amis de Colpach, à l'Académie de Yuste, au comité scientifique de la maison Schuman à Scy-Chazelles, à l'Association internationale d'Histoire contemporaine de l'Europe, au conseil d'administration du Centre virtuel sur la connaissance de l'Europe.

Activités au sein du Groupe de liaison des professeurs d'histoire de la construction européenne

Le CERE dirige le secrétariat général du «Groupe de liaison des professeurs d'histoire auprès de la Commission européenne». À ce titre, il s'occupe de la direction scientifique de la Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne / Journal of European Integration History. Cette publication - elle doit son existence à la Présidence du Gouvernement et au ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle du Grand-Duché de Luxembourg, sans l'appui financier desquels une entreprise du type serait difficile sinon impossible à matérialiser — paraît deux fois par an. Le premier volume sorti en juin 2009 sous la direction du Professeur Antonio Varsori de l'Université de Padoue en Italie était un numéro «thématique» consacré aux efforts européens de stabilisation des crises survenues en Europe méridionale pendant les années 1970. Il comprend les six articles suivants:

- VARSORI Antonio, Crisis and stabilization in Southern Europe during the 1970s: Western strategy, European instruments;
- DEL PERO Mario, A European Solution for a European Crisis. The International implications of Portugal's Revolution;
- FONSECA Ana Monica, The Federal Republic of Germany and the Portuguese Transition to Democracy (1974-1976);
- CALANDRI Elena, A special relationship under strain: Turkey and the EEC, 1963–1976;
- MUÑOZ SÁNCHEZ Antonio, A European Answer to the Spanish Question: The SPD and the End of the Franco Dictatorship:
- BERNARDINI Giovanni, Stability and socialist autonomy The SPD, the PSI and the Italian political crisis of the 1970s.

Le second fascicule – un numéro ouvert – est édité en décembre sous la direction du Professeur Michael Gehler de l'Université de Hildesheim en République Fédérale d'Allemagne. Il traite de sujets aussi variés que:

- KÜHBERGER Christoph, Europa als "Strahlenbündel nationaler Kräfte". Zur Konzeption und Legitimation einer europäischen Zusammenarbeit auf der Gründungsfeierlichkeit des "Europäischen Jugendverbandes" 1942;
- SU Hungdah, Jean Monnet's Grand Design for Europe and its Criticism;
- LION Christian, Les assurances françaises, la Sarre et la construction européenne de 1945 aux années 1960;
- MUELLER Wolfgang, The Soviet Union and Early West European Integration, 1947-1957: From the Brussels Treaty to the ECSC and the EEC;
- COPPOLARO Lucia, Setting up the financing institution of the European Economic Community: the creation of the European Investment Bank (1955-1957);
- BAJON Philip, *The European Commissioners and the Empty Chair Crisis of* 1965-66:

- HENRICH-FRANKE Christian, Gescheiterte Integration: Die Europäische Wirtschaftsgemeinschaft und die Formulierung der gemeinsamen Verkehrspolitik (1958-1967);
- GRUBER Simon, The Apostles to the Slavs versus the Velvet Revolution. The Use of History in the Struggle for Democracy in Slovakia during the 1990s.

Activités au sein du réseau TEPSA (TransEuropean Policy Studies Association)

Le but primordial du réseau de la TEPSA est de poursuivre et d'encourager la recherche en matière d'intégration européenne ainsi que de stimuler la discussion relative à la politique et aux options politiques pour l'Europe. La recherche transeuropéenne est focalisée en première ligne sur la mise en place d'institutions démocratiques et efficaces. Dans cette optique, la TEPSA a initié maints débats et colloques internationaux consacrés notamment à l'avenir du traité de Lisbonne. Ces conférences ont attiré à la fois des chercheurs spécialistes du droit constitutionnel, des chercheurs en sciences politiques, des économistes, des juristes, des historiens et surtout des décideurs politiques et économiques.

Parmi les activités privilégiées du réseau TEPSA, mentionnons en particulier les Presidency Conferences. Tenues régulièrement tous les six mois et organisées en coopération avec l'institut membre du pays qui assume la présidence de l'UE au cours du semestre à venir, ces tables rondes réunissent pendant une ou deux journées des chercheurs du monde académique et des décideurs du monde politique et économique. Le CERE a de la sorte participé en mai 2009 à la conférence de Stockholm où il a été question surtout des priorités de la présidence suédoise. La ministre des Affaires européennes, Madame Cecilia Malmström, et la vice-présidente de la Commission européenne, Madame Margot Wallström, ont participé aux discussions qui portaient sur l'avenir des institutions européennes, la crise financière et ses retombées économiques, la solidarité européenne et le sort des présidences européennes. À la conférence de Madrid, en novembre 2009, les priorités de la présidence espagnole ont été présentées par Monsieur Carlos Carnero, le porte-parole du ministre des Affaires étrangères et de la coopération espagnole. Outre les thèmes classiques (développements ultérieurs de la stratégie de Lisbonne et des institutions européennes; élargissement de l'union, etc.), le débat portait essentiellement sur la politique énergétique, sur l'Union pour la Méditerranée, sur l'Amérique latine comme partenaire stratégique de l'UE et sur les mouvements migratoires en Europe.

Parallèlement le Centre Robert Schuman a aussi continué à contribuer au projet «EU-25-27 Watch. EU-Consent – Constructing a European network». Dirigé par l'Institut für europäische Politik de Berlin, ce réseau cherche à faire tous les semestres le point sur les questions majeures de la politique européenne telle qu'elle est perçue dans et par tous les Etats membres de l'UE et les pays candidats (www.iep-berlin.de/publik/EU25-27-Watch).

Projet Terres rouges – histoire de la sidérurgie luxembourgeoise aux XIX^e et XX^e siècles

Patronnés à la fois par le ministère d'État et le ministère de la Culture, les travaux en relation avec le projet vont bon train.

L'année 2009 a vu sortir le premier fascicule de la collection «Terres rouges». Préfacé par Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'État, Octavie Modert, Ministre de la Culture, et Joseph Kinsch, ancien Président du Conseil d'Administration d'ArcelorMittal, ce volume comprend un bouquet de contributions pluridisciplinaires:

- Les Ostarbeiter dans la sidérurgie luxembourgeoise (1942-1945) de Fernando Ricardo BAPTISTA BARRA;
- L'Image de la sidérurgie dans les romans des Luxembourgeois francophones Joseph Leydenbach, Willy Gilson et Nicolas Ries de Jeanne E. GLESENER et de Frank WILHELM;
- Dans les soubresauts de la Grande Guerre: Bombardements, renseignement et affairisme au Luxembourg de Gérald ARBOIT;
- Les livres de correspondance de la Société en commandite des Forges d'Eich Metz et C^{ie} de Gilles REGENER.

Un deuxième volume est actuellement en préparation. Il sortira probablement au printemps 2010.

Conformément à la définition du projet, les interviews de personnes ayant travaillé ou travaillant toujours dans le secteur de l'industrie lourde occupent une place centrale parmi les travaux à évacuer prioritairement. Après avoir résolu certains problèmes préliminaires d'un ordre plutôt juridique (convention-type à conclure avec chaque témoin, droits d'auteur, dépôt légal aux Archives nationales de Luxembourg, conditions d'accès aux bandes sonores et aux transcriptions, etc.), les enregistrements proprement dits ont pu démarrer. La procédure adoptée est en général la suivante: après une première prise de contact, les témoins issus des différentes catégories socioprofessionnelles - de l'ouvrier mineur au directeur en passant par les contremaîtres et les ingénieurs - se voient remettre un questionnaire. Celui-ci respecte pour tous les interviewés certaines normes et une structure de base commune, sans lesquelles les données recueillies auprès de l'ensemble des personnes interrogées seraient difficiles sinon impossibles à utiliser notamment pour procéder ultérieurement à des études comparatives. D'un autre côté, il va toutefois sans dire que lesdits questionnaires-type doivent toujours être adaptés à la situation personnelle de l'interviewé. Les interrogatoires une fois achevés, il s'agit d'élaborer une transcription écrite qui est finalement validée par le témoin. Inutile de préciser que ce travail rédactionnel, de correction et de toilettage des textes demande beaucoup de temps.

Grâce au soutien de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels, du Musée National des Mines à Rumelange et de bien d'autres organismes similaires, less appels à témoigner ont largement dépassé les attentes du CERE: à la fin de l'année 54 témoins ont été interrogés au cours de 125 interviews (ce chiffre n'englobe pas la vingtaine de personnes qui ont retiré leur participation en cours de route, notamment en raison de l'aggravation de leur état de santé précaire). 77 transcriptions sont en voie de préparation; neuf témoignages sont définitivement validés. Une première série d'extraits des enregistrements seront

d'ailleurs publiés au second fascicule de Terres Rouges; ils traiteront de la question à savoir comment les témoins ont fini par se faire embaucher dans le secteur de la sidérurgie, respectivement quelles ont été leurs impressions au moment du premier contact avec les galeries souterraines, les hauts-fourneaux, les aciéries ou les bureaux administratifs des grandes sociétés métallurgiques.

Parallèlement à la collecte des témoignages, la compilation d'une base de données renfermant les biographies sommaires d'ingénieurs, de patrons et d'administrateurs de sociétés métallurgiques a été poussée de l'avant. Tandis que les 842 fiches qui existaient déjà avant le démarrage du projet Terres rouges ont été retravaillées et partiellement corrigées, 850 nouvelles entrées supplémentaires sont entretemps venues compléter la collection. En outre, il a été développé en collaboration avec les Archives Nationales de Luxembourg une nouvelle méthode d'archivage numérique et d'exploitation des données recueillies, de sorte à faciliter leur traitement en autorisant par exemple des recherches croisées.

Travaux de recherche en cours/projets

Parmi les travaux de recherche en cours, qui se poursuivent en-dehors des activités routinières du CERE, mentionnons entre autres:

- la préparation d'une contribution destinée au colloque Quelles architectures pour quelle Europe? Des pères fondateurs à l'union européenne, 1945-1992 organisé par la maison Schuman de Scy-Chazelles. Le sujet portera sur la perception de la politique européenne luxembourgeoise dans les années 1970 sous Pierre Werner et Gaston Thorn;
- la coopération renforcée avec la Fondation Robert Schuman de Varsovie et la Maison Schuman à Scy-Chazelles en Lorraine. Celle-ci a abouti à l'organisation d'un concours destiné à des étudiants polonais en droit et en histoire et portant sur le thème du «rôle de Robert Schuman et de son œuvre dans la politique européenne contemporaine». Dans la foulée de ladite manifestation, les vainqueurs du concours ont été reçus à Luxembourg, où nous leur avons offert une formation continue ainsi que des visites auprès des institutions européennes, voire un workshop auprès de la Cour de justice européenne.

Le succès de l'opération fut tel qu'il a été décidé de renouveler l'expérience en l'ouvrant à des étudiants français et luxembourgeois. Ce sera une occasion de plus qui permettra au CERE de satisfaire – en-dehors de la recherche européenne proprement dite – à sa mission de propager l'esprit communautaire.

- la préparation d'une publication examinant les répercussions que le traité de fusion des exécutifs européens a eues sur la question du siège des institutions communautaires à Luxembourg;
- l'organisation, en coopération avec les Établissements Paul Wurth du cycle de conférences «*Un soir pour l'histoire*»;
- la participation à la mise en place d'un musée historique retraçant la naissance des accords de Schengen;
- la réunion d'une documentation sur la crise sidérurgique des années 1970/80 et les débuts d'Eurofer;
- la participation au projet HISTCOM 2. Dirigé par le Professeur Michel Dumoulin de l'Université de Louvain-la-Neuve, ce projet commandité par la Commission de l'UE se propose de retracer l'histoire de la Commission grâce

- à des documents d'archives et des interviews avec le personnel supérieur de l'organe exécutif de l'Union;
- l'organisation, en coopération avec la Photothèque de la Ville de Luxembourg, d'une exposition de photographies illustrant les changements provoqués par l'implantation des institutions européennes, à la fois au niveau de l'architecture de la ville, de l'offre culturelle, des moyens de communication et de la mentalité des habitants du Grand-Duché. L'exposition aura lieu dans le cadre de la commémoration du soixantième anniversaire de la déclaration Schuman du 9 mai 1950.
- la participation à un réseau Erasmus Academic network lancé par l'université de Cologne et la Chaire Jean Monnet. Ce nouveau réseau européen de chercheurs permettra au CERE d'intensifier son activité de recherche sur l'intégration européenne et la coopération avec des institutions de l'enseignement supérieur des instituts de recherche étrangers.

Publications

- BARTHEL Charles, La fusion des groupes sidérurgiques Arbed-Terres Rouges. Le reflet de la nouvelle diplomatie d'affaires en l'Europe des années vingt, Agence Nationale de la Recherche, 2009, http://irhis.recherche.univ-lille3.fr/dossierPDF/EMERENO-Textes/Barthel.pdf;
- BARTHEL Charles, KIRPS Josée (éds.), Terres rouges. Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise, vol.1, Ministère d'État/Ministère de la Culture, mediArt, Luxembourg, 2009;
- BARTHEL Charles, Les chemins de fer et la révolution industrielle au Grand-Duché de Luxembourg. Réflexions sur un impact économico-financier moins évident qu'on ne le supposerait, in: SNCFL (éd.), 150 Joer Eisebunn zu Lëtzebuerg. 1859-2009, SNCFL, Luxembourg, 2009, pp.89-137;
- BARTHEL Charles, Un soir pour l'histoire. Les chemins de fer et le décollage de l'économie nationale pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Réflexions insolites sur une relation ambiguë, Paul Wurth, Luxembourg, 2009;
- BARTHEL Charles, Les chemins de fer et le «démantèlement» de la forteresse de Luxembourg avant le démantèlement de 1867, in: Nos Cahiers. L'étzebuerger Zäitschreft fir Kultur, 4(2009), pp.9-30;
- BARTHEL Charles, *The 1966 European Steel cartel and the collapse of the ECSC High Authority*, in: GUIRAO Fernando, LYNCH Frances B., RAMIREZ Sigfrido, *Alan S. Milward and a Century of European Change*, Routledge, à paraître;
- MAJERUS Jean-Marie, Luxembourg's civil crisis management capabilities, in: Civilian Crisis Management, The European Council on Foreign Relations (ECFR), London, 2009:
- MAJERUS Jean-Marie, Der landwirtschaftliche Unterricht in Luxemburg im Wandel der Zeit, in: BORMAN Joseph (éd.), Lycée technique agricole – 125 ans 1883-2008, Lycée Technique Agricole, Ettelbruck, 2009;
- MAJERUS Jean-Marie, Das Centre hospitalier neuro-psychiatrique, in: WILLEMS Helmut, ROTINK Georges, FERRING Dieter, Handbuch der sozialen und erzieherischen Arbeit in Luxemburg = Manuel de l'intervention sociale et éducative au Grand-Duché de Luxembourg, Éd. Saint-Paul, Luxembourg, 2009;
- MAJERUS Jean-Marie [e.a.], Die nationalsozialistischen Verbrechen gegen die Menschlichkeit. Versuch einer historischen Aufarbeitung nach dem

- Besuch der KZ Gedenkstätte Dachau, in: GRUN Christiane (e.a.), LCD millésime 2008, Lycée Classique Diekirch, Diekirch, 2009;
- MAJERUS Jean-Marie, Pierre Werner, Gaston Thorn, la perception de la politique européenne luxembourgeoise dans les années 1970, in: Quelles architectures pour quelle Europe? Des pères fondateurs à l'union européenne, 1945-1992, Actes du colloque de Metz, Peter Lang, à paraître;
- SCHROEDER Corinne, KOHL Michel, Terres rouges Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise: présentation succincte d'un projet de recherche scientifique, in: Revue Technique Luxembourgeoise, 3(2008), pp.173-175;
- TRAUSCH Gilbert, Un soir pour l'histoire. Marie-Adélaïde avant Marie-Adélaïde. Un engrenage fatal mis en place dès avant son accession au trône (1912) comme explication de son échec, Paul Wurth, Luxembourg, 2009.

* * * * * * * *

5. Le Centre de Communications du Gouvernement

1. Organisation du Centre de Communications du Gouvernement

Grâce à la coopération des responsables du Ministère d'État ainsi que du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, il a été possible de finaliser l'avant-projet de loi portant création du Centre de Communications du Gouvernement au début de l'année 2009.

Suite à l'accord de principe de la part du Gouvernement en Conseil en mai 2009, Monsieur le Premier Ministre a déposé à la Chambre des Députés le projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement (CCG) en octobre 2009 (Doc. Parl. 6075).

1.1. Historique

A la fin de la 2^e Guerre Mondiale, après l'instauration du service militaire obligatoire, l'Armée créa un premier centre de transmissions au sein du Château de SENNINGEN. Les messages et informations y traités n'avaient qu'un caractère purement militaire et national.

Avec l'adhésion du Luxembourg à l'OTAN, l'exploitation de liaisons militaires internationales s'y ajouta. Bientôt le centre établissait des contacts avec les étatsmajors interalliés ainsi qu'avec les Gouvernements de pays membres pour la consultation politique.

Dès 1967, année d'abolition du service militaire obligatoire, le centre de transmissions cessa d'être attaché à l'État-major de l'Armée, pour passer sous la tutelle du Ministère d' tat, avec affectation au Haut-Commissariat de la Protection Nationale (HCPN). En décembre 1991 le centre passe sous contrôle direct du Ministère d'État. Il est chargé de la modernisation et de la gestion du central téléphonique gouvernemental ainsi que de l'acquisition et de la maintenance des équipements mobiles (GSM/UMTS) de l'administration gouvernementale.

1.2. Problèmes de sécurité de l'information

Afin de remplir sa mission de protection des informations classifiées, le CCG utilise différents moyens, dont notamment le chiffrement des flux d'information, la protection contre les rayonnements compromettants ainsi que le concept des zones de sécurité physique.

L'augmentation générale des besoins d'échange d'informations classifiées en temps réel vient de multiplier le nombre des ordinateurs clients connectés ainsi que la complexité des mesures de sécurité nécessaires pour maintenir les niveaux de protection exigés par des normes nationales, respectivement par des conventions internationales. C'est ainsi que le Luxembourg se doit de se doter des fonctions formelles et techniques requises par la loi nationale et par les accords de sécurité internationaux.

1.3. Projet de loi

Le projet de loi déposé par Monsieur le Premier Ministre prévoit les missions suivantes :

- 1) Transmettre des informations officielles entre les gouvernements, les organismes internationaux et les administrations de l'État, selon les directives de sécurité en vigueur;
- 2) Planifier, mettre en place, gérer, exploiter et assurer la disponibilité des systèmes de communication et d'information classifiés permettant la consultation politique et l'échange d'informations au profit de l'administration gouvernementale et sur demande du ministre au profit d'autres administrations;
- 3) Assurer la fonction d'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information;
- 4) Exercer la fonction d'Autorité nationale de distribution ;
- 5) Exercer la fonction de bureau d'ordre central désigné par l'Autorité nationale de sécurité telle que définie à l'article 2 (1) de la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité;
- 6) Exercer les fonctions de représentant du Gouvernement auprès des organismes internationaux dans le domaine des systèmes de communication et d'information gouvernementaux et de la sécurité y relative;
- 7) Conseiller les ministères, administrations et services de l'État en matière de systèmes de communication et d'information, fixes et mobiles, classifiés et non-classifiés;
- 8) Exercer, sur demande du ministre, des représentations au sein des comités de planification, d'études et de recherche en matière de systèmes de communication et d'information:
- 9) Mettre à la disposition de l'administration gouvernementale et, sur demande du ministre, à d'autres administrations, des systèmes de communication et d'information, fixes et mobiles, non-classifiés;
- 10) Assurer un service de permanence 24 heures sur 24 au niveau:
 - du standard téléphonique de l'administration gouvernementale;
 - des réseaux et moyens de communications exploités par le Centre ;
 - de la transmission d'informations urgentes reçues par les réseaux et moyens de communications exploités par le Centre ;
- 11) Fonctionner comme centre national de crise, par la mise à la disposition de la Structure de Protection nationale, d'une infrastructure sécurisée et des ressources administratives, logistiques, de communications électroniques et de traitement de l'information nécessaires à la gestion de crises ;
- 12) Fonctionner comme centre de conférences nationales et internationales du ministère de tutelle ;
- 13) Assurer le service courrier du gouvernement.

2. Modernisation et maintenance des infrastructures

2.1.Modernisations au profit du Centre de Communications du Gouvernement

Lors des débuts du centre dans les années cinquante, les communications sécurisées se basaient principalement sur des lignes terrestres louées et des liaisons radio sous contrôle militaire. Les appareils de communications représentaient des équipements finaux et isolés. Les messages, nécessitant oui ou non un déchiffrage, furent imprimés et acheminés selon le besoin par courrier physique.

Depuis lors, on a connu la convergence entre les technologies des communications électroniques et le traitement des informations. Avec cette évolution, les ordinateurs et serveurs se sont multipliés au sein du Centre. Il y a seulement une dizaine d'années, on a pu se « dépanner » en utilisant d'anciens bureaux comme salle d'ordinateurs. Or, à l'heure actuelle, une telle approche s'interdit par la simple application des règles de l'art.

C'est ainsi que le centre, en coopération avec l'Administration des Bâtiments publics, a élaboré en 2009 un concept d'agrandissement de l'actuel bâtiment communications, prévoyant la mise en place d'une salle d'ordinateurs, équipée des installations de sécurité nécessaires.

2.2. Modernisations au profit d'autres administrations

Si le centre voit l'exploitation de son infrastructure de conférences en progression constante, il est indiqué de plus en plus de reloger les ateliers et dépôts du centre, situés en dessous des salles de réunions. Il s'avère possible de réutiliser l'ancien terrain de tennis pour réaliser une structure capable de recevoir les quartiers pour le personnel civil et les soldats volontaires, les ateliers électricien, maintenance de véhicules et parc. Cette manière de procéder permettra d'améliorer le rendement des différents ateliers et d'éviter que les conférences soient gérées par le bruit émanent des ateliers.

La relocation des quartiers et ateliers permettra également d'augmenter les réserves d'espace pouvant être allouées au futur centre national de crise (voir sub 11 des missions reprises par le projet de loi). Des travaux d'élaboration du concept nécessaire ont débuté en 2009 en coopération avec le Haut-Commissariat à la Protection Nationale et d'autres administrations et services concernés.

2.3. Maintenance des bâtisses et du parc

Au courant des mois d'avril à octobre 2009, la rénovation complète du réfectoire a été réalisée. Cette salle, servant journellement de réfectoire et de salle de séjour pour les soldats et une partie du personnel civil, ainsi qu'en cas d'événements majeurs, pour le personnel accompagnant des invités (chauffeurs, sécurité, staff technique, etc.), a été aménagée de sorte qu'elle pourra servir également comme salle de réunion.

3. Centre de conférences et d'accueil

Les événements majeurs en 2009 étaient :

6 avril 2009 : Visite officielle au Luxembourg de SEM Sidibé Modibo,
 Premier ministre de la République du Mali.

- 14 juin 2009 : Réunion de travail des Ministres des Affaires étrangères du BENELUX.
- 1 juillet 2009 : Visite officielle au Luxembourg de SEM Andrus Ansip, Premier ministre de la République d'Estonie.
- 16-17 juillet 2009 : Sommet de la Grande-Région.
- 8 octobre 2009 : Rencontre entre le MAE et les Ambassadeurs ASEAN.
- 19 octobre 2009 : Réunion entre les ministres des pays membres de l'«Eurogroupe».
- 23 octobre 2010 : Visite de travail au Luxembourg de SEM Mirko Cvetkovic, Premier ministre de la République de Serbie.
- 19 novembre 2009: Remise du «AWARD 2008» du «Europäischer Wirtschaftssenat» (EWS) à SEM le Premier ministre J-C. JUNCKER.
- 3 décembre 2009 : Réunion du Comité commun du Corps européen.
- 11 décembre 2009 : Signature d'un accord entre les ministres des finances GE et LUX.

A part ces événements spécifiques, les installations du CCG ont servi pour de nombreuses conférences et de réunions nationales ou internationales de différentes envergures.

Les salles de conférences, respectivement les salons du château étaient occupés en total pendant 117 journées, incluant 43 déjeuners, 4 dîners et 5 conférences de presse. L'utilisation des diverses installations du CCG est en progression depuis de nombreuses années.

Dans le cadre des vaccinations contre la grippe A (H1N1), la cellule de crise, activée par le Haut-Commissariat à la Protection Nationale, avait été installée au CCG du 26 octobre au 13 novembre 2009.

4. Les réseaux de communication internationaux

4.1 Les réseaux classifiés du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Le CCG opère différents réseaux spécifiques connectés aux réseaux de l'OTAN :

- a) Le Réseau TARE/AIFS (Allied Information Flow System) permet l'échange de messages formels entre pays membres de l'OTAN, les destinataires sont essentiellement situés au niveau du Ministère des Affaires Étrangères et de la Défense et de l'État-Major de l'Armée. Le CCG opère également le nœud national de ce réseau pour les besoins de la NAMSA, agence de logistique de l'OTAN.
 - En 2009, la vétusté de la solde en place depuis 1994, a exigé une mise à jour complète du matériel.
 - Une phase de formation a suivi pour mettre à jour les connaissances des opérateurs et des administrateurs du système
- b) Le réseau NNCCRS (NATO Nuclear Command Control and Reporting Systems) pour le besoin du Ministère d'État dans le contexte de la Consultation Nucléaire n'a pas subi de modifications au cours de l'année 2009.
- c) En 2009, le réseau BICES (Battlefield Information, collection and exploitation

system), pour le besoin du renseignement militaire et civil du service de Renseignement et du Chef d'État-Major de l'Armée, a été étendu au Centre Militaire à Diekirch pour permettre une communication efficace avec les États-Majors et commandements des missions auxquelles l'Armée luxembourgeoise participe. L'installation a été effectuée selon les normes de sécurité requises. Les utilisateurs du CM ont été formés aux maniements des équipements et clés cryptographiques. L'installation a été complétée et a été homologuée en collaboration avec l'Autorité Nationale de Sécurité.

- d) Le réseau NCN/BME (Nato Core Network / Bandwith Management Equipment) assure une interconnexion digitale avec les réseaux de l'OTAN (NSWAN), permettant notamment une communication téléphonique de qualité digitale avec les agences de l'OTAN et notamment le Quartier Général de l'OTAN à Bruxelles et le SHAPE à Mons/Maisières. En 2009, des modifications de l'installation ont été opérées sur les équipements afin de morderniser l'interconnexion avec le central téléphonique gouvernemental et de remplacer des anciens équipements « Secure Voice » par le projet de téléphonie sécurisée IP « Multi Level Pre-Emption and Precedence (MLPP) Service for Directly Connected Subscriber (DCS) ».
- e) Le réseau CRONOS/NSWAN (Crisis Response Operations in NATO Open Systems), réseau opérationnel du SHAPE permet l'échange d'informations classifiées de commandement avec les représentations militaires luxembourgeoises à l'étranger et notamment avec les contingents luxembourgeois en mission en Afghanistan et au Kosovo. En 2009, l'infrastructure de connexion existante a été adaptée pour pouvoir prendre en charge la connexion du réseau AIFS cité plus haut. La station individuelle vétuste CRONOS, installée à l'État-Major de l'Armée a été désactivée. En attendant le déploiement futur d'une station NATO SECRET nationale, l'Armée accède au réseau NSWAN par le biais du réseau BICES.
- f) En 2009, la mise en place du réseau DEKMS (DACAN Electronic Key Management System) a été planifiée et un accord (memorandum of agreement) a été signé avec la NSA US afin d'accueillir l'équipement fourni par les États-Unis. La finalité du système consiste à supprimer à moyen terme la distribution de clés cryptographiques sous forme physique.

4.2. Les réseaux classifiés de l'Union européenne (UE)

- a) Le réseau Cortesy relie les Ministères des Affaires Étrangères, la Commission et le Secrétariat Général du Conseil. Il permet aux capitales des États Membres, l'échange d'informations relatives à la PESC (Politique étrangère et de Sécurité commune), la préparation des décisions PESC et l'adoption des déclarations de l'Union (par procédure de silence).
 - Plusieurs mises à jour du logiciel ont dû être appliquées en 2009 et la distribution nationale sur le réseau LUSECNET a été adaptée.
 - Nombreux documents classifiés du réseau Cortesy sont imprimés de façon personnalisée au centre (20 000 pages par mois) et distribués par le courrier gouvernemental opéré par le centre. L'imprimante sous contrat de leasing a été remplacée en 2009.
- b) Le réseau ESDP-NET sert à l'Union européenne pour mettre en œuvre la

4.2 Le réseau de l'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe (OSCE)

Dans le contexte du Document de Vienne de 1999, le réseau OSCE en place au centre est utilisé par le Groupe d'Inspection, de Vérification et d'Observation (GIVO) du Ministère des Affaires Étrangères et de la Défense pour suivre l'application des différents traités signés par le Luxembourg :

- Open Skies (OS)
- Conventional Forces Europe (CFE)
- Confidence and security building measures (CSBM)

L'année 2009 était marquée par la migration du logiciel INA (Integrated Notification Application) auprès des utilisateurs de l'État Major de l'Armée et aux Affaires Étrangères.

5. Les réseaux de communication nationaux

5.1. Le réseau « LUSECNET »

Le réseau informatique national sécurisé LUSECNET (LUXEMBOURG SECURE NETWORK) a été mis en place à l'occasion de la dernière présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne. Conformément à ses attributions, le centre est responsable aussi bien de la transmission de toute information officielle d'organismes internationaux que de la mise à disposition du gouvernement et des principales administrations de moyens de télécommunications et d'informatique spécifiques.

En 2009, la planification du nouveau réseau LUSECNET II a débuté, devant remplacer le matériel sur place et mettre à jour les logiciels. Le projet s'annonce ambitieux, vu les ressources limitées du centre et vu l'ensemble des contraintes de sécurité imposées par l'OTAN et l'UE. Il s'agit néanmoins de fournir un système convivial aux utilisateurs, permettant une maintenance efficace.

Une infrastructure de communication téléphonique sécurisée par voix sur protocole internet (VoIP) a été conçue et acquise. Sa mise en place a démarré et devra permettre l'intégration de nouvelles fonctions, tout en intégrant de façon douce les anciens équipements et permettre une migration de façon transparente.

5.2. Le réseau RESTREINT

Le réseau LURESNET mis en place pour les besoins de la présidence 2005 ne correspond plus aux besoins évolués du gouvernement. Il y a lieu de mettre en place, en collaboration avec le Centre de technologies de l'information de l'État, une nouvelle structure de distribution d'informations classifiées RESTREINT en provenance de l'UE et de l'OTAN. Plusieurs réunions avec les utilisateurs et les services concernés ont eu lieu en 2009.

5.3. Les infrastructures informatiques du CCG

La gestion quotidienne des différents réseaux cités ci-avant, qui comportent plus de 300 stations de travail, plus de 40 serveurs plus de 90 équipements de réseau et une cinquantaine d'équipements cryptographiques, nécessite une attention

permanente du personnel technique du CCG dans les domaines de la gestion des utilisateurs, des pannes d'équipements et de l'assistance aux utilisateurs (Helpdesk). Les infrastructures de réseaux et les installations du service de la permanence des communications du gouvernement ont été réaménagées et le câblage refait aux normes actuelles.

Pour les opérateurs de la même permanence, une salle d'imprimantes a été aménagée avec une ventilation indépendante pour réduire les nuisances de bruit, d'ozone et de micropoussières dues aux toners.

L'ancien réseau SECRET avec la base de données pour les besoins du bureau d'ordre central a été supprimé et les infrastructures migrées dans le réseau LUSECNET.

Le système de surveillance caméras sur le site du centre nécessitait une mise à jour. La migration de ce système de câbles coax vers une structure IP et la conversion digitale des images à enregistrer, a été réalisée.

Au niveau des réseaux informatiques, l'interconnexion du réseau du central téléphonique du gouvernement avec la structure des réseaux à protocole Internet (IP) a été réalisée pour permettre l'ajoute de téléphones IP et afin de simplifier la gestion du central.

Le réseau propre du CCG pour assurer ses tâches administratives et budgétaires comporte une soixantaine de stations de travail. Pour assurer la disponibilité des services offerts (messagerie, accès Internet et Intranet de l'État, bases de données) l'infrastructure des serveurs a été consolidée par une virtualisation du storage et des serveurs en utilisant les technologies de matériels et de logiciels actuelles.

5.4. Le support informatique aux autres administrations

Outre les systèmes et réseaux énumérés ci-dessus, le CCG assiste d'autres administrations et services pour des tâches qui font partie de ses missions.

Le service informatique du CCG prend en charge la gestion du réseau informatique de sa maison mère, le Ministère d'État. Des installations et des dépannages ont été nécessaires sur une vingtaine de postes de travail.

En collaboration avec le CTIE, le CCG assure le fonctionnement de la messagerie mobile sécurisée sur les téléphones portables (PDA) mis à la disposition de nombreux ministres et fonctionnaires du gouvernement. La particularité de la sécurité de cette configuration nécessite une collaboration très étroite entre spécialistes informatiques et de télécommunications.

Lors de la phase de vaccination de la grippe A(H1N1) le service informatique du CCG a mis en place une infrastructure de réseau local pour les besoins de la Cellule de Crise.

5.5. La sécurité des systèmes d'information (INFOSEC)

Depuis quelques années les institutions internationales comme l'OTAN et l'UE ne s'occupent plus elles-mêmes de l'homologation des systèmes classifiés déployés dans les pays membres. Les responsabilités sont repoussées dans les pays, et tout un travail administratif lié à l'homologation incombe maintenant aux pays. Depuis 2004, le Service de Renseignement de l'État dispose d'une base légale pour les missions d'autorité nationale de sécurité. Le CCG prend en charge les volets techniques de la sécurité des systèmes d'information.

Le CCG a participé ou a initié plusieurs processus d'homologation :

- Le réseau AIFS/TARE de l'OTAN a dû être homologué après sa migration ;
- La station BICES a été homologuée avant de pouvoir être mise en opération ;
- Le réseau FADO pour la Police grand-ducale a subi un processus d'homologation en collaboration avec l'Autorité Nationale de Sécurité après l'assistance technique fournie par le CCG pour la configuration de sécurité.

Le processus d'homologation nécessite des connaissances avancées dans les différents domaines techniques de la sécurité (INFOSEC), mais exige également un effort administratif important, puisque toutes les actions, analyses et conclusions doivent être actées dans des documents formels opposables aux exigences internationales.

Une grande partie du savoir-faire technique étant disponible au CCG, la partie administrative et les volets inspections et rédaction de documents d'homologation représente toutefois une charge de travail supplémentaire non-négligeable.

En 2009, l'Union Européenne a décidé d'utiliser les canaux de distributions existants dans les pays pour l'acheminement sécurisé des clés cryptographiques. L'Agence Nationale de Distribution (NDA) du centre qui remplit cette tâche depuis des décennies pour l'OTAN s'est vu confier cette charge et a notamment reçu les clés du système CHIASMUS, qui sert à chiffrer des documents RESTREINT UE à envoyer par messagerie électronique, utilisée par différents comités et groupes de travail de l'UE.

Le centre a également sélectionné une solution de communication sécurisée par voix et données qui peut être emportée par des responsables nationaux participant à des missions à l'étranger. Le système Sectra TIGER permettant des communications au niveau SECRET est en phase d'évaluation en collaboration avec l'Armée auprès du contingent en Afghanistan.

6. Les représentations

6.1. Généralités

Les membres du CCG font partie de nombreux comités nationaux et représentent le Luxembourg au sein de comités internationaux traitant les questions de communications électroniques sécurisées.

Pour le représentant désigné et le cas échéant pour son remplaçant, la charge de travail liée à une participation active au comité dépasse de loin la présence aux réunions. La lecture des publications du comité, le traitement de la correspondance, la coordination avec les autres membres ainsi que le suivi du processus de décisions sont en principe des tâches considérables.

6.2. Le CONATEL

Sur proposition du Chargé de direction du centre et avec l'autorisation de Monsieur le Premier Ministre, l'ancien comité mixte des télécommunications (COMIXTELEC), datant de la guerre froide, avait repris ses activités en 1998. Suite au Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant création d'un comité national des télécommunications (CONATEL), ce dernier a repris les travaux en question.

D'une part, la dépendance de la société moderne ainsi que des autorités nationales et internationales vis-à-vis des moyens de communications électroniques ne cesse d'augmenter. D'autre part, les développements rapides des technologies utilisées

nécessitent une analyse régulière des besoins de l'État et de sa capacité de s'assurer des services essentiels en situations d'exception.

6.2.1. Activités courantes

Comme chaque année, le CONATEL a eu ses réunions plénières en juin et en décembre. Les discussions animées ont encore une fois souligné la dépendance de l'État par rapport aux services de communications électroniques commerciaux pour ses fonctions de routine, mais surtout dans le contexte de toute gestion de crise.

Tenant compte de la panoplie des services offerts ainsi que la capacité confortable des réseaux commerciaux, ce sont surtout les éléments du cadre légal répondant aux besoins spécifiques de l'État pour ses services de secours et de sécurité, ainsi que pour la gestion de crises, qui font défaut.

Il a été décidé de réactiver le groupe aspects légaux du CONATEL afin de faire la situation et d'intervenir auprès du ministre ayant dans ses attributions les Télécommunications en vue d'un mandat précis dans le domaine.

6.2.2. Projet de recherche U2010 (www.u2010.eu)

En 2003-2004, le CONATEL avait lancé une étude sur la situation des communications d'urgence au Luxembourg. Cette étude comportait entre autre l'organisation d'un exercice en salle et d'une simulation simplifiée des besoins et des capacités de services de communications. L'étude avait aboutit à la proposition d'une solution nationale couvrant l'ensemble des besoins en combinant les infrastructures isolées existantes. Cette idée avait été reprise par un consortium mené par l'Université du Luxembourg pour proposer un projet de recherche dans le cadre de l'Union Européenne. Les efforts ont été récompensés par l'allocution du projet U2010, avec un apport de +/- 4.000.000 € de la part de l'Union et de +/- 2.000.000 € de la part de l'industrie privée.

Le projet s'est terminé en 2009 avec une démonstration spectaculaire au tunnel « GROUFT » (http://www.pch.public.lu/projets/tunnel_grouft/index.html) au mois d'octobre. A cette occasion, il a été possible de rencontrer des autorités nationales et internationales.

Les concepts ainsi que les démonstrateurs techniques développés pendant le projet fournissent les solutions à employer lors de la mise en place d'une infrastructure sécurisée de communications électroniques et de traitement de l'information nécessaire à la gestion de crises. Ce dispositif est requis par la mission de fonctionner comme centre national de crise, reprise au projet de loi déposé par Monsieur le Premier Ministre.

6.2.3. Développement AlarmEmergency v5

Il a été possible de finaliser en 2009 le complément du logiciel AlarmEmergency. Ce logiciel, développé par une jeune firme luxembourgeoise, permet de mobiliser en un clin d'œil de nombreux agents par une panoplie de technologies comme : GSM, UMTS, courriel, téléphone classique ou encore le fax. Pour la plupart des technologies, des réponses automatisées sont possibles, et l'opérateur peut suivre sur écran le nombre des agents ayant confirmé réception et le nombre de ceux qui sont disponibles pour l'intervention en question.

Vu la complexité de l'organisation et des responsabilités de l'État, il a été nécessaire d'adapter la version originale à des besoins bien spécifiques. Surtout la hiérarchie prononcée, ainsi que les attributions bien distinctes des différents départements, administrations et services de l'État, ont dû être prises en compte. La version 5 du logiciel a été mise en service fin 2009 et est capable de couvrir l'ensemble des

besoins des services publics. Ce logiciel représente un autre élément clé nécessaire à la mise en place d'une infrastructure sécurisée de communications électroniques et de traitement de l'information nécessaire à la gestion de crises.

6.3. Les comités nationaux

Les responsables du centre participent au Conseil Supérieur de la Protection Nationale (CSPN) et, selon le besoin, aux autres comités nationaux de la structure de la Protection Nationale.

Le Groupe des experts radio du réseau intégré (GERRI) est un comité, rattaché au Ministère d'État, chargé de la maintenance du réseau radio commun utilisé par la Police Grand-Ducale, l'Administration des Services de Secours et l'Administration des Douanes et Accises. Le réseau analogue en place est à remplacer à court terme afin de combler l'absence de chiffrement des communications vocales et afin d'éviter les risques de disponibilités liés aux problèmes d'approvisionnement en pièces de rechange.

En 2009, les membres du GERRI ont multiplié les efforts en vue de la formulation d'une proposition, visant à mettre en place une structure capable de réaliser la mise en place d'un réseau numérique. Cette modernisation est indispensable pour garantir le rendement adéquat des services de sécurité et d'urgence, et afin de réaliser l'interopérabilité avec les services des pays voisins, comme stipulé au sein d'accords internationaux. En suivant les concepts élaborés par le projet de recherche U2010, il sera possible d'intégrer ce réseau numérique au sein de l'infrastructure sécurisée de communications électroniques et de traitement de l'information nécessaire à la gestion de crises prévue par le projet de loi du centre.

6.4. Les comités internationaux

6.4.1. Comités suivis par le centre auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Au sein de l'OTAN, les responsables du centre assurent la représentation nationale au sein de la structure du Bureau des C3 (NC3B: NATO Consultation, Command and Control Board) ainsi qu'au comité de la planification des communications civiles (CCPC: Civil Communication Planning Committee).

Le NC3B est un bureau du niveau le plus élevé de l'OTAN et responsable de l'établissement, la tenue à jour et la réalisation des politiques générales, des plans, des programmes et des objectifs stratégiques appropriés et nécessaires pour mettre sur pied, dans l'ensemble de l'OTAN, des moyens de C3 rationnels, efficaces, protégés et répondant aux besoins d'interopérabilité. Le Bureau est l'organe directeur de l'Organisation des C3 de l'OTAN (NC3O).

Le NC3B possède un nombre de sous-comités chargés d'aspects spécifiques du domaine des communications électroniques et de l'informatique. Il est intéressant de mentionner le groupe de travail 2 du sous-comité 6, qui travaille sur les satellites. Ce comité intéresse particulièrement dans le contexte du développement de services gouvernementaux par satellites à partir du Luxembourg.

Le Civil Communication Planing Committee (CCPC) a une double mission. Il prépare l'utilisation des communications civiles ou commerciales en vue de l'effort militaire commun, et conseille les nations sur le plan de la gestion de crises dans le domaine des télécommunications.

6.4.2. Comités suivis par le centre auprès de Union Européenne

6.4.2.1. Correspondants en télécommunications (COTEL)

Au sein du deuxième pilier (Politique Etrangère et Sécurité Commune), le COTEL propose la politique à suivre dans le domaine des systèmes d'informations et de communication. Il supporte le développement des directives et instructions dans le cadre INFOSEC.

6.4.2.2. Global Navigation Satellite System (GNSS)

En coopération avec d'autres départements et services de l'État, le centre assure la représentation nationale au sein des comités de navigation par satellites auprès de l'Union Européenne.

Le comité Global Navigation Satellite System (GNSS) est en charge des aspects globaux se rapportant aux systèmes européens comme GALILEO (projet européen de navigation par satellites) et EGNOS (European Global Navigation Overlay System), ainsi que des implications en provenance des systèmes non européens comme GPS (US), GLONASS (Russie) ou encore BEIDU (Chine).

Le comité 3SC (System Safety and Security Committee) s'occupe des aspects de sécurité et de sûreté en relation avec la navigation par satellites en général, ainsi que des systèmes européens GALILEO et EGNOS en particulier.

Le comité de surveillance de l'Agence de Supervision GALILEO (GSA) est responsable du fonctionnement de l'agence ainsi que de la certification des systèmes GALILEO et EGNOS. Cette certification est mandataire pour tout usage des systèmes ayant trait à la sécurité de la vie humaine.

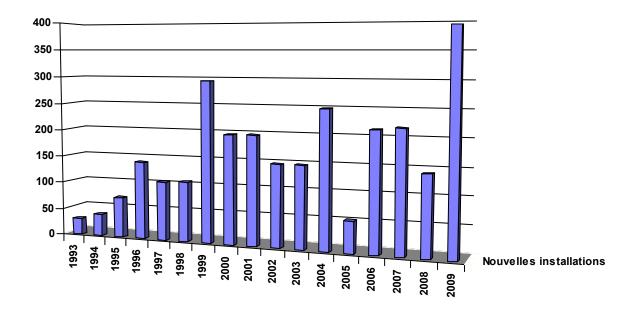
Il reste à remarquer que les projets GALILEO et EGNOS représentent des enjeux commerciaux majeures pour le Luxembourg. C'est ainsi que l'opérateur national de satellites a su remporter l'attribution des marchés EGNOS I et EGNOS II, tandis qu'une autre entreprise luxembourgeoise a fourni les composantes essentielles de deux antennes TT&C (Telemetry, Tracking and Control) de GALILEO. Ce sont deux antennes d'un diamètre très impressionnant de 13 mètres et à orientation contrôlée avec justesse, capables de suivre les satellites en vol et de déterminer avec précision les positions. Entre-temps, les antennes ont été installées au nord de la NORVEGE et en NOUVELLE GUINEE et fonctionnent selon les spécifications poussées. Cette firme est bien positionnée en vue de la fourniture d'éléments essentiels pour trois antennes supplémentaires nécessaires à compléter l'architecture de référence de GALILEO (http://www.hitec.lu/web/index.php?id=84).

6.4.2.3. European Security Research and Innovation Forum (ESRIF; www.esrif.eu)

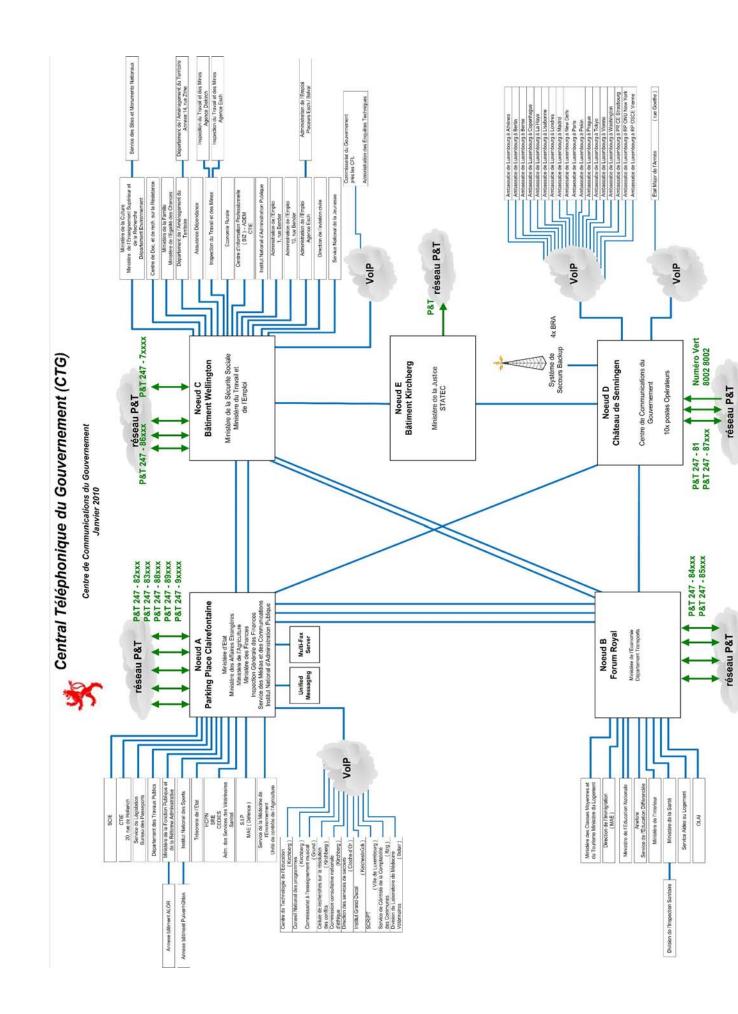
ESRIF a été mis en place en 2007 par une initiative commune de la Commission Européenne et les 27 États Membres. Le CCG a assuré la représentation du Luxembourg. Le rapport final vient d'être publié en décembre 2009. Il adresse les problèmes de sécurité en Europe de manière intégrée. En vue des choix techniques futurs à faire au centre, il a été important de considérer les rôles potentiels des services de communication électroniques dans le contexte de la sécurité de la société dans son ensemble.

7. Le Central Téléphonique du Gouvernement 247- (CTG)

Le nombre des abonnés du CTG vient d'atteindre à la fin 2009 le chiffre de **5.151.** Le diagramme ci-dessous reprend le nombre des nouvelles installations depuis 1993.



La capacité des connexions vers l'extérieur (actuellement le réseau P&T) a dû être adaptée pendant les dernières années afin de pouvoir garantir à tout moment la qualité de service souhaitée. Le CTG dispose aujourd'hui de 450 canaux à 64 Kbit/s.



7.1 Modernisations de l'année 2009

En 2009, le CCG a procédé aux modernisations et changements suivants du CTG :

Mise en service des nouvelles unités déportées au profit :

- de l'Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OLAI) à Limpertsberg avec changement du plan de numérotation;
- du Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'État (SCIE) avec changement du plan de numérotation ;
- du Centre des Technologies de l'Information de l'État (CTIE) nouveau bâtiment rue de Hollerich à Luxembourg.

Déménagement des Services suivants :

- SANITEL
- Service Technique du Ministère de la Famille
- Service de Contrôle de la Comptabilité des Communes vers Itzig
- Echange de 100 postes téléphoniques datant de 1998 vers un modèle plus récent ;
- Remplacement des alimentations sur les Noeuds du réseau CTG ;
- Agrandissement de l'Unité Déportée du bâtiment St. Louis à la route d'Esch à Luxembourg;
- Rénovation du bâtiment du Ministère de l'Éducation Nationale avec le déplacement de l'installation téléphonique existante du 5^{ème} étage vers la cave ;
- Mise en service d'un système d'accueil pour la « ligne Info » de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) ;
- Mise en service des nouvelles installations téléphoniques de la Division de l'Inspection Sanitaire et du Service des Sites et Monuments nationaux ;
- La mise à jour du logiciel de contrôle de l'ensemble des centraux téléphoniques du Gouvernement (CTG) et de la messagerie vocale ;
- Préparation en cours pour le remplacement des anciennes installations téléphoniques des Archives Nationales de l'État (bâtiment Plateau du St. Esprit et annexe à Luxembourg-Gare);
- Basculement de l'installation téléphonique vers le nouveau câblage au Ministère d'État :
- Mise à disposition de 70 appareils GSM aux agents de permanence lors des élections législatives.

Actuellement, tous les noeuds sont raccordés par deux fibres optiques empruntant des accès physiques différents. Les accès physiques distincts permettent la continuation des services en cas d'endommagement d'un raccord. Des multiplexeurs à technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy) répartissent le trafic sur les deux accès et en cas de panne redirigent l'ensemble des communications vers le raccord encore en état de service.

7. 2. Planification

Le CTG doit suivre l'évolution générale des technologies des télécommunications afin de pouvoir garantir à l'Administration Gouvernementale des services de qualité. Les programmes de modernisation nécessaires pour les années à venir sont les suivants:

- Réalisation de systèmes de standard automatique (l'utilisateur choisit des options proposées par un texte enregistré pour aboutir au poste de son choix)
- Divers remplacements de composantes vétustes et principalement l'échange des appareils téléphoniques
- Possibilité pour la transmission de la voix par le biais du protocole Internet (IP) surtout au profit des sites distants (travail à domicile)
- Remplacement de la technologie actuelle fonctionnant sur des câbles en cuivre par des liens en fibre optique.
- Gestion améliorée du réseau par biais d'intégration des consoles d'administration des centraux téléphonique sur le réseau informatique de l'État
- Dans le cadre de la réforme administrative il est envisagé de mettre en place une solution permettant une analyse régulière des statistiques relatives à l'accueil téléphonique sur l'ensemble du réseau CTG.

7.3. Appareils téléphoniques mobiles et messagerie mobile

Actuellement le CCG gère 950 appareils et abonnements mobiles GSM. Cette gestion gagne en prend de plus en plus d'importance étant donné que de nombreux fonctionnaires se déplacent fréquemment et qu'ils doivent être joignables à tout moment.

Aujourd'hui, la communication mobile ne se limite plus à la téléphonie. Ainsi, le CCG reçoit de plus en plus de demandes d'accès mobile et permanent aux messages électroniques. Le CCG et le CTIE ont mis en place une plateforme permettant l'accès aux serveurs de messagerie du Centre des Technologies de l'Information de l'État par le biais de GSM/PDA Windows Mobile 6.5. Un lien dédié a été mis en place entre l'opérateur GSM et le CTIE afin de se conformer aux directives de sécurité internes du réseau informatique de l'État

La gestion, l'accès et la sécurité de ces équipements GSM/PDA, est contrôlée de manière centralisée 24h/24 et 7j/7. Actuellement les membres du Gouvernement ainsi que 180 agents utilisent cette fonctionnalité. En 2009, on a constaté une augmentation de 60 unités.

8. Les services de permanence des communications

Le centre assure la permanence des communications électroniques gouvernementales 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Une douzaine d'agents travaillent selon le régime des équipes successives. Ils sont complétés par les soldats volontaires du détachement militaire.

8.1. Réseaux internationaux

Les réseaux sécurisés internationaux sont surveillés en permanence. En cas de messages urgents, le centre contacte le destinataire en question et s'occupe de l'acheminement de l'information endéans les délais imposés par les accords de sécurité en vigueur.

8.2. Réseaux nationaux et applications

Les standardistes du centre assurent l'accueil téléphonique du central téléphonique du gouvernement (2478-2478) pendant les heures de services. En dehors des heures de service, les soldats volontaires reprennent cette fonction.

Une base de données fournit les informations requises pour un accueil téléphonique efficace. Elle sert en même temps à la production des annuaires en ligne que des annuaires imprimés distribués au public.

A toute heure, le centre est capable d'alerter des groupes de personnes prédéfinies. Le logiciel AlarmEmergency v5 permet de générer des messages et de les faire parvenir par GSM, UMTS, courriel, téléphone classique ou encore le fax.

8.3. Courrier national et international

Le centre est en charge du service courrier gouvernemental. Ce service relie les départements et administrations une ou deux fois les jours de travail. Par semaine, deux navettes sont effectuées sur BRUXELLES.

6. Haut-Commissariat à la Protection nationale

1. Personnel

Au 31 décembre 2009, l'effectif du HCPN comprend

- le Haut-commissaire
- deux fonctionnaires dans la carrière supérieure de la police
- deux fonctionnaires dans la carrière de l'attaché de gouvernement
- deux secrétaires de direction à tâche partielle (mi-temps)
- un sous-officier hors cadre détaché de l'Armée
- un employé secrétaire du bureau d'ordre et courrier.

2. La structure de Protection nationale

2.1. Base légale pour la structure de Protection nationale

Un projet de loi avait été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 sous le No 5347. En raison de l'extension des missions confiées à la Protection nationale, ce projet est en voie d'adaptation.

2.2. Les organes de la structure de Protection nationale

Le Conseil supérieur de la protection nationale (CSPN) s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2009. Les principaux sujets abordés furent :

- la pandémie grippale A(H1N1);
- la protection des infrastructures critiques ;
- la planification au profit des institutions communautaires sises à Luxembourg ;
- le projet de Centre national de secours pour systèmes d'information (CeNSSI);
- la visite d'évaluation terrorisme de l'UE ;
- le projet de Centre national de crise ;
- la piraterie :
- le réseau opérationnel digital intégré et sécurisé des services d'urgence ;
- la budgétisation pour la gestion des crises ;
- les réseaux d'alerte rapides ;
- l'arrangement entre le « Terrorism screening center (TSC) » des Etats–Unis et le Luxembourg.

La Cellule de crise NRBC s'est réunie à plusieurs reprises dans le cadre de la gestion de la grippe A(H1N1) au Luxembourg (cf. sous 3.2.).

Le Comité national de sûreté de l'aviation civile (CONATSAC) s'est penché sur les principaux sujets en matière de sûreté de l'aviation civile, à s'avoir l'audit de suivi de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), au mois de mai et l'audit de la Commission de l'Union européenne en juin 2009, qui portait essentiellement sur le plan national de contrôle qualité (PNCQ).

Pour l'audit OACI, le HCPN avait mis à jour l'analyse des risques effectuée en 2006. Une procédure a par ailleurs été convenue entre les entités concernées par cette analyse et le destinataire principal, à savoir la direction de l'aviation civile.

Un audit national fut en outre effectué du 26 au 29 janvier 2009.

L'arrêté ministériel du 12 janvier 2009 portant nomination des membres de la commission d'audit en matière de sûreté de l'aviation civile a remplacé l'arrêté ministériel du 9 janvier 2007.

Le 2 octobre 2009 a eu lieu une première réunion CONATSAC dans sa nouvelle configuration. Cette configuration devra permettre d'aboutir plus rapidement à des décisions, comme elle réunit les chefs d'administration et de service concernés. Parallèlement, il a été décidé de suivre les recommandations de l'OACI pour créer un comité de sûreté aéroportuaire (CSA) qui devra se charger des problèmes situés à un niveau plus opérationnel.

2.3. Infrastructure de la Protection nationale

2.3.1. Centre national de secours pour systèmes d'information (CeNSSI):

Le Haut-Commissaire avait été chargé de l'élaboration d'un projet de construction pour un centre national de crise, ainsi que de la définition d'un concept pour le fonctionnement complémentaire de ce centre et des centres opérationnels des différentes administrations. Une étude préliminaire du marché a permis d'identifier des solutions potentielles, au niveau de plusieurs fournisseurs de service, le projet d'un centre à construire au Herrenberg ayant été abandonné en faveur d'un projet à confier à une entreprise privée.

2.3.2. Centre national de crise et centres opérationnels

Le HCPN avait également été chargé de la mission de déterminer les besoins en infrastructures nationales de secours pour les systèmes de l'information.

Une coordination étroite avec la Police Grand-ducale et l'Administration des services de secours a permis de répliquer les fonctionnalités d'un centre « 112 » de chute, systèmes d'information inclus, au niveau de l'infrastructure du « Findel Business Center ». Des économies d'échelle ont ainsi pu être réalisées. Le projet dit « Rondpoint Gluck », à réaliser au Ban de Gasperich, a pu être allégé et le niveau de redondance sera sensiblement amélioré, ce centre de chute étant localisé à des kilomètres du 112 habituel.

3. Activités et projets du HCPN sur le plan national

3.1. Terrorisme

Comme en 2009, l'activité principale du HCPN en matière de coordination antiterrorisme était axée sur la mise en œuvre des plans d'action afférents. Au niveau des groupes de travail réunissant les experts techniques, les conclusions, qui ont pu être tirées pour un certain nombre de mesures, ont été soumises à l'échelon politique pour décision.

Le plan d'action de l'Union européenne a été complété en 2009 par un nouveau plan d'action spécifique, le plan d'action CBRN. Ainsi, le nombre de mesures individuelles est passé de quelques 170 à 270 unités. Contrairement aux mesures contenues dans les autres plans d'action, celles du CBRN nécessitent pour la plupart des travaux complémentaires, au niveau de la Commission de l'UE et ne sont pas de la seule responsabilité des Etats membres.

Au niveau opérationnel, il peut être affirmé que le Luxembourg n'était pas confronté à une menace terroriste concrète en 2009.

Le Comité national de la sûreté intérieure s'est réuni à deux reprises en 2009, dont une fois dans sa configuration « analyse des risques », afin d'élaborer une analyse en matière de sûreté de l'aviation civile au vu de l'audit de suivi de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en mai 2009. Suite à cette réunion, l'analyse des risques de 2006 a été mise à jour.

Le temps de travail accordé au dossier terrorisme a nettement diminué en 2009, notamment en raison de la préparation de la grippe A(H1N1).

3.2. La pandémie grippale A(H1N1)

Dès la première apparition du virus A(H1N1), à potentiel fortement pandémique, en avril 2009 au Mexique, la planification relative à la stratégie nationale à adopter a débuté sous l'égide du HCPN et de la Direction de la Santé.

A partir du 28 avril 2009, la Cellule de crise NRBC (CC/NRBC), présidée par le Haut-Commissaire à la Protection nationale et le Directeur de la Santé, s'est réunie régulièrement aux fins de suivre l'évolution de la grippe au Luxembourg et de définir les mesures à mettre en œuvre au niveau national. Les principaux sujets abordés par la Cellule de crise étaient les suivants:

- suivi de l'évolution de la grippe A(H1N1) au Luxembourg ;
- identification et mise en œuvre des mesures appropriées du plan gouvernemental
 « Pandémie grippale» ;
- définition de la stratégie de vaccination ;
- définition de la stratégie en matière de communication externe :
- planification des centres de traitement et des centres de vaccination ;
- Plan opérationnel générique pour la mise en opération des centres de vaccination A(H1N1);
- suivi et gestion de la campagne de vaccination dans les centres de vaccination ;
- planification de la mise à disposition du vaccin aux entreprises et aux institutions européennes sises à Luxembourg ;
- planification de la vaccination dans les établissements scolaires :
- fermeture des centres de vaccination et mise à disposition du vaccin aux polycliniques, aux médecins généralistes et aux pédiatres.

Il convient de noter que la stratégie nationale arrêtée pour l'enrayement de la pandémie s'est fortement inspirée du plan « grippe aviaire A(H5N1) ».

Le HCPN s'est plus particulièrement penché sur la planification de la mise en œuvre des centres de traitement et des centres de vaccination. A cet égard, le « Plan mise en opération opérationnel générique pour la des vaccination A(H1N1) » a été développé par le HCPN, en étroite collaboration avec tous les intervenants. En outre, un groupe de travail fut créé afin de clarifier les aspects juridiques et financiers et de définir la collaboration entre l'État et les communes concernant la vaccination de masse. Ces travaux ont abouti à l'adoption et à l'entrée en vigueur du Règlement grand-ducal du 22 octobre 2009 relatif aux centres de traitement et aux centres de vaccination dans le cadre de la gestion d'une pandémie grippale, ainsi que du Règlement ministériel du 26 octobre 2009 fixant les dispositions opérationnelles relatives aux centres de traitement et aux centres de vaccination.

Le HCPN a également développé un logiciel informatique destiné à gérer les données des personnes vaccinées dans les centres de vaccination. La banque de données est hébergée par le Centre des Technologies de l'Information de l'ÉTAT (CTIE). Les traitements sont effectués en application de la loi sur la protection des données à caractère personnel.

En outre, le HCPN s'est chargé de la communication avec les communes et a organisé plusieurs séances d'information au profit des responsables communaux concernés au sujet de la mise en œuvre des centres de vaccination.

Durant la phase d'activation des centres de vaccination, la cellule opérationnelle de la Cellule de crise NRBC a assuré la supervision des opérations.

Le bilan de la campagne de vaccination dans les centres de vaccination mis en œuvre durant la période du mardi 27 octobre au samedi 28 novembre 2009 fut positif d'un point de vue opérationnel. A cet égard, il convient de souligner que l'activation simultanée des centres de vaccination prévus a constitué un grand défi pour tous les ministères, administrations, services et communes impliqués, en raison de l'engagement important au niveau des ressources humaines. Le fonctionnement des centres de vaccination a été remarquable. L'entente et la collaboration entre tous les intervenants furent excellentes. La campagne de vaccination n'a donné lieu à aucune réclamation ou critique majeure, ni des intervenants, ni du public, ni de la presse. Toutefois, la demande de la population pour se faire vacciner a été faible : quelque 24.000 personnes seulement ont été vaccinées dans les centres durant les cinq semaines de fonctionnement, ce qui fut largement en dessous des attentes.

3.3. Planification d'urgence au profit des institutions européennes

Suite à la demande des autorités communautaires, l'élaboration d'un plan d'urgence externe au profit des institutions communautaires sises à Luxembourg a été confié à un groupe de travail du CONATIC présidé par le HCPN. Ledit groupe de travail a décidé, d'un commun accord avec les institutions communautaires, d'élaborer de prime abord un plan d'urgence externe au profit de la Cour de justice des Communautés européennes qui par la suite pourra servir de modèle pour les autres institutions européennes. Le groupe de travail a procédé à une visite des lieux et

s'est réuni quatre fois. Il s'est notamment penché sur l'analyse des risques particuliers à la Cour de Justice ainsi que sur la définition des mesures à mettre en œuvre par les autorités luxembourgeoises en cas d'incident majeur sur le site de la Cour de Justice.

3.4. Sûreté maritime

Des navires battant pavillon luxembourgeois continuent à traverser les zones critiques où la menace n'a point régressé. Les travaux de prévention et de préparation face à une crise éventuelle continuent au niveau de la cellule de crise appropriée. Le Luxembourg contribue à la mission internationale de protection ATALANTA moyennant la mise à disposition d'avions de reconnaissance maritime et l'envoi d'un officier au quartier-général de l'opération. Le Commissariat aux affaires maritimes a ainsi recours à un échange d'information efficace. Les initiatives de sensibilisation des armateurs ont continué au long de l'année.

4. Activités du HCPN sur le plan international

4.1. Travaux suivis dans le cadre de l'Union européenne

Le HCPN coordonne la contribution du Luxembourg dans le cadre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP). L'objectif de l'EPCIP est de garantir des niveaux de sûreté suffisants et uniformes pour les infrastructures critiques, de réduire au minimum les défaillances et de fournir, pour l'ensemble de l'Union européenne, des moyens de réaction appropriés. A cet égard, le HCPN participe au groupe de travail « Protection civile » (PROCIV) auprès du Conseil de l'Union européenne pour ce qui est de la partie ayant trait à la protection des infrastructures critiques européennes.

Ces travaux ont abouti à l'adoption de la « Directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection ». Ladite directive constitue la première étape d'une approche progressive visant à améliorer la protection des infrastructures critiques européennes (ICE). Ses principes se fondent sur une approche « tous risques », à savoir une approche globale qui tient compte des risques d'origine humaine, des menaces technologiques, des catastrophes naturelles et des menaces terroristes. Elle instaure, au niveau de l'UE, une procédure harmonisée de recensement et de désignation des infrastructures critiques européennes et définit une approche commune pour évaluer la nécessité d'améliorer la protection de ces infrastructures. Dans une première phase, la directive se concentre sur le secteur de l'énergie et celui des transports - déterminés comme prioritaires -, mais son application sera élargie à d'autres secteurs après un réexamen auquel il sera procédé dès l'année 2013. Le HCPN est en charge de la transposition de cette directive dans l'arsenal législatif national.

Autres sujets ayant trait à la protection des infrastructures critiques traités au sein du groupe de travail PROCIV :

 proposition de décision du Conseil relative à la création d'un système sécurisé d'information et de communication dans le domaine de la protection des infrastructures critiques européennes (Critical Infrastructure Warning Information Network - CIWIN) : une phase de test du système est prévue au cours de l'année 2010 ;

- approche européenne concertée en matière de sécurité des réseaux de l'information: par sa communication intitulée « Protéger l'Europe des cyberattaques et des perturbations de grande envergure: améliorer l'état de préparation, la sécurité et la résilience », la Commission a lancé une initiative politique visant à renforcer la protection des infrastructures d'information critiques dans l'ensemble de l'Union européenne. Dans ce contexte, le HCPN a participé à une conférence ministérielle sur la protection des infrastructures d'information critiques qui s'est tenue à Tallinn, en Estonie, les 27 et 28 avril 2009, sous les auspices de la présidence du Conseil de l'Union européenne;
- European Reference Network for CIP (ERN-CIP): le groupe de travail PROCIV suit les travaux de recherche et de planification de la Task Force mise en place au cours de l'année 2009, chargée de faire une étude de faisabilité et de préparer une proposition de décision du Conseil relative à la création du réseau européen en question. Le Luxembourg appuie cette initiative par le détachement temporaire d'un membre du HCPN au Joint Research Centre de la Commission européenne à Ispra (I) depuis le 1^{er} août 2009;
- coopération avec les pays tiers : examen de la mise en œuvre de la dimension extérieure du programme EPCIP.

4.2. Les réunions OTAN

Le HCPN continue à représenter les intérêts du Luxembourg au sein du SCEPC (comité des plans civils d'urgence) à l'OTAN en format soit à 26 Alliés, soit avec les pays partenaires à 49 (CPEA). Le HCPN est membre du comité traitant du NCRS (NATO Crisis Response System).

4.3. Coopération Benelux – accords de Senningen

Le Mémorandum d'accord Benelux concernant la coopération dans le domaine de la gestion de crise, signé il y a trois ans, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers, notamment, de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Le groupe de travail « gestion de crise » s'est réuni une fois en 2009. Les récents développements relatifs aux procédures de ratification du mémorandum susvisé dans les trois pays ont été examinés. Le projet d'arrangement technique relatif à la désignation d'un correspondant a été finalisé. Ce document ne sera néanmoins signé par les autorités responsables qu'à l'issue des procédures de ratification du Mémorandum d'accord.

Le groupe de travail « identification des risques » s'est penché sur l'analyse des risques transfrontaliers, ainsi que les nouveaux développements en matière de cartographie commune des risques.

4.4. Autres réunions internationales

Le HCPN a participé ,entre autres, aux conférences, séminaires et réunions suivants :

- PROCIV, Bruxelles, 14.01, 09.06 et 15.12.2009
- L'alerte et l'information des populations, colloque technique, Saint-Denis la Plaine, 22.01.2009
- IQPC / Cyber Warfare, Defence IQ, London 28-29.01.2009
- Réunion au Centre de crise concernant les plans d'urgence et d'intervention, Bruxelles, 29.01.2009
- CBRN Task Force, Prague, 29-30.01.2009
- Eau et Sécurité, HCFDC, Saint-Denis la Plaine, 03.03.2009
- Menaces et modes opératoires d'action terroristes, HCFDC, Saint-Denis la Plaine, 06.03.2009
- Plan de continuité d'activité, Paris, 24-25.03.2009
- Risque NRBC décontamination de masse, Thionville, 27.03.2009
- Objektsicherheit, Frankfurt, 21-22.04.2009
- Benelux, Gestion de crise, Bruxelles, 24.04.2009
- EU Ministerial Conference on Critical Information Infrastructure Protection, Talinn, 27-28.04.2009
- Sûreté Maritime, Paris, 19.05.2010
- Introduction à ArcGIS ArcView, Louvain, 25-27.05.2009
- Coordination piraterie, Bruxelles, 04.06.2009
- SCEPC réunions plénières, Bruxelles, 04-05.06.2009
- National Risk 09, Londres, 10.06.2009
- Etat major ATALANTA, Northwood, 11.06.2009
- EDSM 2009. Paris. 01.07.2009
- Formation PCA Pandémie / HCFDC, Saint-Denis la Plaine, 16.09.2009
- Coordination Tetra avec les autorités allemandes, Berlin, 29.09.2009
- Maritime Security, Hamburg, 30-31.09.2009
- SIMEDIA-Forum / Planung, Reengineering, Zusammenführung und Organisation von Sicherheitszentralen, Hamburg, 24-25.09.2009
- Zukunftsforum öffentliche Sicherheit VIII, zukünftige Herausforderungen in Metropolregionen, Berlin, 26.11.2009
- Situations d'urgence du secteur des NTIC, Paris, 10.12.2009.

7. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance

2009 a été la dixième année d'activités pour le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR), installé depuis 2000 dans la « Villa Pauly », ancien siège de la Gestapo de 1940 à 1944. Le CDRR continue à focaliser ses activités sur l'histoire de la résistance des Luxembourgeois pendant la Seconde guerre mondiale au sens le plus large du terme. Ces activités comprennent globalement deux volets : la collecte, la conservation et la mise en valeur d'une documentation spécifique ainsi que la recherche scientifique.

Le CDRR, instauré à la demande du Conseil national de la Résistance, a repris les archives et la bibliothèque de ce dernier et a entrepris de créer des inventaires électroniques et un classement basé sur des normes archivistiques reconnues. Ceci facilite grandement l'accès à ces collections aux chercheurs. En 2009, le CDRR a pu acquérir quelques petits fonds qui complètent bien ses collections.

La bibliothèque se compose actuellement de quelque 3000 volumes achetés par le Conseil national de la Résistance ainsi que des acquisitions nouvelles. A ceux-ci sont venus s'ajouter quelque 10000 volumes hérités de feu M. le professeur Emile Krier. Nous avons entamé la réorganisation de la bibliothèque par un reclassement selon une structure thématique. Celle-ci permet aujourd'hui au visiteur de voir de suite tous les livres disponibles pour un sujet. A l'avenir ce système sera encore affiné et puis tous les livres seront encore inscrits dans le fichier central (Aleph) ce qui permettra de faire les recherches bibliographiques à partir de tout ordinateur avec accès à Internet.

Tout au long de l'année le CDRR a préparé, puis installé, un serveur informatique très puissant afin d'y stocker une copie des archives du Service International de Recherches (SIR). A côté de l'installation d'un programme d'archives spécialisé, le CDRR a reçu quatre livraisons de données d'une envergure de 85 millions d'images (6-7 térabytes). Ainsi il dispose des documents relatifs à l'emprisonnement (prisons, camps, ghettos) au travailleurs forcés et aux « displaced persons » (DPs) conservés au SIR.

Le nombre des visiteurs reçus à la « Villa Pauly » est resté stable au cours de l'année 2009. Comme par le passé, les personnes qui s'adressent au CDRR viennent de toutes les couches sociales et de toutes les classes d'âge, les étudiants et élèves constituent cependant la majorité. Les intérêts des visiteurs sont multiples : histoire familiale, questions administratives, informations journalistiques, recherches scolaires, recherches scientifiques universitaires (bachelor, master, travail de candidature, thèse de doctorat), etc.

Dans le domaine international, le CDRR a continué son travail au sein du « Fachbeirat zur Gedenkarbeit in Rheinland-Pfalz » (deux réunions annuelles), présidé par le professeur Wolfgang Benz, Directeur du Centre de recherche sur l'antisémitisme de l'Université technique de Berlin. Par ce biais, le CDRR est en contact avec de nombreux mémoriaux en Allemagne, en Autriche et en France (Hinzert, Dachau, Sachsenhausen, Ravensbrück, Mauthausen, Natzweiler) C'est d'ailleurs dans ce cadre que le CDRR a figuré comme coorganisateur et intervenant

d'un colloque qui s'est tenu à Luxembourg du 18 au 20 octobre 2009 et qui a porté sur « Perspectives européennes de la pédagogie sur les lieux de mémoire. »

Dans le cadre de sa collaboration étroite avec le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement Forcé (CDREF), le CDRR a entrepris le développement d'une présence commune sur Internet qui sera réalisée en 2010.

La « Commission spéciale pour l'étude des spoliations des biens juifs au Luxembourg pendant les années de guerre 1940-1945 » a présenté son rapport final en juin 2009. Ce rapport contient un certain nombre de recommandations au Gouvernement.

Le CDRR a continué de répondre, au cas par cas, à des demandes d'information sur les dédommagements attribués ou refusés à l'époque.

Pour fin juin 2009 et pour le dixième anniversaire de la conférence de décembre 1998 à Washington (Holocaust era assets), la République tchèque avait invité à une conférence à Prague qui devait faire le point sur l'état de la question. A cette occasion le Luxembourg a préparé, ensemble avec la Belgique, les Pays-Bas et la France, la table-ronde sur les œuvres d'art spoliées. Le directeur du CDRR avait été choisi encore pour présider une table-ronde sur l'ouverture des archives sur la Shoah.

L'avis du CDRR a été sollicité par l'administration publique et par la société civile dans de nombreux cas. Le CDRR a essayé de répondre à ces démarches dans la limite de ces possibilités. Il a développé ses contacts avec les différentes ambassades établies à Luxembourg. Par ailleurs, le CDRR a été chargé de participer à l'organisation des cérémonies de commémoration pour le 65^{ème} anniversaire de la libération et du début de la Bataille des Ardennes.

Un effort particulier a été effectué par les historiens du CDRR afin de contribuer à une étude (How the memory of crimes committed by totalitarian regimes in Europe is dealt with in the Member States.) commandée par la Direction générale justice, liberté et sécurité de la Commission européenne. Cette étude était coordonnée par l'Institut de politique publique du Haut Conseil espagnol pour la Recherche scientifique.

Comme par le passé, la « Villa Pauly » a mis à disposition des amicales et autres associations de la Résistance des locaux pour les réunions de leurs comités ou leurs assemblées générales.

L'année 2009 s'est terminée sur une note de deuil avec le décès inopiné de M. Aloyse Raths, ancien président du Conseil national de la Résistance. Sa disparition laisse le CDRR orphelins de celui qui avec son savoir encyclopédique sur la Résistance luxembourgeoise, restait actif à la « Villa Pauly » et soutenait le CDRR volontiers dans ses recherches.

8. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé

1. Le cadre légal

Créé par la loi du 4 avril 2005 le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé (CDREF) est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre d'État.

Sa mission consiste à :

- Recenser, rassembler, archiver et conserver la documentation relative à l'enrôlement forcé
- Mettre en valeur cette documentation
- Entreprendre ou soutenir la recherche historique et scientifique sur l'enrôlement forcé des hommes et des femmes luxembourgeois nés entre 1920 et 1927
- Soutenir et animer par tous les moyens disponibles la sauvegarde de la mémoire collective en ce qui concerne l'enrôlement forcé
- Assurer l'étroite collaboration avec le CDRR (Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance)

Le CDREF peut accepter des prêts ainsi que, avec l'approbation du Gouvernement en Conseil, prendre en dépôt des objets et des collections y compris ceux provenant de dons et de legs au profit de l'État.

2. L'implantation

Ancienne Gare de Hollerich, 3A, rue de la Déportation L-1415 Luxembourg.

Horaires d'ouverture au public: de 8.30 à 12.00 heures et de 14.00 heures à 17.30 heures

Coordonnées:

Tel: 00352/247-88191 Fax: 00352/24 87 30 43

E-mail: secretariat@cdref.etat.lu

3. Les travaux de transformation et l'équipement

L'excellente coopération avec l'Administration des Bâtiments publics (ABP) ainsi qu'avec le Service des Sites et Monuments nationaux firent avancer les travaux de réfection de la Gare de Hollerich. L'ancienne salle de projection put être transformée en salle de bibliothèque-médiathèque, pourvue de toutes les installations nécessaires à organiser des conférences, des colloques, des séminaires, des discussions-débats, des séances de projection de films, des réunions ou des ateliers pédagogiques.

Un logement loué à des particuliers fut libéré début septembre 2009 de sorte que les planifications pour l'organisation de son intégration dans la surface de travail purent déjà avoir lieu.

Le projet retenu avec l'ABP comprend la mise en place d'une cafétéria, d'une salle de réunions, de deux pièces d'archives et la réfection des installations sanitaires.

La dernière phase comprendra la restauration de la façade, la redéfinition de l'éclairage extérieur du bâtiment. Après concertation avec la Direction générale des CFL, un arrangement quant à l'usufruit des terrains autour de la Gare serait en vue pour l'année 2010.

Notre but étant de faire de cet endroit un lieu de travail d'histoire et de mémoire unique au Grand-Duché de Luxembourg, le réaménagement de la Place *Ons Jongen*, du parvis de la Gare, du Monument de la Déportation et de l'espace qui l'entoure feront l'objet d'une étude sur l'évolution future du site de l'ancienne Gare et de ses alentours. Cette réflexion se fera avec les responsables de l'ABP et du Service des Sites et Monuments nationaux.

4. Les structures

Le CDREF est responsable de la gestion du site de l'ancienne Gare de Hollerich. Il veille à la cohabitation entre les divers organismes y représentés, à savoir le Comité Directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé (CDSEF), la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force et la Fondation du Mémorial de la Déportation.

Le travail du CDREF est axé sur 3 branches : un département scientifique, un département pédagogique et un département public. Un bulletin périodique sous forme de « newsletter interne » garantit un contact permanent avec le CDSEF. Ce contact sera étendu aux autres organismes en 2010. De plus, le CDREF assure la gestion administrative et encadre les visites du Mémorial de la Déportation. D'ailleurs, un représentant du CDREF assiste régulièrement à titre consultatif aux réunions du CDSEF. De même, le directeur du CDREF participe aux assemblées et concertations du Conseil d'administration du Mémorial de la Déportation dans sa qualité de membre de cette association.

5. Les voyages de service et les missions à l'étranger

La majeure partie des déplacements se firent dans l'optique de la préparation du colloque « Perspectives européennes de la pédagogie des lieux d'histoire et de mémoire », organisé en octobre 2009.

Le 28 février 2009 le directeur du CDREF, remplaçant le Directeur du CDRR, participa au colloque « La Résistance en Moselle durant la Seconde Guerre mondiale », organisé à Metz-Queuleu.

Du 2 au 4 février 2009 le CDREF était représenté dans le cadre d'un séminaire organisé à Paris par l'INP et intitulé « Les musées de la Déportation et de la Seconde guerre mondiale - La collecte de la mémoire : Méthodologie et valorisation ». Ce séminaire permit d'approfondir les réflexions du CDREF sur le travail d'histoire et de mémoire. L'accent y fut mis sur le témoignage, sur sa place, son maniement, sa conservation et sa sauvegarde au sein des musées voués à l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale.

Le 29 avril 2009, le CDREF accompagna et encadra un groupe d'aspirantsprofesseurs d'Histoire dans le cadre de la formation pédagogique au Centre de Documentation et de Rencontres du SS-Sonderlager/KZ Hinzert.

Du 26 au 30 mai 2009, l'Amicale des Anciens Prisonniers politiques Luxembourgeois de Mauthausen organisa son pèlerinage annuel au Mémorial du camp de concentration de Mauthausen et de ses camps annexes. Le Directeur du CDREF fit partie de l'équipe qui encadra une vingtaine d'élèves du groupe d'art dramatique NAMASTE du Lycée Hubert Clement d'Esch-sur-Alzette, accompagné par leur professeur Monsieur Alex Reuter.

Le 26 octobre 2009, le CDREF participa à une visite du camp de « Neue Bremm » en Sarre. Cette rencontre fut organisée par la LZPB Rheinland-Pfalz. Elle permit en outre d'entrer en contact avec Monsieur Jellonek, le responsable du site. Historien, il fit notamment des recherches sur la persécution des homosexuels sous le Troisième Reich. Le CDREF envisage de faire de ce sujet largement ignoré ou tabouisé la thématique de l'année 2011 dans le cadre de son cycle de conférences.

Les 19 et 20 novembre 2009, le Directeur du CDREF se déplaça à Heidelberg, respectivement à Mannheim. Contacté par Monsieur Andreas Pflock du Centre de Documentation, Centre culturel des Sinti et Roms allemands de Heidelberg, le CDREF fut sollicité pour discuter d'une future collaboration sur un certain nombre d'initiatives. Il y fut précisé que ce travail se situerait dans un premier temps au niveau de la Fondation du Mémorial de la Déportation. Il va sans dire que toute démarche se fera en contact direct avec le CDRR.

Du 9 au 11 décembre 2009, le Directeur du CDREF se rendit à Paris et y rencontra Madame Anne Bourgon, architecte d'Etat et responsable du projet de l'ancienne Gare de déportation de Bobigny. Ce fut un prolongement direct du travail entamé lors du colloque sur les lieux d'histoire et de mémoire.

6. Le travail et les réalisations

A. Le département scientifique :

• l'élargissement du fonds de bibliothèque

En 2009, la bibliothèque du CDREF s'amplifia de façon considérable pour atteindre 1500 titres. Les thématiques embrassent l'enrôlement forcé, l'histoire militaire et l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale, les conflits internationaux d'après 1945, le droit international, les droits de l'homme, les crimes contre l'humanité, ainsi que les questions d'actualité, telles que les extrémismes politiques, les relations internationales et les institutions internationales.

Tous les ouvrages furent encodés dans notre inventaire. Ils seront accessibles aux visiteurs du CDREF dans les locaux de la bibliothèque-médiathèque

récemment rénovée. Il est envisagé de rendre opérationnel un système de prêt public lié à une carte de lecteur pour 2011.

• l'aménagement du fonds d'archives

Début novembre, le Service des Dommages de Guerre Corporels céda tous ses dossiers militaires. Malheureusement les dossiers furent dans un très mauvais état.

Tout comme au cours de l'année précédente, le CDREF fut saisi d'un certain nombre de demandes de renseignements de particuliers sur le sort de ressortissants luxembourgeois enrôlés de force. Comme dans le passé, il s'adressa au service d'archivage et de documentation WaSt à Berlin.

Le CDREF vit encore se léguer des documents personnels relatifs à l'histoire du Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale.

• les projets de recherche

Au cours de l'année 2009, le CDREF fit avancer la création d'une banque de données sur les lieux de mémoire nationaux, initiée en 2007. Après un premier rappel adressé en 2008 aux administrations communales qui n'avaient pas encore répondu, les données de 20 destinataires n'étaient pas encore parvenues.

• les partenariats nationaux, internationaux et transrégionaux

Les rapports avec la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz à Mayence, le Centre européen du Résistant déporté, implanté près de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof, ainsi que le Mémorial National du Fort de Breendonk s'intensifièrent. Le 28 juillet le groupe de travail international « histoire-mémoire » se réunit pour la première fois dans les locaux du CDREF. Il y fut surtout question de l'organisation du colloque international.

De même nos rapports avec le MNHM à Diekirch, le Dokumentations- und Kulturzentrum Deutscher Sinti und Roma Heidelberg, ainsi que le Mémorial de la Shoah à Paris connurent une concrétisation.

• le colloque « Perspectives européennes de la pédagogie des lieux d'histoire et de mémoire » 19 au 21 octobre 2009 »

Dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine du travail d'histoire et de mémoire initiée en 2008 au mémorial d'Osthofen, le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé, le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et le Centre Culturel de Rencontre organisèrent le 2^e séminaire « *Perspectives européennes de la pédagogie sur les lieux de mémoire* » qui se tint au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster à Luxembourg-Ville du 19 au 21 octobre 2009.

Les participants et les intervenants venaient de cinq pays : Allemagne, Autriche, Belgique, France et Luxembourg. Les objectifs globaux furent de développer un réseau européen de coopération scientifique et pédagogique autour des lieux d'histoire et de mémoire, ainsi que de promouvoir l'analyse historique de la Seconde Guerre mondiale à travers les lieux chargés d'histoire et de mémoire, afin de mieux comprendre le monde contemporain et de préparer l'avenir.

Les grandes lignes du colloque se répartissaient selon les thématiques suivantes : - Analyser l'impact de la mémoire sur l'/ les identité(s) européenne(s)

- Réfléchir sur le « tandem histoire-mémoire ».
- Discuter l'authenticité des lieux d'histoire et de mémoire.
- Cerner les approches méthodologiques aux lieux d'histoire et de mémoire.
- Tracer le cadre méthodologique de la coopération internationale entre ces lieux.
- Cerner les messages véhiculés par les lieux d'histoire et de mémoire.
- Entrevoir l'avenir du témoignage oral dans ces lieux.

L'encadrement par la presse nationale fut satisfaisant. Le périodique patriotique français « Le Résistant déporté » nous consacra un article de taille.

B. le département pédagogique :

• la formation pédagogique

Comme dans le passé, une série de séminaires à l'intention des enseignantsstagiaires furent proposés dans le cadre de la formation pédagogique de l'Université de Luxembourg. Le « Mémorial de la Déportation », le Centre de Documentation et de Rencontre de Hinzert comme lieux de mémoire et d'enseignement firent partie du programme proposé

• la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des Crimes contre l'Humanité

Le CDREF ne fut pas associé à l'organisation de la journée du 27 janvier 2009. Pour cette raison, le CDREF décide de proposer lui-même un programme adapté à cette occasion. D'ailleurs, l'édition 2010 s'annonça identique.

La Journée de la Commémoration nationale

En tant que centre de documentation et de recherche en rapport avec la thématique de la Seconde Guerre mondiale, le CDREF est directement impliqué dans le travail de mémoire. Malgré les nombreuses cérémonies commémoratives organisées au Grand-Duché de Luxembourg, force est de constater qu'elles n'atteignent qu'un public restreint.

Initier un débat sur la commémoration s'impose. Cependant nous ne pouvons pas nous passer d'un dialogue avec les jeunes. Leurs impulsions et leurs

idées doivent être considérées dans nos réflexions. Le CDREF s'engage à développer un nouveau dynamisme dans ce sens au cours de l'année 2010.

• l'encadrement du projet « Relations Publiques du Mémorial de la Déportation» du LTB, lycée partenaire officiel

En mai 2009, une équipe composée de quatre lycéennes présenta un dossier publicitaire trilingue (Allemand, Français, Anglais) pour le CDREF sur le site de la Gare de Hollerich. Le produit servira de base à la publication d'une documentation destinée aux visiteurs du Mémorial de la Déportation. Il sera mis au point au cours de l'année 2010.

• l'encadrement du projet « Les droits de l'homme et la mémoire » du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg, Limpertsberg

Un lien direct entre le 60e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre) et la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des Crimes contre l'Humanité (27 janvier) put être établi par la communauté scolaire du Lycée Michel Lucius.

Le 27 janvier 2009, dans le cadre de la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des Crimes contre l'Humanité, un des groupes d'élèves du LTML présenta un calendrier pour l'année 2009, ayant pour sujet les droits de l'homme et la mémoire: chaque mois présenta une date importante en rapport avec les droits de l'Homme, avec une illustration renvoyant à la mémoire des évènements de la Seconde Guerre mondiale. La présentation fut suivie d'une table ronde avec les témoins Guy de Muyser et Léon Beckius. Le calendrier connut un grand succès chez nos partenaires internationaux.

• la réalisation d'une exposition itinérante « Lëtzebuerg am 2. Weltkrich »

Le CDREF contribua à la réalisation d'une exposition itinérante sur l'histoire du Luxembourg de 1939 à 1945. Chaque panneau véhicule outre un bref texte explicatif en langue luxembourgeoise, accompagné d'images et de reproductions de documents d'archives. Initié par le président de la section locale des enrôlés de force de Contern, Monsieur Roger Diederich, ce projet fut destiné à servir de support didactique aux élèves et aux enseignants de l'enseignement fondamental. La présentation se fit dans le cadre de la Journée de la Commémoration nationale célébrée à Contern le 9 octobre 2009. Un second tirage des panneaux fut réalisé.

C. Le département public

• l'accueil de visiteurs d'honneur

Le professeur Wolfgang Bandion, représentant du Comité international de Mauthausen, fût accueilli le 21 janvier et Monsieur Jean-Michel Roth, membre de l'association « Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation », le 7 juillet.

• l'organisation d'expositions, de conférences et de séminaires

Le 28 mars 2009, dans le cadre de l'Invitation aux Musées de la Ville de Luxembourg, le CDREF en collaboration avec la Fondation du Mémorial de la Déportation, de la radio socioculturelle « Radio 100,7 », du Centre national de littérature, du Centre national de l'audiovisuel et de la Librairie Alinéa, présenta la Journée de la littérature de la mémoire. A part les visites commentées en langue française, allemande et luxembourgeoise, un cafémémoire rassembla autour d'une table les auteurs Roger Manderscheid, Henri Losch et Jay Schiltz, ainsi que le député Charles Goerens, Président de l'asbl Témoins de la Seconde Génération, ainsi que l'historien Steve Kayser. Cet évènement fut suivi d'une projection nocturne de « Schacko Klak ».

En février-mars, les séminaires destinés aux enseignants-stagiaires de l'enseignement secondaire purent être assurés.

Les travaux de transformation de l'ancienne salle de projection en bibliothèque-médiathèque ne nous permirent pas d'organiser d'autres évènements.

• la participation à des réunions ou des cérémonies commémoratives

Au cours de l'année 2009, diverses réunions avec les responsables de la Fondation du Mémorial de la Déportation permettaient de continuer à réfléchir sur son avenir. Le CDREF assista régulièrement aux réunions du CDSEF.

Le CDREF fût présent lors de la Journée commémorative en l'honneur des victimes du massacre de Sonnenburg (Slonsk) célébrée le 30 janvier à Luxembourg-Ville.

Le 7 mai, le CDREF assistait à la traditionnelle messe des enrôlés de force pendant l'Octave.

Le 23 mai, l'équipe du CDREF participait au Congrès des enrôlés de force organisé à Steinsel.

Le 10 septembre, le CDREF assistait à l'office religieux célébrant la Libération dans l'Eglise St. Michel à Luxembourg-Ville.

Le 27 septembre, le CDREF fut également représenté lors de la célébration de la Journée commémorative des enrôlés de force.

Le 16 novembre le CDREF participa à la cérémonie de dépôt de fleurs auprès du monument Pierrot à Bruxelles.

Le 21 novembre nous accueillions les membres et sympathisants du G.R.E.G. à Hollerich, pour leur présenter nos locaux ainsi que le Mémorial de la Déportation.

• le film « Emil »

Pendant toute l'année, le CDREF fût sollicité par les producteurs du film documentaire de création basé sur le journal intime de l'enrôlé de force Emil Schwirtz, déserteur de la Wehrmacht. Le CDREF assurait le conseil scientifique de ce projet ambitieux.

• le portail d'honneur au cimetière de Slonsk

Au cimetière de Slonsk reposent 91 enrôlés de force luxembourgeois massacrés par des SS dans la nuit du 30 au 31 janvier 1945 dans la prison de Sonnenburg (Slonsk). Malheureusement, le portail d'honneur réalisé sur l'initiative de la Fédération des Enrôlés de force, victimes du nazisme, avait été enlevé. Grâce à l'appui du Ministère des Affaires étrangères et de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Varsovie, le CDREF put amener les autorités polonaises à remédier à cette situation. Le cimetière fut réaménagé et une réplique en fonte du portail remis en place. Dès lors un contact permanent avec les représentants à Varsovie fut assuré.

• les publications

Le CDREF contribua à la revue « Les Sacrifiés ».

• le lancement d'un site internet

Après que le CDREF avait préparé la structure ainsi que les textes destinés à étoffer le futur site, le CDRR se joignit au projet pour alimenter la page web. Celle-ci véhiculera des informations sur les différentes institutions de documentation et de recherche, les organismes commémoratifs, ainsi que la commémoration en général, sans oublier la présentation de dossiers thématiques sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Le lancement du site commun au CDRR et au CDREF sera prévu en mai-juin 2010.

7. Mémorial de la Déportation

En 2009, le Mémorial put accueillir 476 visiteurs malgré les perturbations causées par le chantier de la grande salle. A part la gestion administrative, le CDREF prit en charge l'encadrement des groupes et la promotion du mémorial au niveau national et international. Il s'engagea également des nouveaux équipements au sein de la salle d'exposition.

8. Le budget (non-clôturé)

Pour l'exercice budgétaire 2009, le CDREF et le CDSEF disposaient de 29.000 euros. Les investissements furent de 24.597,10 euros.

Les 4.402,90 euros non encore investis seront nécessaires pour couvrir les frais relatifs à un travail de reliure des revues « Les Sacrifiés » des années 1997 à 2006, ainsi qu'au nettoyage à fond du bâtiment.

CDREF

Menues dépenses (livres, matériel):

Documentation et archivage:

Formation pédagogique et séminaires:

Frais de nettoyage:

Sous-total 1:

8.951,73 euros
2.922,18 euros
6.597,66 euros
6.597,66 euros
21.441,37 euros

CDESF

Frais représentatifs liés aux cérémonies commémoratives: 2.386,74 euros Frais de fonctionnement: 233,55 euros Impression « Les Sacrifiés » : 535,44 euros Sous-total 2 : 3.155,73 euros

TOTAL : <u>24.597,10</u> euros

D. Annexes

Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker

27 janvier 2009	Visite de travail de Monsieur Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen
28 janvier 2009	Visite de travail de S.E. Monsieur Herman Van Rompuy, Premier Ministre du Royaume de Belgique
2 février 2009	Rencontre avec Madame Anna Kinberg Batra, Présidente de la Commission pour l'Union européenne du Parlement suédois
2-4 février 2009	Visite d'Etat de S.E. Monsieur le Président de la République italienne et de Madame Giorgio Napolitano
5 février 2009	Visite de Monsieur Norbert Lammert, Président du Bundestag allemand
24 février 2009	Rencontre avec Monsieur Vladimir Spidla, Commissaire européen chargé de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Egalité des Chances
6 mars 2009	Visite de travail de S.E. Monsieur Nur Hassan Wirajuda, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Indonésie
21 mars 2009	Visite de travail de S.E. Monsieur Sanjaa Bayar, Premier Ministre de Mongolie
24 mars 2009	Rencontre avec Monsieur Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République Française, en présence de Monsieur Marc Fischbach
30 mars 2009	Visite de travail de Monsieur Antonio Guterres, Haut-Commissaire pour les Réfugiés
6 avril 2009	Visite officielle de S.E. Monsieur Modibo Sidibe, Premier Ministre de la République du Mali
27 avril 2009	Visite de travail de Monsieur Kofi Annan, Président du Global Humanitarian Forum

28 avril 2009	Visite de travail de S.E. Monsieur Serguey Lavrov, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie
5 mai 2009	Visite de Monsieur Klaus Töpfer, Gründungsdirektor des Instituts für Klimawandel, Erdsystem und Nachhaltigkeit
9 mai 2009	Rencontre avec Monsieur Gregor Gysi, Fraktionsvorsitzender der Linksfraktion im Deutschen Bundestag
20 mai 2009	Visite de Monsieur Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'OTAN
22 mai 2009	Visite de travail de S.E. Monsieur Klaus Tschütscher, Premier Ministre et Ministre des Finances du Liechtenstein
25 mai 2009	Visite de travail de S.E. Monsieur Somsavat Lengsavat, Vice-Premier Ministre de la République démocratique populaire du Laos
28 mai 2009	Rencontre avec Madame Gerdi A. Verbeet, Présidente du Parlement des Pays-Bas
3 juin 2009	Visite de travail de S.E. Monsieur Jan Kohout, Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque
12 juin 2009	Rencontre avec Monsieur Valdo Lehari jr., Président de l'Association européenne des éditeurs de journaux
15 juin 2009	Rencontre avec Monsieur Graham Watson, Président du groupe de l'Alliance des Libéraux et Démocrates pour l'Europe au Parlement européen
16 juin 2009	Visite de travail de S.E. Madame Yulia Tymoshenko, Premier Ministre d'Ukraine
24 juin 2009	Visite de Monsieur Thierry Breton, Président- Directeur général de la Société de Services informatiques ATOS Origin
1 ^{er} juillet 2009	Visite de travail de S.E. Monsieur Andrus Ansip, Premier Ministre de la République d'Estonie

8 septembre 2009	Visite de travail de S.E. Monsieur Yves Leterme, Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique
16 septembre 2009	Visite de Monsieur le Dr Edmund Stoiber, ancien Ministre-Président de Bavière
28 septembre 2009	Rencontre avec une délégation du "Richterverein des Bundesfinanzhofs (BFH)

30 septembre 2009	Visite de travail de Monsieur Mehmet Simsek, Ministre des Finances de Turquie
14-15 octobre 2009	Visite d'Etat de S.E. Madame la Présidente d'Irlande et du Dr Martin McAleese
19 octobre 2009	Visite de travail de S.E. Monsieur José Brito, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap Vert
20 octobre 2009	Entretien avec Monsieur Paavo Lipponen, ancien Premier Ministre de Finlande
23 octobre 2009	Visite de travail de S.E. Monsieur Mirko Cvetkovic, Premier Ministre de la République de Serbie
26 octobre 2009	Visite de travail de Monsieur Pierre Lellouche, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes auprès du Ministère des Affaires étrangères et européennes de la République française
27 octobre 2009	Visite de travail de Monsieur Thorbjørn Jagland, Secrétaire général du Conseil de l'Europe
3 novembre 2009	Visite de S.E. Monsieur Guido Westerwelle, Vice- Chancelier et Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne
	Entretien avec Monsieur le Prof. Dr. Axel Weber, Président de la Deutsche Bundesbank
7 décembre 2009	Entretien avec Monsieur Valentin Falin, ancien Ambassadeur soviétique en République fédérale d'Allemagne

* * * * * * *

Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker

8-9 janvier 2009 Bratislava:

Cérémonie officielle dans le cadre de l'adhésion

de la Slovaquie à la zone Euro

12-13 janvier 2009 Strasbourg:

Célébration officielle du 10^e anniversaire de l'Euro

23 janvier 2009 Dortmund:

Discours à l'occasion de la "29. Ordentliche Bundesdelegiertenkonferenz Bündnis 90 / Die

Grünen"

26 janvier 2009 Francfort:

Discours à l'occasion de la cérémonie d'ouverture

de l'année boursière 2009

15 février 2009 Berlin:

Discours à l'occasion d'une manifestation de la

"Allianz Kulturstiftung"

22 février 2009

Réunion préparatoire du Sommet G20

1^{er} mars 2009 Bruxelles:

Réunion informelle des Chefs d'Etat ou de

Gouvernement

Entrevue avec S.E.M. Kostas Karamanlis.

Premier Ministre de la République hellénique

12 mars 2009 Prague:

Visite officielle

18-20 mars 2009 Bruxelles:

Conseil européen

Entrevues avec

-S.E.M. Viktor louchtchenko.

d'Ukraine

- S.E.Mme Youlia Timochenko, Premier

Ministre d'Ukraine

- S.E.M. Ferenc Gyurcsany, Premier Ministre

de Hongrie

23 mars 2009 Berlin:

> "Europäischer Remise du Preis der Dienstleistungswirtschaftⁱ, laudatio prononcée par

> Monsieur Peer Steinbrück, Ministre des Finances

de la RFA

25 mars 2009 Erfurt:

Discours à l'occasion du "Jahresempfang der

CDU-Landtagsfraktion"

31 mars 2009 Rotterdam:

Remise du prix "EFR-Business Week Award" de la

Erasmus University

3-4 avril 2009 Strasbourg/Kehl:

Sommet OTAN

5 avril 2009 Prague:

Sommet informel UE-USA

Bruxelles: 15 avril 2009

Discours à l'occasion de la 10^e Conférence internationale de la "Otto Brenner Foundation"

17 avril 2009 Vienne:

Entrevues avec

- S.E.M. Werner Feymann, Chancelier

fédéral d'Autriche

- M. Josef Pröll, Vice-Chancelier - S.E.M. Heinz Fischer, Président fédéral

Cérémonie de remise du prix "Leopold Kunschak 2009" à Monsieur le Premier

Ministre

23-27 avril 2009 Washington:

Assemblées annuelles du Fonds monétaire

international et de la Banque mondiale

28-30 avril 2009 Varsovie:

XVIIIe Congrès du PPE

Entretien avec S.E.M. Donald Tusk, Premier

Ministre de la République de Pologne

6 mai 2009 Berlin

Participation à la "Herausgeberkonferenz

Rheinischer Merkur"

Enregistrement de l'émission "Maybritt Illner"

8 mai 2009 Stuttgart

> Laudatio prononcée par Monsieur le Premier Ministre à l'occasion de la remise du "Hanns Martin Schleyer Preis" à Monsieur Helmut Kohl

11 mai 2009 Berlin:

> Manifestation "Dialog unter der Kuppel" à l'occasion du 70^e anniversaire de M. Theo Waigel

17-19 juin Bruxelles

Conseil européen

Entrevue avec S.E.M. Jan Fischer, Premier

Ministre de la République tchèque

26 juin 2009 <u>Bruxelles</u>

20e Forum de Crans Montana - Remise du prix de la Fondation 2009 du Forum Universale à

Monsieur le Premier Ministre

6 juillet 2009 Bruxelles:

Rencontre avec M. José Manuel Barroso,

Président de la Commission européenne

14 septembre 2009 <u>Stockholm</u>

Visite de travail

17 septembre 2009 Bruxelles

Conseil européen extraordinaire

2-6 octobre 2009 Istanbul

Réunion du G7

 Assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale

18 octobre 2009 <u>Nonnweiler</u> – Europäische Akademie

Otzenhausen

 Discours à l'occasion de la manifestation "Die Europa-Union Saar wird 60" – Remise de la "Europa-Union Deutschland Medaille in Gold mit Stern" à Monsieur le Premier

Ministre

21 octobre 2009 Berlin

Discours à l'occasion de la présentation du Cycle postuniversitaire d'Etudes européennes auprès de

la Humboldt-Universität

28-30 octobre 2009 Bruxelles

Conseil européen

• Entretien avec S.E.M. Werner Faymann, Chancelier fédéral d'Autriche

9 novembre 2009 Berlin:

Cérémonie officielle à l'occasion du 20^e

anniversaire de la Chute du Mur de Berlin

11 novembre 2009 Dresde

Intervention à l'occasion du "Forum Frauenkirche

- Demokratie + Revolution"

21 novembre 2009 Strasbourg

Remise du "Prix Europe de l'Académie des

Marches de l'Est" à Monsieur le Premier Ministre

8 décembre 2009 Berlin

 Entretien avec S.E.M. le Président fédéral Horst Köhler

Rencontre avec Monsieur Gerhard Schröder,

ancien Chancelier fédéral

 Dîner offert par S.E.M. le Président fédéral Horst Köhler en l'honneur de Monsieur Helmut Kohl, ancien Chancelier fédéral

10-11 décembre 2009 <u>Bruxelles</u>

Conseil européen

17-18 décembre 2009 Copenhague

<u>Copenhague</u> Participation à la Conférence climatique mondiale

(COP 15)

21 décembre 2009 <u>Bruxelles</u>

Déjeuner offert par Monsieur Herman Van

Rompuy, Président du Conseil européen

* * * * * * * *

Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à des événements et rencontres sur le plan national

7 janvier 2009	Présentation des Vœux de Nouvel An des Membres du Gouvernement à LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais grand-ducal
12 janvier 2009	Présentation du livre "Made in Luxembourg" aux Editions Saint-Paul
16 janvier 2009	Assemblée plénière constituante de la mandature 2009-2012 du Conseil économique et social
21 janvier 2009	Réunion du Comité de Coordination Tripartite
22 janvier 2009	Discours à l'occasion de la Réception de Nouvel An des Entreprises
16 février 2009	Remise des insignes de Sénateur d'honneur de l'Académie européenne des Sciences et des Arts à Monsieur le Premier Ministre
2 mars 2009	Réunion de la Commission spéciale "Crise économique et financière" de la Chambre des Députés
3 mars 2009	Réunion du Comité de Coordination Tripartite
5 mars 2009	Discours à l'occasion de la séance académique dans le cadre du $20^{\rm e}$ anniversaire de la "Baueren-Allianz" au Mierscher Kulturhaus
14 mars 2009	Discours à l'occasion du 15 ^e Congrès de la Circonscription Sud du LCGB au Centre culturel "Um Denn" à Eischen
16 mars 2009	Rencontre avec une délégation d'étudiants de l'Université de Zurich
18 mars 2009	Entrevue avec une délégation de l'entreprise Villeroy & Boch
24 mars 2009	Entrevue avec le bureau fédéral de la CGFP
26 mars 2009	Débat d'orientation sur la crise économique et financière à la Chambre des Députés
9 avril 2009	Discussion avec une délégation des "Lëtzebuerger Guiden a Scouten" au Centre de Formation Neuhaeusgen

21 avril 2009	Déclaration sur la situation économique sociale et financière du pays à la Chambre des Députés
28 avril 2009	Allocution à l'occasion de l'Assemblée plénière de clôture du Comité économique et social de la Grande Région au Centre culturel Capellen
6 mai 2009	Rencontres tripartites nationales pour l'Emploi et la Cohésion sociale
17 mai 2009	Procession de clôture de l'Octave
22 mai 2009	Rencontre avec une délégation du Rotary Club Hambourg – "Rotarisches Kolloquium: Europa und die Krisen" à la Hypo Vereinsbank Luxembourg
29 mai 2009	Discours à l'occasion de l'ouverture du "Luxembourg Financial Forum" à l'Hemicycle
7 juin 2009	Elections législatives et européennes
15 juin 2009	Déjeuner communautaire offert par l'Ambassadeur de la République tchèque
20 juin 2009	Allocution à l'occasion de la Conférence annuelle du Rotary International – District 1630 au Trifolion à Echternach
22/23 juin 2009	Festivités dans le cadre de la Fête nationale luxembourgeoise
3 juillet 2009	Présentation du livre "Luxembourg-Limbourg" à la Résidence de l'Ambassadeur des Pays-Bas
8 juillet 2009	Séance d'ouverture de la Session extraordinaire de la Chambre des Députés – Assermentation des nouveaux députés
17 juillet 2009	11 ^e Sommet de la Grande Région au Château de Senningen
20 juillet 2009	Signature de l'Accord de coalition au Ministère du Travail et de l'Emploi
23 juillet 2009	Cérémonie d'assermentation des Membres du nouveau Gouvernement par S.A.R. le Grand-Duc au Château de Berg
28 juillet 2009	2 ^e Session extraordinaire de la Chambre des Députés
	•

9 septembre 2009	Cérémonie commémorative à l'occasion du 65 ^e anniversaire de la Libération de Pétange
10 septembre 2009	Cérémonies officielles à l'occasion du 65 ^e anniversaire de la Libération du Pays
25 septembre 2009	Intervention à l'occasion des Journées sociales du Luxembourg au Lycée Aline Mayrisch
11 octobre 2009	Journée de Commémoration nationale
13 octobre 2009	Rentrée parlementaire
19 novembre 2009	Remise du Award 2008 du "Europäischer Wirtschaftssenat e.V." à Monsieur le Premier Ministre au Château de Senningen
4 décembre 2009	Allocution à l'occasion du 6 ^e /XXXI ^e Congrès ordinaire de l'OGB-L à l'Hémicycle
	Déjeuner communautaire offert par l'Ambassadeur de Suède
15 décembre 2009	Remise du livre "From employability towards capability" par une délégation d'Inter-Actions

* * * * * * * * * * *